



**innelec**  
**multimedia**

## INNELEC MULTIMEDIA

Société Anonyme au capital de 2 534 753 €

Siège social : 45 Rue Delizy,  
Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex

RCS de Bobigny : 327 948 626

# DOCUMENT DE REFERENCE 2013-2014

**AMF**

AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 novembre 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la Société INNELEC MULTIMEDIA,
- sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les chiffres clés (en chapitre 3), l'examen de la situation financière et des résultats (en chapitre 9) et les comptes consolidés au 31 mars 2012 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent (en chapitre 20), du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06/11/2012 sous le numéro D.12-0958. Ces documents sont disponibles selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus.

## SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>6</b>
1.1. Dénomination de la personne responsable	6
1.2. Attestation de la personne responsable	6
<b>2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>7</b>
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	7
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation	7
2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société	8
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>9</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>10</b>
4.1. Risques de marché	10
4.2. Faits exceptionnels et litiges	12
4.3. Propriété intellectuelle	13
4.4. Risques liés à l'activité	14
4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs	18
4.6. Risques juridiques et réglementaires	18
4.7. Assurances et couverture des risques	20
4.8. Autres risques	21
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>22</b>
5.1. Histoire et évolution de la société	22
5.2. Investissements	24
<b>6. APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>26</b>
6.1. Présentation générale de l'activité de la Société	26
6.2. Le marché	34
6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	41
6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	41
6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société	41
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>42</b>
7.1. Structure juridique du Groupe	42
7.2. Filiales de l'émetteur	42
<b>8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>46</b>
8.1. Propriétés immobilières louées	46
8.2. Question environnementale	47
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>48</b>
9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014	48
9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	51

9.3. Informations complémentaires	51
<b>10. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>52</b>
10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	52
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie	53
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	55
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	56
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	56
<b>11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>57</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>58</b>
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	58
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	58
<b>13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE</b>	<b>59</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>60</b>
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	60
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	65
<b>15. REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	<b>66</b>
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société	66
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	67
15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	68
15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	68
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>69</b>
16.1. Direction de la Société	69
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	69
16.3. Comités d'audit et de rémunération	69
16.4. Gouvernement d'entreprise	70
16.5. Contrôle interne	72
<b>17. SALARIES</b>	<b>83</b>
17.1. Effectifs	83
17.2. Participations et stock options	83
17.3. Intéressement des salariés	84
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>86</b>
18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014	86
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	87
18.3. Contrôle de la Société	87
18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	87
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>88</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>89</b>
20.1. Informations financières historiques	89
20.2. Politique de distribution des dividendes	149
20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage	149
20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	149
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>150</b>
21.1. Capital Social	150
21.2. Acte constitutif et statuts	154

<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>163</b>
<b>23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS</b>	<b>164</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>165</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>166</b>
<b>26. ANNEXES</b>	<b>167</b>
26.1. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	167

## NOTE LIMINAIRE

Dans le présent Document de Référence, l'expression « INNELEC MULTIMEDIA » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs d'INNELEC MULTIMEDIA, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1. Dénomination de la personne responsable**

#### **1.1.1. Responsable du Document de Référence**

Monsieur Denis THEBAUD  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général  
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex  
Téléphone : +33 1 48 10 55 55  
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

#### **1.1.2. Responsable de l'information financière**

Monsieur Denis THEBAUD  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général  
45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex  
Téléphone : +33 1 48 10 55 55  
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

### **1.2. Attestation de la personne responsable**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/14 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/13 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Les informations financières consolidées relatives à l'exercice clos le 31/03/12 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sans réserve ni observation.

Fait à Pantin, le 7 novembre 2014

Monsieur Denis THEBAUD  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

## 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. Commissaires aux comptes titulaires

#### **Deloitte & Associés**

Représenté par Monsieur Julien RAZUNGLES  
185, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly sur Seine

*Premier mandat* : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

*Durée du mandat en cours* : 6 exercices

*Expiration du présent mandat* : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### **MAZARS SPCC**

Représenté par Monsieur Bertrand MICHAU depuis le 1<sup>er</sup> Avril 2010  
Tour Ventose, 2, rue des Bourets  
92156 Suresnes Cedex

*Premier mandat* : Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 1998 et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Septembre 2010

*Durée du mandat en cours* : 6 exercices

*Expiration du présent mandat* : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

### 2.2. Commissaires aux comptes suppléants

#### **BEAS**

7/9, villa Houssay  
92200 Neuilly

*Premier mandat* : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014.

*Durée du mandat en cours* : 6 exercices

*Expiration du présent mandat* : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

#### **Monsieur Laurent CHAVANE**

Tour Ventose, 2, rue des bourets  
92156 Suresnes Cedex

*Premier mandat* : Assemblée Générale Ordinaire du 22 Septembre 2010

*Durée du mandat en cours* : 6 exercices

*Expiration du présent mandat* : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

### 2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

L'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014, statuant ordinairement, a renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte et Associés 185 avenue Charles de Gaulle 92200 et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant, la société B.E.A.S. 7/9 Villa Houssay 92200-Neuilly pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

## 2.4. Tableau des honoraires des Contrôleurs légaux au cours des deux derniers exercices comptables de la Société

Données consolidées Normes IFRS En K€	Exercice 2013-2014				Exercice 2012-2013			
	Deloitte & Associés		MAZARS SPCC		Deloitte & Associés		MAZARS SPCC	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Prestations relatives à l'audit</b>								
Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	99,3	78,0%	40,1	100,0%	106,4	66,4%	30,4	100,0%
Filiales intégrées globalement	28,0	22,0%		0,0%	29,2	18,3%	-	0,0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Emetteur		0,0%		0,0%	24,5	15,3%	-	0,0%
Filiales intégrées globalement		0,0%		0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Sous-total	127,3	100,0%	40,1	100,0%	160,1	100,0%	30,4	100,0%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>127,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>40,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>160,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>30,4</b>	<b>100,0%</b>

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés au 31 mars 2012, au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014 (présentés selon les normes IFRS).

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	144 267	141 056	125 668
Résultat opérationnel courant	1 611	1 456	1 532
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,2%</i>
Résultat financier	(451)	(402)	(417)
Résultat net, part du Groupe	722	622	740
Actifs non courants	13 754	14 792	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	15 475	15 733	16 035
Endettement financier net	7 314	5 668	963
Disponibilités	3 464	4 286	6 551
Total du bilan	65 083	57 971	54 806

#### 2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Au titre de l'exercice 2011-2012, le chiffre d'affaires consolidé affiche une légère baisse par rapport à 2010-2011 de 0,84% pour atteindre 144,3 millions d'euros contre 145,5 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel de la Société s'est lui accru de 15,48%, passant de près de 1,4 millions d'euros à 1,6 millions d'euros en affichant une marge opérationnelle de 1,1% contre 1% pour l'exercice précédent. Enfin le résultat net consolidé de l'exercice 2011-2012 s'élève à 0,72 M€ contre 0,7 M€ au 31 mars 2011. Il représente ainsi près de 0,5% du chiffre d'affaires du Groupe.

#### 2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Au titre de l'exercice 2012-2013, le chiffre d'affaires consolidé affiche une baisse par rapport à 2011-2012 de 2,23% pour atteindre 141,1 millions d'euros contre 144,3 millions d'euros sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel de la Société a également baissé, passant de près de 1,6 millions d'euros à 1,46 millions d'euros en affichant une marge opérationnelle de 1% contre 1.1% pour l'exercice précédent. Le résultat net consolidé de l'exercice 2012-2013 s'élève à 0,62 M€ contre 0,72 M€ au 31 mars 2012. Il représente ainsi près de 0,5% du chiffre d'affaires du Groupe. Enfin la structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2012-2013. Au 31 mars 2013 l'endettement financier net atteint 5 668 k€ et un gearing net<sup>1</sup> de 36,0%, contre 47,3% au 31 mars 2012.

#### 2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2013/2014 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 125,7 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires de 141,06 M€ réalisé sur l'exercice 2012/2013. Les difficultés d'approvisionnement en consoles de nouvelles générations ont pesé sur l'exercice. Par ailleurs, des blockbusters en jeux consoles tels Call of Duty Ghosts d'Activision, Assassin's Creed IV Black Flag d'Ubisoft et Battlefield 4 d'Electronic Arts, n'ont pas rencontré le succès attendu auprès des joueurs.

Le résultat opérationnel de la société se maintient à 1,5 M€, soit globalement au même niveau que l'année antérieure. La marge opérationnelle a progressé de 1,0 % en 2012-2013 à 1,2 % en 2013-2014. Le résultat net consolidé de l'exercice 2013-2014 s'élève à 0,74 M€ au 31 mars 2014, en augmentation par rapport au 31 mars 2013.

La structure financière d'INNELEC Multimédia est particulièrement saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2013-2014. Au 31 mars 2014, l'endettement financier net est très faible à 963 K€, soit un gearing net de 6,0 % contre 36,0 % au 31 mars 2013.

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 du présent Document de référence.

<sup>1</sup> Gearing net : ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres

## 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

### 4.1. Risques de marché

#### 4.1.1. Risques de liquidité

##### - Endettement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société au 31 mars 2014.

Emprunts contractés par la société Innelec Multimedia au 31 mars 2014									
Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2014 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	avr-11	1 000	283	3,16%	avr-14	non applicable	261	22	0
CIC	mars-12	300	103	3,16%	mars-15	non applicable	103	0	0
CIC	févr-13	200	129	2,10%	févr-16	non applicable	67	62	0
CIC	juin-13	330	249	1,94%	juin-16	non applicable	109	140	0
BECM	avr-11	250	22	2,70%	avr-14	non applicable	22	0	0
BECM	mars-12	300	103	3,20%	mars-15	non applicable	103	0	0
BECM	oct-13	225	189	2,40%	août-16	non applicable	74	115	0
FORTIS	avr-11	1 000	284	3,46%	avr-15	non applicable	262	22	0
FORTIS	avr-11	250	7	2,68%	avr-14	non applicable	7	0	0
FORTIS	août-12	240	116	2,60%	nov-14	non applicable	81	34	0
LCL	avr-11	1 000	285	3,65%	avr-15	non applicable	263	22	0
LCL	mars-14	200	200	1,85%	mars-16	non applicable	99	101	0
BPRNP	mars-12	300	103	3,13%	mars-15	non applicable	103	0	0
PALATINE	mars-14	250	250	2,33%	mars-17	non applicable	81	169	0
HSBC	juil-08	800	78	5,87%	août-14	non applicable	78	0	0
<b>Total en K€</b>		<b>6 645</b>	<b>2 401</b>				<b>1 714</b>	<b>688</b>	<b>-</b>

Depuis le 31 mars 2014, la Société a contracté de nouveaux emprunts dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2014 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
BPI (1)	juin-14	1475	N/A	3,33%	juin-21
SOCIETE GENERALE	août-14	750	N/A	2,25%	août-18
CREDIT LYONNAIS	sept-14	600	N/A	2,05%	sept-18
BANQUE POPULAIRE	oct-14	500	N/A	2,55%	oct-18

(1) : différé d'amortissement de deux ans.

Ces emprunts ne sont pas soumis à covenants.

La Société a souhaité par ces derniers emprunts, financer ses investissements.

## - **Covenants financiers**

Au 31/03/2014 le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€. Toutes les clauses de covenants ont été respectées.

### **HSBC de Baecque Beau –juillet 2008 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :

- Fonds Propres / Total Bilan > 15 %
- Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / Fonds propres < 1
- Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / CAF < 4

#### **4.1.2. Risques de taux de change**

La grande majorité des transactions d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisée en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, la grande majorité des achats est réalisée en euros.

#### **4.1.3. Risques de taux d'intérêt**

La Société n'a pas contracté d'emprunt à taux variable. Par conséquent, la Société ne présente pas de risque financier, risque qui résulterait d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés au Groupe.

#### **4.1.4. Risques sur actions**

Non applicable, la trésorerie de la Société n'étant pas utilisée pour acheter des instruments financiers de placement sur les marchés. Il est toutefois précisé que la Société, en application de la réglementation relative au programme de rachat d'actions propres par les sociétés cotées sur un marché réglementé, dispose au 31 mars 2014, de 64.817 actions propres (autocontrôle). Il est précisé qu'au 31 mars 2014, la valeur comptable de ces titres auto-détenus présentés en diminution des capitaux propres est de 361 225 euros. Ainsi, une évolution du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA à la baisse ou à la hausse de 1 % n'aurait pas d'impact significatif sur la situation financière du Groupe (impact favorable ou défavorable d'environ 3 612 € sur la base d'une évolution de 1 % du cours de l'action INNELEC MULTIMEDIA).

## 4.2. Faits exceptionnels et litiges

INNELEC MULTIMEDIA SA n'est engagée dans aucun autre litige que ceux visés ci-après :

### 1 - Litiges prudhommaux :

A la date du présent document de référence, il existe 5 litiges en cours :

- Un salarié conteste son licenciement pour faute simple. Cette affaire a été plaidée le 7 octobre 2013 devant le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes de Bobigny. Dans sa délibération du 15 janvier 2014, le bureau de jugement s'étant déclaré en partage de voix, l'affaire a été renvoyée sans date, pour être à nouveau plaidée devant la Formation de départage du Conseil de Prudhommes.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée le 7 août 2013. Suite à un partage de voix, cette affaire sera à nouveau plaidée à une date ultérieure devant le Conseil de Prud'hommes de Bobigny.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été plaidée le 28 février 2014 devant la formation de référé du Conseil de Prudhommes de Bobigny. Innelec Multimedia SA a été condamnée à verser des dommages et intérêts au salarié. L'audience de jugement est prévue le 13 octobre 2015.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire a été évoquée devant le bureau de conciliation du Conseil de Prudhommes de Strasbourg le 24 février 2014 et elle a été renvoyée à une audience de mise en état.
- Un salarié conteste son licenciement. Cette affaire sera plaidée devant le bureau de conciliation du Conseil de Prudhommes de Bobigny le 15 avril 2015.

### 2 - Litiges commerciaux en cours :

a - Le 12 mars 2008, un camion Chronopost contenant des articles a fait l'objet d'une attaque à main armée et les marchandises transportées ont été volées. Ce risque n'étant pas pris en charge par l'assurance du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA SA avait fait assigner Chronopost en paiement d'une somme de 368 K€, mais par Jugement du 6 septembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a considéré que CHRONOPOST ne pouvait voir sa responsabilité engagée s'agissant d'un cas de force majeure : la société n'entend pas faire appel de ce jugement ;

b - La société INNELEC MULTIMEDIA a fait assigner le Mandataire Judiciaire et l'Administrateur Judiciaire de la société MVD en Liquidation Judiciaire, dont elle a racheté les actifs à la barre du Tribunal de Commerce de TOURS, pour avoir paiement d'une somme de 47 857 € pour prix de marchandises vendues et livrées postérieurement au jugement d'ouverture, les défendeurs exigeant le paiement des stocks à leur valeur d'achat et non à celle portée dans l'offre de reprise, inférieure à la valeur d'achat.

Le tribunal a initialement rendu un jugement qui était entièrement favorable mais sur l'appel interjeté par les mandataires judiciaires, la Cour d'Appel d'Orléans a infirmé le jugement par arrêt du 13/2/2014. Innelec Multimedia SA a décidé de porter le dossier en Cour de Cassation.

### 3 - Litige fiscal :

En juin 2013, INNELEC MULTIMEDIA a fait l'objet d'un avis d'imposition supplémentaire portant sur la TP 2009, la CFE (contribution foncière des entreprises) 2010 et 2011. Le montant total est de 230 122€. INNELEC MULTIMEDIA a constitué un recours gracieux. En effet, la DVNI (direction générale des finances publiques) admet que l'erreur provient des services des impôts indirects qui ont omis de prendre en compte différents paramètres pour le calcul de la valeur locative des locaux. La société a comptabilisé une provision de 150 k€ dans ses comptes au 31/3/2013 et elle a maintenu cette provision de 150 k€ dans ses comptes au 31/3/2014 (150 K€ correspond à environ la moitié des 230 K€ ci-dessus et la moitié de l'imposition supplémentaire relative à la CFE 2012 de 102 K€).

Le recours gracieux a été rejeté. Innelec Multimedia SA a fait appel au Conciliateur qui a également rejeté la demande d'Innelec Multimedia SA. Par conséquent, Innelec Multimedia SA va provisionner au cours de son exercice 2014-2015 l'intégralité des impositions supplémentaires.

### 4 - Litige URSSAF :

Suite à un contrôle URSSAF intervenu en 2012, Innelec Multimedia SA a formé un recours devant le tribunal des Affaires de la Sécurité Sociale de Bobigny après le rejet de son recours gracieux. La prochaine audience est prévue le 20 novembre 2014. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31/3/2014 car Innelec Multimedia est confiante dans la pertinence de ses arguments.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas sur une période couvrant au moins les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 4.3. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose, notamment au travers de sa filiale INNELEC SERVICES, de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Ci-après le détail des marques déposées dont dispose le Groupe :

Nom de la marque	N°	Date de dépôt / renouvellement	Titulaire
<b>Marque française</b>			
BOOK AND CO	N° 003006256	février 2000	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement déposé le 18 janvier 2010		
DIF'GAMES	N° 043292834	mai 2004	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement déposé le 19 mai 2014		
DIFINTEL MICRO	N° 043292828	octobre 2004	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement déposé le 19 mai 2014		
INNO'SHOW	N° 063441470	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204	juin 2007	INNELEC MULTIMEDIA
DISTRIPLUS	N° 093640049	mars 2009	INNELEC MULTIMEDIA
Joueurs Avant Tout !	N° 033263632	décembre 2003	INNELEC SERVICES
	Renouvellement déposé le 14 novembre 2013		
ULTIMA	N° 1717910	avril 1990	INNELEC SERVICES
	Renouvellement déposé le 18 janvier 2010		
ULTIMA GAMES	N° 1717911	avril 1990	INNELEC SERVICES
	Renouvellement déposé le 18 janvier 2010		
VIRTUA	N° 3468539	décembre 2006	INNELEC SERVICES
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement au 23 octobre 2009		
VIRTUAL SHOP	N° 99824973	novembre 1999	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement au 23 octobre 2009		
VIRTUAL@archives	N° 003059667	-	INNELEC MULTIMEDIA
	Renouvellement déposé le 6 août 2010		
JE CONSOLE	N° 97679301	mai 1997	JC CENTRALE
	Renouvellement déposé le 16 mai 2007		
SG STRATA'GAMES	N° 97664212	mars 2007	INNELEC SERVICES
STRATAGAMES.COM	N° 3016965	mars 2000	INNELEC SERVICES
	Renouvellement déposé le 15 janvier 2010		
LA GRENOUILLE FRAISE	N° 134014946	juin 2013	JEUX VIDEO AND CO
PURE DIAMOND	N° 144096396	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
<b>Marque communautaire</b>			
KONIX	N° 063449040	septembre 2006	INNELEC MULTIMEDIA
NAVIGATOR	N° 9349644	décembre 1993	INNELEC MULTIMEDIA
	Non renouvelé		
VILLAGE MULTIMEDIA	N° 96607636	avril 2010	M. Denis THEBAUD
INNOWEAR	N°558134	janvier 2007	INNOWEAR
HIMMERSION	N° 0933610	septembre 2007	INNOWEAR
KIDDIPLAY	N° 0932537	juillet 2007	INNOWEAR
XANDRIE	N° 009119041	mai 2010	XANDRIE
JE TELECHARGE FACILE	N° 009829383	avril 2011	XANDRIE
UNITED STATES OF GAMES	N° 009419508	octobre 2010	XANDRIE
ALLO TELECHARGEMENT	N° 009419656	octobre 2010	XANDRIE
HELLO TELECHARGEMENT	N° 009419623	octobre 2010	XANDRIE
ALLO ANTIVIRUS	N° 009419557	octobre 2010	XANDRIE
HELLO ANTIVIRUS	N° 009419615	octobre 2010	XANDRIE
ALLBRARY	N° 010774842	août 2012	XANDRIE
SIMPLE CARE KONIX	N° 012975694	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
<b>Marque internationale</b>			
ALLBRARY THE DIGITAL LIBRARY			XANDRIE
Marque déposée sur les pays suivants : USA, Canada, Chine, Japon, Inde, Algérie			

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant.

Toutes les marques ci-dessus sont en cours de validité et ont été renouvelées à l'échéance.

En date du 1<sup>er</sup> juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois.

#### **Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société**

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe.

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation des marques du Groupe sont réalisés sous le contrôle de ses commissaires aux comptes.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011 une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3.3 M€. Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Mis à part les locaux (cf. paragraphe 8.1 du présent Document de référence), aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

## **4.4. Risques liés à l'activité**

### **4.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit au paragraphe 6.2 du présent Document de référence, est relativement stable même si des concentrations sont toujours possibles compte tenu de l'évolution des marchés.

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo, des CD audio et des collecteurs (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a accru son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine de la mobilité et des objets connectés, lui permettant ainsi de disposer d'une offre pour distribuer vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, en Europe et en Afrique.

Le Groupe dispose de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché.

De façon à se prémunir sur ce risque, Innelec Multimédia met chaque année en œuvre des plans d'actions commerciales destinées à fidéliser ses fournisseurs et sa clientèle existants mais également à conquérir de nouveaux clients.

Par ailleurs, le Groupe reste à l'écoute du marché pour réaliser des acquisitions spécifiques de clientèle comme cela a été le cas lors du rachat d'une partie de la clientèle de DEG en avril 2011.

Le risque de voir arriver sur ce marché de nouveaux intervenants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées au chapitre 6.2 du présent Document de référence ne peut toutefois être totalement exclu.

#### 4.4.2. Risques clients

##### - Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices, ceux-ci représentant entre 69% et 72% du chiffre d'affaires sur la période concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Exercice 2011/2012				Exercice 2012/2013				Exercice 2013/2014			
Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé
Client 1	49 353	34,34%	34,34%	Client 1	51 318	36,67%	36,67%	Client 1	39 491	31,73%	31,73%
Client 2	9 154	6,37%	40,71%	Client 2	10 649	7,61%	44,28%	Client 2	9 973	8,01%	39,74%
Client 3	7 362	5,12%	45,83%	Client 3	7 439	5,32%	49,60%	Client 3	7 710	6,19%	45,94%
Client 4	7 092	4,93%	50,77%	Client 4	5 998	4,29%	53,89%	Client 4	7 155	5,75%	51,69%
Client 5	6 626	4,61%	55,38%	Client 5	5 680	4,06%	57,95%	Client 5	7 125	5,72%	57,41%
Client 6	5 341	3,72%	59,10%	Client 6	5 536	3,96%	61,90%	Client 6	5 352	4,30%	61,71%
Client 7	4 143	2,88%	61,98%	Client 7	5 399	3,86%	65,76%	Client 7	5 174	4,16%	65,87%
Client 8	4 007	2,79%	64,77%	Client 8	3 659	2,61%	68,38%	Client 8	2 825	2,27%	68,14%
Client 9	3 211	2,23%	67,00%	Client 9	2 927	2,09%	70,47%	Client 9	2 738	2,20%	70,34%
Client 10	2 907	2,02%	69,03%	Client 10	2 884	2,06%	72,54%	Client 10	1 942	1,56%	71,91%
<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>99 200</b>	<b>69,03%</b>	<b>69,03%</b>	<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>101 489</b>	<b>72,53%</b>	<b>72,53%</b>	<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>89 485</b>	<b>71,90%</b>	<b>71,90%</b>
Autres clients	44 510	30,97%	30,97%	Autres clients	38 440	27,47%	27,47%	Autres clients	34 975	28,10%	28,10%
<b>TOTAL</b>	<b>143 711</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>139 929</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>124 460</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimedia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Ainsi, le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices. Néanmoins, il faut noter que le poids des premiers clients reste relativement important, conduisant le Groupe à poursuivre une stratégie visant la diversification de sa base de clientèle. Pour information, le Client n°1 est une centrale de référencement pour laquelle Innelec Multimédia livre et facture plus de 300 comptes indépendants.

##### Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont conclus pour des durées d'une année. Ils prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs, le cas échéant, les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermès pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermès est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermès et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 25 % du montant de la créance).

#### 4.4.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

##### - Les stocks

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif et aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années.

Au 31 mars 2014, les stocks de produits net représentaient 33 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock moyen \* nombre de jour / achats consommés HT, soit un montant net de 9,5 M€, sur un prix de revient des ventes total de 105,8 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à Innelec Multimedia d'offrir à ses clients une très grande réactivité.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur

l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage... Pour compléter cette protection dès la sortie des produits de l'entrepôt où ils passent sous la responsabilité du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA a contracté une assurance Tous Risques auprès de SIACI, qui lui rembourse l'intégralité des dommages et vols causés aux produits pendant leur transport, y compris en cas de vol à main armée et d'opération de banditisme.

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée, les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent en général être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10% des achats des trois mois précédents. Sur douze mois, au 31 mars 2014, le taux de retour des produits invendus comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 6,27 %, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV.

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, les provisions enregistrées représentaient environ 429 K€ pour une valeur brute de stocks de 9,9 M€. Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

#### **- Leur gestion**

Même si le Groupe a réalisé des investissements relativement importants permettant une augmentation de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates etc.), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

Les ruptures de stocks, si elles sont générales, entraînent un décalage de consommation par les acheteurs car tous les acteurs subissent la rupture. Lorsque les ruptures de stocks sont ponctuelles, Innelec Multimedia peut, dans certains cas, s'approvisionner à l'étranger.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

S'agissant des risques d'obsolescence encourus par le Groupe, les produits obsolètes sont en général repris par les éditeurs.

#### **4.4.4. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs**

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution, présenté au paragraphe 6.1.1 du présent Document de référence, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français, impliquent que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable.

Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients). Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients que les éditeurs ne souhaitent pas traiter directement. En effet, cette part de clients non visés de façon directe résulte de choix stratégiques de chacun des éditeurs, notamment pour des questions de taille, de savoir-faire ou encore de spécificités du revendeur. Ainsi, INNELEC Multimédia permet aux éditeurs, de livrer de façon indirecte et centralisée des revendeurs, grande distribution comprise, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts des éditeurs et/ou fabricants fournisseurs du Groupe en supprimant tout ou partie de leur force de vente.

Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a des accords de distribution avec les 3 fabricants de consoles de jeux, leaders du marché. Ainsi, la Société distribue les consoles des groupes NINTENDO, SONY et MICROSOFT. Les accords de distribution ainsi que les relations avec ces fabricants sont identiques à ceux conclus avec les différents éditeurs, fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA, et ce dans la mesure où ces fabricants de consoles de jeux et accessoires sont aussi éditeurs de jeux.

Enfin, il convient de préciser que concernant la garantie des appareils vendus, les accords de distribution prévoient que celle-ci soit assurée par les fabricants eux-mêmes.

La durée moyenne des accords de distribution éditeurs/fournisseurs est de 1 an. Les clauses de rupture anticipée, lorsqu'elles existent, sont des clauses standards (non exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations) traditionnellement acceptées par la profession. Le Groupe privilégie la signature d'accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure de gestion spécifique du risque de non renouvellement des accords de distribution.

Le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs et/ou fabricants qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA et avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe, notamment dans le domaine des consoles de jeux.

#### **4.4.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs – prestataires de services**

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf. paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistiques (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (Nware, Ysance développement internet, CSA - &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques<sup>2</sup>. De plus, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en termes de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière. Au 31 mars 2014, les honoraires payés au CSA Consultant (Direction par intérim de CSA pour le service informatique) s'élèvent à 204 729 euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent.

#### **4.4.6. Saisonnalité de l'activité durant l'exercice**

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). En général, le 3<sup>ème</sup> trimestre civil représente près de 50% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette saisonnalité est également inhérente aux dates de sorties des nouveaux jeux et nouvelles consoles qui traditionnellement se situent à la même période.

---

<sup>2</sup> Néanmoins, au cours de l'exercice 2013-2014, la société a internalisé l'exploitation et le développement de l'ERP.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique pour faire face à cette saisonnalité, bien que le développement de sa gamme d'accessoires favorise à terme un lissage de la saisonnalité.

#### **4.4.7. Risques liés à l'évolution du marché**

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits (cf. section 6.2 du présent Document de référence). Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans la section 6.2 du présent Document de référence, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

De la même façon, l'évolution du téléchargement légal ou des jeux en ligne pourrait avoir un effet défavorable sur l'évolution de la vente de produits dits « en boîte ».

La Société n'a pas pris de mesure spécifique pour faire face au risque évoqué ci-dessus.

#### **4.4.8. Risques industriels et liés à l'environnement**

Compte tenu de la nature des activités d'INNELEC MULTIMEDIA, il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

### **4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés**

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (principalement Directeurs des ventes, Business Units managers, Directeur Logistique et Directeur administratif et financier). La croissance de la société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

La Société INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une direction concentrée au niveau des postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, fonctions toutes deux occupées par Monsieur Denis THEBAUD, en marge des préconisations de la loi NRE visant la séparation effective de ces deux postes. Il est toutefois précisé que Monsieur Denis THEBAUD est actionnaire de référence de la Société, gage de son engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

### **4.6. Risques juridiques et réglementaires**

Les réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif GALLAND – DUTREIL – CHATEL - HAMON.

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;

- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;
- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.
- La loi du 17 mars 2014 (loi Hamon) dont l'objectif est d'encadrer les relations entre professionnels et consommateurs et également en matière de droit de la distribution, dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

#### II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Le décret n° 2005 – 829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, a transposé en droit français les dispositions de plusieurs Directives européennes.

Cette nouvelle réglementation a instauré une éco-contribution payée par le consommateur à compter du 15 novembre 2006.

INNELEC MULTIMEDIA verse à Ecosystème (un des organismes coordonnateurs agréés) une contribution financière sur les produits importés par INNELEC MULTIMEDIA.

Cette éco-contribution est facturée à chacun des clients revendeurs à charge par ce revendeur de refacturer lui-même cette éco-contribution au consommateur final.

Il convient de préciser que l'activité d'INNELEC MULTIMEDIA est soumise à une réglementation qui fait l'objet de fréquentes évolutions.

#### III – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la rémunération pour copie Privée (RCP)

Le décret n° 2013-1141 du 10 décembre 2013 relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement soumis à la rémunération pour copie privée instaure une modification dans le fonctionnement de cette taxe.<sup>3</sup>

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant de la RCP doit être indiqué sur les factures de manière séparée du prix de vente alors que cette taxe était antérieurement intégrée dans le prix de vente mentionnée sur la facture.

Cette taxe est gérée par l'organisme COPIE France (ex SORECOP)

---

<sup>3</sup> Pour rappel, la RCP a été mise en place il y a quelques années pour compenser les droits d'auteurs des artistes liés à la multiplication des copies privées sur différents supports numériques.

## 4.7. Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

### Polices en vigueur au 31 mars 2014

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus avant & après livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	6 100 000,00 €
Responsabilité Dirigeant	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants ; Remboursement de la société souscriptrice ; Défense civile et défense pénale des dirigeants	10 000 000,00 €
Bris Machines (*)	ALLIANZ	Bris de machines et/ou du matériel informatique ; Catastrophes Naturelles ; Frais de reconstitution des informations ; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information.	0,00 €
Multirisques des Risques d'Entreprise	ALLIANZ	Incendie et Risques Annexes ; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes ; Vol ; Bris des Glaces ;	46 000 000,00 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Evénements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients.	8 319 690,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès	Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro informatique)	0,00 €
Auto Collaborateurs R.C	ALLIANZ	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	15 245,00 €
Déplacements professionnels - Etranger	AIG	Risques aériens - terrestres - décès accidentel - invalidité - frais médicaux - assistances aux personnes	50 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	230 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	250 000,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 980,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 000,00 €
Transport de marchandises	SIACI	Dommages et pertes garantis du matériel ainsi que les pertes de poids ou de quantités subies par les marchandises assurées	1 000 000,00 €

\* Garantie incluse dans l'assurance multirisques des risques d'entreprise.

Ces polices d'assurance concernent la société mère.

Il convient par ailleurs de préciser qu'INNELEC MULTIMEDIA dispose également, pour 3 magasins Virtua et 4 magasins Ultima, d'un contrat d'assurance multirisques professionnelle.

Ces contrats ont été souscrits auprès d'Allianz et d'AXA et couvrent, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnelle, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Sur base de la balance des comptes au 31/3/2014, les primes d'assurances versées représentent un total de 572 196 € pour Innelec SA (pour tous les types d'assurances) et 18 936 € pour Jeux Vidéo & Co.

Il est à noter qu'Innelec Multimédia a également souscrit dans le cadre de sa filiale Multimédia Distribution Afrique une assurance responsabilité civile.

#### **Vie des polices**

La Direction Administrative et Financière est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclus de sa politique de couverture en la matière.

### **4.8. Autres risques**

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1. Histoire et évolution de la société

#### 5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

##### 5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 3 des statuts)

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M.

##### 5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société est fixé au :

45 Rue Delizy  
Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

#### 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

#### 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

##### 5.1.3.1. Date de constitution

INNELEC MULTIMEDIA a été constituée le 30 août 1983.

##### 5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

#### 5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement une société anonyme qui sera régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

INNELEC MULTIMEDIA est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

#### 5.1.5. Exercice Social (article 5 des statuts)

Chaque exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars.

#### 5.1.6. Historique de la Société

En juin 2000, INNELEC MULTIMEDIA se renforce dans le domaine de la distribution de logiciels, son cœur d'activité, avec l'acquisition de VIRTUA. De même, en janvier 2001, le Groupe fait l'acquisition de la société ULTIMA GAMES (anciennement YTC).

A l'origine positionné sur les produits logiciels de loisirs et professionnels, INNELEC MULTIMEDIA se lance en mars 2001 dans la distribution de DVD vidéo.

En juillet 2003, INNELEC MULTIMEDIA rachète à la barre du Tribunal l'entreprise DIFINTEL, entreprise grossiste en jeux vidéo, société alors en situation financière difficile (plan de cession).

En juin 2004, INNELEC MULTIMEDIA cède sa filiale INNELEC BELGIUM, la société ne correspondant plus alors à la stratégie de développement du Groupe.

En décembre 2005, le Groupe fait l'acquisition de la marque Stratagames ainsi que de 6 fonds de commerce, appartenant à la société du même nom.

Au deuxième trimestre 2006, INNELEC MULTIMEDIA a pris une participation minoritaire au capital de la société AS DE COM - société spécialisée dans l'organisation et la gestion d'événements dans l'univers des jeux vidéo. Cette société a été créée par l'ancienne directrice marketing du Groupe INNELEC MULTIMEDIA (Madame Corinne PICO). Cette participation présente, pour le Groupe, l'avantage de disposer de retour d'expérience de haut niveau dans l'univers des jeux vidéo et d'un soutien pour ses prochaines campagnes marketing.

En octobre 2006, INNELEC MULTIMEDIA crée la société Innowear, société basée en Suisse dont INNELEC MULTIMEDIA détenait alors 85 % du capital. Cette société avait vocation à développer des accords visant l'exploitation de licences sur le thème des jeux vidéo (fabrication de produits dérivés). Suite à des mesures de remises en ordre prises en 2009, INNELEC MULTIMEDIA a repris 100% d'Innowear. Cependant, devant les difficultés persistantes de la société, la décision d'arrêter complètement l'activité a été prise lors du conseil de juillet 2009.

En décembre 2006, INNELEC MULTIMEDIA reprend le fonds de commerce de la société CV Distribution (société spécialisée dans la distribution de CD Audio sur le Nord de la France).

Courant 2007, alors que l'activité du Groupe connaît une croissance notable, INNELEC MULTIMEDIA réalise deux opérations d'acquisition :

- en avril 2007 : achat de la société JC CENTRALE, société de marketing et de négoce, regroupant un réseau d'une quarantaine de points de vente, renforçant ainsi le réseau des licenciés de marque du groupe, aujourd'hui regroupé sous la marque signature Jeux vidéo & Co et comptant 166 magasins au 31 mars 2011 ;
- en novembre 2007 : acquisition d'un fonds de commerce à Blois, permettant au Groupe de disposer au cumul de 16 magasins en propre, sous les marques Virtua, Ultima ou encore Difintel.

Courant 2008 INNELEC MULTIMEDIA a continué de progresser dans ses grands axes stratégiques avec notamment l'extension du réseau Jeux Vidéo and Co : signature avec le groupe Caillé pour l'ouverture de 5 points de vente à La Réunion.

Par ailleurs, le Groupe a signé un accord exclusif avec le Groupe Darty portant sur la distribution de jeux vidéo et accessoires.

Courant 2009, INNELEC MULTIMEDIA continue d'étendre le parc de magasins du réseau Jeux Vidéo and Co et procède au rachat de 5 magasins Ultima, à Brest, Nogent sur Marne, Tours, Châtellerauld, et Blois.

Courant 2010, INNELEC MULTIMEDIA décide de ne plus acquérir de nouveaux magasins en propre et cède des magasins parisiens.

En avril 2011, INNELEC MULTIMEDIA acquiert une partie du fonds de commerce de son confrère DEG MULTIMEDIA afin de renforcer son potentiel humain mais surtout sa position sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. L'activité reprise a eu un impact positif immédiat sur le chiffre d'affaires et le résultat 2011-2012 d'INNELEC MULTIMEDIA.

Février 2012, la Société Xandrie, détenue à 100% par Innelec, est créée pour abriter l'activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 Euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et a reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'Innelec Multimédia pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de votre Assemblée du 14 décembre 2012.

Innelec Multimedia souhaitant opérer une scission de Xandrie au travers d'une distribution de dividende exceptionnel par versement des titres Xandrie détenus (avec option en numéraire), y compris ceux reçus en rémunération de l'apport, et ce sous condition suspensive de l'accord du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie sur l'application à cette opération du paragraphe 2 de l'article 115 du Code Général des Impôts permettant de bénéficier du régime de faveur apport-scission. A cette fin, la Société avait obtenu un visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie n'ayant pas donné son accord pour que l'opération bénéficie du régime de faveur, la distribution des actions Xandrie aux actionnaires d'Innelec Multimedia n'a pas été réalisée.

Le conseil d'administration du 30 avril 2013 de Xandrie a décidé de lancer une augmentation de capital en vue de financer le développement de son activité.

Le conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia qui s'est tenu le même jour a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie du 11 juin 2013, le capital de Xandrie s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal. La société Innelec Multimédia détient désormais 48,83 % du capital de Xandrie.

Depuis, différentes opérations ont eu lieu au cours de l'exercice ayant eu comme effet une baisse significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie qui n'est plus au 31 mars 2014 que de 18,83%.

Compte tenu de ces évolutions, Xandrie a été consolidé jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Innelec Multimédia. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014.

Xandrie est resté au cours de l'exercice en phase d'amorçage et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de - 0,58 M€ et le résultat net est de - 0,41 M€.

A l'occasion de son désengagement dans Xandrie, Innelec Multimédia a pris une participation de 6,6 %, par échange de titres, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo en plein développement qui dispose de 4,9 M€ de fonds propres et a réalisé au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires consolidés de 26,1 M€ et un résultat net consolidé de 2 M€. La valorisation des titres Focus dans les comptes d'Innelec Multimédia représente 2 134 728 €.

Au cours de l'exercice 2013- 2014, il a été créé deux filiales à 100 % : Konix Interactive Ltd à Hong Kong et M.D.A. à Casablanca (Maroc). Ces deux sociétés ont pour vocations d'appuyer l'action d'Innelec Multimédia à l'International. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, elles n'ont pas réalisé de chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2014 le Groupe dispose de 7 magasins détenus en propre : 4 magasins Ultima, et 3 magasins Virtua.

## 5.2. Investissements

### 5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Donnés consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Investissements incorporels	4 651	2 370	188
Investissements corporels	397	228	506
Investissements financiers	63	9	16
<b>TOTAL</b>	<b>5 111</b>	<b>2 607</b>	<b>710</b>

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent principalement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Sur l'exercice 2011-2012, Innelec a investi plus de 5M€, tant sur l'activité de vente de produits physiques que sur l'activité de vente de produits dématérialisés.

Innelec Multimedia a notamment acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3,06 M€ (dont complément de prix basé sur la meilleure estimation de la société).

Cette acquisition d'une partie du fonds de commerce de son confrère DEG MULTIMEDIA a été réalisée afin de renforcer sa position sur plusieurs segments de clientèle : les grandes surfaces spécialisées, le commerce de proximité, les sites internet, la vente à distance et l'export. Au final, la valeur d'acquisition a été de 3,3 M€.

Sur l'exercice 2012-2013, les investissements du Groupe touchent principalement aux infrastructures techniques et logistiques à hauteur de 164K€, pour 149K€ au développement des bornes Virtual Kiosk permettant à un client final d'effectuer une commande et de réceptionner cette dernière le lendemain sur le lieu où se situe la borne et pour 53K€ au développement du site internet Virtual Access à destination des clients professionnels du Groupe. Enfin la participation dans le capital de la Société Xandrie a augmenté de 1,84M€ dans le cadre de l'opération d'apport réalisée en décembre 2012.

Sur l'exercice 2013-2014, les investissements en immobilisations incorporelles concernent principalement les sites internet. Les investissements en immobilisations corporelles ont porté majoritairement sur du matériel logistique pour 236 k€ et sur les bornes installées chez les clients pour 90 k€.

### **5.2.2. Principaux investissements en cours**

Les investissements réalisés depuis le 31/3/2014 s'inscrivent dans la lignée des investissements réalisés habituellement par Innelec : investissements logistiques, informatiques. Ils ne sont pas significatifs.

### **5.2.3. Politique future d'investissements**

INNELEC MULTIMEDIA ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

Les investissements susceptibles d'intervenir sur l'exercice 2014-2015 seront du même ordre que l'exercice 2013-2014 et concerneront majoritairement le développement informatique, l'acquisition et la mise à jour du parc informatique, le renouvellement du mobilier de bureau ou divers équipements.

## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), de consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels, des DVD vidéo et des collecteurs (cartes, figurines). Le Groupe a accru son portefeuille de produits distribués en développant également une offre dans le domaine du CD audio, lui permettant ainsi de disposer d'une offre exhaustive à destination plus particulièrement des réseaux de supermarchés. Au 31 mars 2014, le Groupe a distribué ses produits auprès de 2 435 comptes clients actifs.

Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement.

INNELEC MULTIMEDIA ne souhaite cultiver de dépendance particulière ni avec l'un ou l'autre de ses fournisseurs, ni avec l'un ou l'autre de ses clients. Ainsi, le Groupe n'oriente pas sa stratégie vers la définition d'accords exclusifs, mais plutôt sur un service très ouvert sans contrainte significative pour les éditeurs ou pour les revendeurs.

INNELEC MULTIMEDIA vend un catalogue de près de 9 045 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 25 % du chiffre d'affaires global des éditeurs. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur, voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Le tableau suivant présente son évolution :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	144 267	141 056	125 668
Résultat opérationnel courant	1 611	1 456	1 532
Marge opérationnelle	1,1%	1,0%	1,2%
Résultat financier	(451)	(402)	(417)
Résultat part du Groupe	722	622	740

Le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Commerces de proximité, revendeurs spécialisés, grande distribution, multi spécialistes etc.). La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.

### 6.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et son organisation

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

Le chiffre d'affaires réalisé selon la typologie de clients est précisé ci-après.

	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires (M€)	144,3	141,1	125,7
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	29,9%	25,7%	25,3%
Grande distribution et grands magasins	62,2%	65,8%	64,6%
Multispécialistes	5,7%	4,3%	6,2%
E-Commerce et vente à distance	2,2%	1,9%	2,1%
Autres canaux de distribution	N/A	2,3%	1,8%

Concernant la grande distribution et les grands magasins, ce marché est une réelle opportunité pour INNELEC MULTIMEDIA dans la mesure où ces clients sont généralement très décentralisés (Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...), et ont donc besoin de prestataires spécialisés tels qu'INNELEC MULTIMEDIA leur permettant de disposer d'un sourcing de très grande qualité en terme de largeur de la gamme de produits proposés et de couverture de l'ensemble de l'univers des éditeurs.

Le Groupe est également distributeur auprès d'un réseau de revendeurs spécialisés qu'INNELEC MULTIMEDIA a fédéré sous la marque signature Jeux vidéo & Co, réseau disposant de 133 points de vente au 31 mars 2014. A noter qu'une partie de ce réseau Jeux Vidéo & Co est détenue en propre par le Groupe (7 magasins au 31/03/2014 – cf. chapitre 7 du présent Document de référence, magasins en propre ayant réalisé au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014 environ 2.76 M€ de chiffre d'affaires).

Depuis deux ans, l'entreprise a investi sur le développement de nouvelles activités regroupant la mobilité et les objets connectés, lui permettant de trouver de nouvelles ventes en France et d'étendre sa distribution sur l'ensemble des pays européens et sur le continent africain.

#### **ROLE D'INNELEC MULTIMEDIA SUR SON MARCHÉ :**

##### **- Rôle auprès des éditeurs**

A côté des grands éditeurs d'importance internationale qui gèrent eux mêmes la distribution de leurs produits (pour environ 75% de leur activité), le marché a donné naissance à un grand nombre de petites ou moyennes maisons d'édition qui n'ont pas la surface financière nécessaire pour mettre en place un service de diffusion satisfaisant.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 25 % de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

##### **- Rôle auprès des revendeurs**

Les produits sont vendus au public, non seulement par des grandes chaînes de distribution, mais également par des revendeurs de taille modeste qui souhaitent s'appuyer sur les capacités d'analyse du marché d'INNELEC MULTIMEDIA et sur ses stocks importants disponibles immédiatement.

La structure du marché impose aux clients d'avoir un grand nombre de fournisseurs. Ces multiples interlocuteurs travaillent avec des méthodes différentes, exigent des conditions de paiement particulières, requièrent un minimum de commandes, etc.

INNELEC MULTIMEDIA offre à ses clients la possibilité de bénéficier des conseils d'un interlocuteur unique, de regrouper leurs achats, d'avoir des conditions standardisées, etc. Ils sont ainsi assurés de pouvoir se consacrer pleinement à leurs propres clients, en vendant les meilleurs produits et en travaillant en flux tendus.

INNELEC MULTIMEDIA peut décliner également toute une série de services particulièrement ciblés qui vont du merchandising à la gestion complète d'un rayon en passant par la formation des vendeurs ou l'organisation d'opérations promotionnelles.

Auprès des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co. Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché,...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel &Commando Points de vente – cf. paragraphe « L'informatique » présenté dans les pages suivantes).

#### - **La valeur ajoutée apportée par INNELEC MULTIMEDIA**

La valeur ajoutée d'INNELEC MULTIMEDIA s'exerce dans quatre domaines principaux :

- le marketing : conseil, information, préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, magazines Jeux Vidéo & Co et Impact Multimedia), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société, et une bonne vision globale du marché (risque de cannibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment, ...),
- la vente : diffusion des tarifs, contacts avec les clients, prise de commandes,
- la diffusion et la gestion logistique : distribution des produits en quantités limitées dans de nombreux points de vente, livraison sous 24 heures, reprise des invendus,
- la gestion financière : surveillance du crédit client, et recouvrement des fonds.
- Deux de ces domaines sont plus orientés vers le service aux revendeurs : le marketing et la vente ; les deux autres sont tournés vers les éditeurs : la diffusion / logistique et la gestion financière.
- Plus particulièrement, la valeur ajoutée apportée par le Groupe s'exprime par l'outil Virtual Access qui correspond au portail d'accès Internet d'INNELEC MULTIMEDIA et permet aux clients du Groupe d'y trouver, 24 h sur 24, le catalogue des produits distribués, présents et à venir, leurs prix d'achat, leurs disponibilités, des dossiers thématiques liés à l'actualité, un planning des sorties à venir, ou encore des outils d'aide à la vente (Top des ventes, Avant-Première etc.). Au-delà de ces fonctions, Virtual Access donne ainsi notamment la possibilité aux clients du Groupe de passer des commandes en ligne, de les gérer et de les suivre en direct.

Enfin, INNELEC MULTIMEDIA a mis en place des Business Units dont l'objectif est de centraliser l'ensemble de la relation entre le fournisseur et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, pour la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing et l'interface de l'équipe de vente.

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA pour le compte des éditeurs et des revendeurs est importante, avec une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus, des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

## **ORGANISATION OPERATIONNELLE :**

### **- Organisation commerciale**

Le service ventes INNELEC MULTIMEDIA est organisé autour de canaux de distribution.

L'objectif est d'assurer un meilleur service à la clientèle (existante ou à conquérir), et de renforcer l'efficacité commerciale en optimisant les synergies entre les équipes commerciales itinérantes et sédentaires du Groupe.

Concernant les activités de publication papier et Internet, INNELEC MULTIMEDIA a décidé de focaliser ses efforts sur la finalisation de 3 sujets :

- la réalisation des sites pour les enseignes du Groupe,
- l'ouverture d'INNELEC MULTIMEDIA à la vente en ligne de produits physiques
- la poursuite de l'évolution des catalogues diffusés pour que le Groupe conserve son avance sur le sujet.

3 Business Units, couvrant chacune un ou plusieurs univers connexes, regroupent l'ensemble des relations entre les fournisseurs et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing, et l'interface de l'équipe de vente.

- Business Unit 1 Grand Public : Jeux vidéo, jeux PC, logiciels culturels éducatifs, consoles et accessoires officiels.
- Business Unit 2 Accessoires : Accessoires PC, accessoires consoles de constructeurs tiers, tablettes, accessoires mobilité, casques audio.
- Business Unit 3 Logiciels professionnels, DVD et CD audio : DVD vidéo, Blu-Ray disc et CD audio.

Cette organisation a pour objectif de permettre une meilleure centralisation de l'information et de la prise de décision. Elle doit ainsi favoriser le développement des relations commerciales du Groupe.

### **- Informatique, logistique, contrôle interne et services comptables et financiers**

#### **L'informatique :**

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques afin de gérer ses activités, notamment en termes de gestion de l'information relative aux stocks et aux relations clients.

Ainsi, afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents :

- &Commando : premier maillon de la chaîne &Commando, cette application dédiée aux commerciaux itinérants du Groupe leur permet, grâce à leurs ordinateurs portables, de saisir des commandes et des demandes d'autorisations de retour, directement depuis le point de vente, tout en disposant d'informations précises sur les stocks disponibles, et sur les produits que la Société souhaite mettre en avant (via des sélections de produits, appelées collections). Ces commandes et demandes de retour sont ensuite directement intégrées en temps réel dans le logiciel ERP, via une liaison Internet (Wifi, 3G, EDGE, GPRS ou autres disponibles).
- &Commando CRM : destiné à l'ensemble de l'équipe commerciale, ce module est dédié à la gestion de la relation client, et permet d'optimiser l'action commerciale, ainsi que les synergies entre les équipes sédentaires, itinérantes, comptabilité et service client. &Commando CRM permet notamment la gestion des plannings d'actions des équipes (visites ou appels téléphoniques), demandes d'actions (des responsables vers les équipes) et l'archivage des comptes rendus de visites (GED).
- &Commando Points de vente : destinée à être installée chez les clients du Groupe, cette version leur permet de consulter les stocks disponibles en temps réel, de passer des commandes qui seront intégrées automatiquement dans le logiciel ERP, de gérer leur portefeuille de commandes, d'automatiser les réapprovisionnements en fonction des ventes faites et d'un niveau de stock souhaité, et de bénéficier de conseils de mise en place de produits via les collections proposées par les spécialistes d'INNELEC MULTIMEDIA. Mais c'est aussi une application complémentaire de leur logiciel de caisse, leur permettant de gérer de façon simple la création des fiches articles (création, mise à jour, inventaire...), et de gagner en efficacité.

### La logistique :

Grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Les équipes logistiques sont réparties entre l'entrepôt A et l'entrepôt B selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui sous-traitent la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Il est à noter que les investissements réalisés par le Groupe, ont donné lieu à une augmentation de plus de 50 % de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates, ...).

Au niveau des approvisionnements, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA, comme précisé par ailleurs, dispose d'un stock correspondant à environ 33 jours au 31 mars 2014 (calculé selon la formule : Stock moyen \* nombre de jour / achats consommés HT) d'activités sur les produits que le Groupe commercialise afin d'offrir à ses clients une très grande réactivité. De plus, grâce à ses applications logicielles, la Société suit de manière très précise l'évolution des stocks en cours, des invendus et des retours fournisseurs.

Aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage imposées par les clients du Groupe au cours de ces dernières années.

### Le contrôle interne :

Le contrôle interne a vu ses fonctions renforcées accompagnant ainsi une meilleure coordination de l'ensemble des intervenants du Groupe en termes de procédures internes.

### Les services comptables et financiers :

Les services comptables et financiers regroupent principalement les équipes de gestion et d'administration. INNELEC MULTIMEDIA a mis en place des équipes dédiées, respectant des procédures internes relatives à la gestion des comptes clients et des comptes fournisseurs. Ainsi, ces équipes, en relation avec les services achats et les services commerciaux, assurent une gestion adéquate de l'ensemble des flux d'exploitation correspondant aux activités du Groupe, de même que la gestion de la trésorerie disponible, et l'établissement des comptes intermédiaires et annuels du Groupe. Un cabinet d'expertise comptable se charge de réaliser les comptes consolidés.

## **PERSPECTIVES ET STRATEGIE A MOYEN TERME :**

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en terme de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles et jeux pour consoles, logiciels professionnels ou encore DVD vidéo et CD audio). INNELEC MULTIMEDIA entend poursuivre au cours des prochaines années cette stratégie, et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie. INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quels que soient les produits recherchés sur le créneau du loisir ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients (décisions généralement décentralisées auprès de clients comme les magasins Intermarché, Hyper U, Leclerc, ...). L'essor de la gamme de produits proposés par le Groupe, en particulier l'accent mis sur l'offre CD audio, vise notamment à mieux servir ce type d'intervenants, acheteurs de l'ensemble des produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

L'essor d'Internet et sa participation à la dématérialisation des supports logiciels a eu un impact majeur sur la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels.

Le contexte du marché du Jeu Vidéo reste toujours tendu dans un climat économique incertain. Cependant, pour 2014/2015, le marché reste dans l'attente d'une forte croissance des ventes des consoles nouvelles génération : Microsoft avec sa Xbox one et Sony avec sa Playstation 4.

Dans ces conditions, le Groupe continue d'appliquer la stratégie suivante :

- Séparation des activités de distribution physique et digitale,
- Amélioration de la rentabilité des activités physiques sur le marché mature du jeu vidéo (90 % de son chiffre d'affaires actuel), grâce notamment à l'amélioration de son mix-produit,
- Investissement dans de nouveaux marchés en croissance : développement de produits à plus fortes marges (accessoires, produits de mobilités et objets connectés)

Innelec Multimédia a délibérément choisi pour l'activité distribution physique, un développement commercial offensif dans un contexte de marché en bas de cycle :

- Réussir le lancement des nouvelles consoles,
- Recrutement de nouveaux licenciés de la marque « Jeux Vidéo and C° »,
- Développement de l'export sur de nouveaux territoires,
- Développement de ses produits exclusifs et de sa marque Konix,
- Vente de nouveaux accessoires sur les réseaux de vente de la mobilité,
- Vente d'objets connectés.

## 6.1.2. L'offre de produits

Retour sur la répartition des ventes du Groupe par grand type de produits :

Données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2012		31 mars 2013		31 mars 2014	
Chiffre d'affaires	144,3	100%	141,1	100%	125,7	100%
PC Grand Public (Logiciels de loisirs)	8,9	6,2%	10,9	7,7%	5,4	4,3%
Consoles, jeux et accessoires	118,2	81,9%	115,9	82,2%	106,8	85,0%
Logiciels professionnels et accessoires	9,4	6,5%	6,6	4,7%	5,1	4,1%
DVD, CD audio & Divers	7,8	5,4%	7,6	5,4%	8,3	6,6%

### - Les logiciels de loisirs

#### Les logiciels de jeux :

Très variés en termes de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

#### Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'oenologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

#### Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais..), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc.

### - Les consoles, jeux pour consoles et accessoires

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 4, PlayStation 3, Ps Vita), NINTENDO, avec notamment sa console portable DS et le très gros succès de la console de salon Wii, et enfin Microsoft, avec sa nouvelle console XBOX One et XBOX 360.

Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes. Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plateformes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

### - Les logiciels professionnels et accessoires

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion, et de formation.

#### Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

#### Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

#### Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

#### Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

#### Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

#### Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

#### **- Les DVD vidéo et CD audio**

Il convient de noter qu'INNELEC MULTIMEDIA ne distribue pas de lecteur de DVD mais bien des disques vidéo numériques. Ainsi, les produits vidéo diffusés par INNELEC MULTIMEDIA couvrent tous les genres : aventure, policier, action, thriller, comédie, horreur, fantastique, humour, animation, série TV, documentaire...

De la même manière, les produits audio diffusés par le Groupe couvrent une sélection de genres divers tels que des compilations, des bandes originales de films, de la musique classique, du jazz, du blues, de la variété française & internationale, de la pop, du rock, des musiques électroniques et techno, de la musique du monde mais aussi des disques pour enfants, du rap, du reggae, du hip hop et du RNB.

**Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs.**

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs (CR Rom, DVD vidéo et CD audio) implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

Données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2012		31 mars 2013		31 mars 2014		Evolution
Chiffre d'affaires	144,3	100%	141,1	100%	125,7	100%	-10,9%
T1 (avril à juin)	21,3	14,8%	20,0	14,2%	13,7	10,9%	-31,7%
T2 (juillet à septembre)	23,8	16,5%	29,1	20,7%	29,0	23,1%	-0,3%
T3 (octobre à décembre)	73,4	50,9%	69,0	48,9%	62,7	49,9%	-9,2%
T4 (janvier à mars)	25,7	17,8%	22,9	16,2%	20,3	16,2%	-11,2%

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3<sup>ème</sup> trimestre comptable du Groupe).

Le chiffre d'affaires annuel 2013-2014 d'Innelec Multimédia s'élève à 125,7 M€ dans un marché en nette décroissance.

On retrouve cet effet de saisonnalité des ventes puisque près de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée sur le T3 (49,9% du CA total soit 62,7 M€). La ventilation des trois autres trimestres est relativement équilibrée puisque la répartition oscille entre 10,9% et 23,1% pour les T1, T2 et T4.

Par ailleurs, il convient de noter que malgré le contexte économique fragile, le T3 semble toujours aussi actif en termes d'attractivité de la clientèle en magasin.

## 6.2. Le marché

### 6.2.1. Le marché des jeux vidéo

Malgré les mutations profondes qui le traversent, le marché mondial des équipements (consoles, etc.) et des jeux vidéo est en attente d'un renouveau pour l'année 2014-2015.

Le marché du jeu vidéo a vu l'arrivée fin novembre 2013, de nouvelles consoles de salon de 8<sup>ème</sup> génération sur le marché français : la PS4 de Sony et la Xbox One de Microsoft.

#### Le marché mondial des jeux vidéo (IDG-avril 2014)

Entre 2012 et 2013, le marché mondial des jeux vidéo a connu une croissance de 11%, passant de 74,1 milliards d'\$ à 82 milliards de dollars de chiffre d'affaires.

Une grande partie de la croissance mondiale des jeux vidéo provient de la croissance des jeux dématérialisés. En effet, ce segment connaît une croissance relativement soutenue en 2013, notamment grâce aux jeux sur tablette et sur mobile.

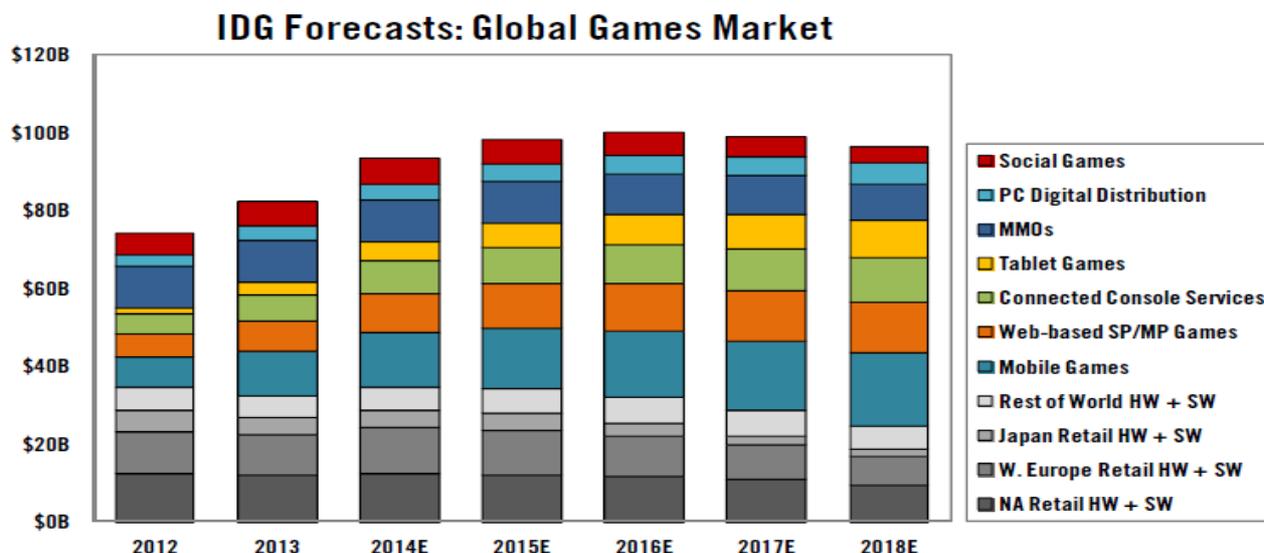
Le marché mondial des jeux dématérialisés devrait atteindre un chiffre d'affaires de 60,3 milliards de dollars, en 2014, soit une croissance de 18% sur la période.

Le marché mondial des jeux vidéo physiques est lui aussi en croissance. Cette croissance provient essentiellement des pays émergents tels que la Chine, la Corée, la Russie et l'Afrique.

La sortie de la XBOX One et de la PS4 à la fin de l'année 2013 a aidé le marché dans sa tendance haussière, en particulier sur les ventes de consoles et d'accessoires.

Selon l'étude de l'institut IDG en avril 2014, le marché mondial des jeux vidéo devrait atteindre un chiffre d'affaires de 96,2 milliards de \$ en 2018.

Le chiffre d'affaires des ventes de console et de jeux physiques devrait lui s'établir à un plus haut en 2014, à 28,5 milliards de dollars en croissance de 8,1%.



## Evolution du marché français du jeu vidéo sur consoles :

Marché français du jeu vidéo consoles	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Croissance moyenne
Consoles	568	1122	1297	1023	873	759	632	613	
<i>Croissance annuelle</i>		97,5%	15,6%	-21,1%	-14,7%	-13,1%	-16,7%	-3,0%	1,1%
Jeux pour consoles	797	1131	1460	1277	1250	1146	988	939	
<i>Croissance annuelle</i>		41,9%	29,1%	-12,5%	-2,1%	-8,3%	-13,8%	-5,0%	2,4%
Accessoires pour consoles	123	200	276	283	289	272	287	259	
<i>Croissance annuelle</i>		62,6%	38,0%	2,5%	2,1%	-5,9%	5,5%	-9,8%	11,2%
<b>Total</b>	<b>1488</b>	<b>2453</b>	<b>3033</b>	<b>2583</b>	<b>2412</b>	<b>2177</b>	<b>1907</b>	<b>1811</b>	
		64,9%	23,6%	-14,8%	-6,6%	-9,7%	-12,4%	-5,0%	2,8%

Source : Panel France GfK – 2013, données en M€

- **Le marché des jeux vidéo physiques (Source : CNC avril 2014)**

En 2013, le marché de la vente de jeux vidéo physiques continue de baisser (-9,7 % en volume par rapport à 2012), mais moins fortement que l'année précédente (-15,5 %).

Le chiffre d'affaires du marché des logiciels de jeux vidéo enregistre une nouvelle baisse, de 7,9 % et se maintient tout juste au-dessus du milliard d'euros en 2013 (1 014,0 M€).

Le marché du jeu vidéo physique est touché par de nouvelles habitudes de jeux (dématérialisation et mobilité), pratiquées hors supports de jeux historiques (sur tablettes ou ordiphones notamment). Les revenus issus de la vente de jeux français reculent de 29,9 %, tandis que les ventes de jeux étrangers baissent de 6,5 %.

En 2013, le chiffre d'affaires du marché des jeux vidéo pour console portable est le seul à augmenter légèrement (+1,6 %) à 208,7 M€ en 2013. Les autres supports voient leurs chiffre d'affaires diminuer, de 6,7 % pour les jeux pour console de salon (730,2 M€) et de 33,7 % pour les jeux sur ordinateur (75,1 M€). En 2013, les jeux pour console de salon représentent 72,0 % des revenus du marché des jeux vidéo physiques.

### Chiffre d'affaires du marché des jeux vidéo selon le support de lecture (M€)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évol, 2013/2012
jeux pour console de salon	968,3	990,1	1012,2	921,4	782,3	730,2	-6,7%
jeux pour console portable	462,9	329,2	238,2	224,5	205,5	208,7	1,6%
jeux pour ordinateur	218,4	189,2	153,7	128,2	113,2	75,1	-33,7%
<b>total</b>	<b>1649,6</b>	<b>1508,5</b>	<b>1404,1</b>	<b>1274,1</b>	<b>1101</b>	<b>1014</b>	<b>-7,9%</b>

Source : CNC -GfK

L'évolution des ventes de jeux destinés aux consoles PS4 de Sony et la Xbox One de Microsoft commercialisées depuis fin novembre 2013 sera centrale au cours des prochaines années.

Les ventes de jeux vidéo physiques pour consoles (de salon et portables) de 8<sup>ème</sup> génération représentent en 2013 près d'un quart (23,8 %) du marché des jeux vidéo physiques, tandis que les jeux pour consoles de génération 7 génèrent 68,8 % des revenus. En 2013, 0,97 million de consoles de génération 7 et 1,6 million de consoles de 8<sup>ème</sup> génération ont été vendues dans le monde.

- **Le segment de marché des consoles de salon**

Les jeux vidéo peuvent fonctionner sur plusieurs types de plates-formes. Le marché des jeux vidéo physiques s'organise traditionnellement autour des consoles de salon, des consoles portables et des ordinateurs. L'évolution des ventes de jeux vidéo est intrinsèquement liée aux ventes de consoles qu'elles soient mobiles ou de salon.

En 2013, selon GfK-Médiamétrie, plus d'un foyer français sur deux est équipé en console de jeux (51,2 %), contre 40,0 % six ans auparavant. Fin 2013, le taux d'équipement en console de salon est de 45,6 % (soit 0,8 point de plus qu'en 2012 et 11,1 points supplémentaires en six ans). Le taux d'équipement en console portable se situe environ 10 points en deçà (35,7 %). En 2013, 15,1 millions de consoles de salon et 17,1 millions de consoles portables sont installées en France.

En 2013, près de 240 000 PS4 et 126 000 Xbox One ont été vendues sur le marché français, contre 120 000 Wii U en 2012. Cette 8<sup>ème</sup> génération de consoles de salon connaît un meilleur démarrage commercial que celui de la génération précédente (2005- 2007).

Les ventes de jeux pour console de salon sont en baisse (-7,8 % à 16,3 millions d'unités), mais couvrent toujours une part de marché majoritaire, avec 62,6 % du volume des jeux vidéo physiques vendus en 2013 (+1,3 point par rapport à 2012), contre 44,7 % en 2008.

Ci-dessous les prévisions de ventes mondiales de consoles de salon :

En millions d'unités	2014	2015	2016
Wii	1,15	0,22	-
Wii U	22,84	24,13	21,71
PS3	4,24	2,23	1,32
Xbox 360	3,56	1,38	0,52
PS4	2,8	10,1	15,48
Xbox One	6,94	11,56	14,01
<b>Total</b>	<b>41,53</b>	<b>49,62</b>	<b>53,04</b>

Source: IDATE, *Marché Mondiale des jeux vidéo, Décembre 2012*

- **Ventes de jeux physiques français selon les plates-formes de lecture**

En 2013, le chiffre d'affaires des jeux français pour Wii diminue moins (-40,0 %) que celui des jeux étrangers (-48,8 %) et augmente plus sur PS3 (+6,2 % contre +1,1 %). Les jeux vidéo français se centrent sur les Wii et Wii U et les ventes de jeux pour ces consoles représentent plus de la moitié (53,6 %) du marché des jeux français en 2013.

Les jeux français pour Wii restent le premier segment des jeux français (21,9 M€ de chiffre d'affaires, contre 10,7 M€ pour la PS3 et 5,5 M€ pour la Xbox).

Les parts de marché des jeux français diminuent sur toutes les consoles, sauf sur la Wii (26,4 % en 2013, contre 22,5 % en 2012) et sur la PS3 (2,7 % en 2013 et 2,6 % en 2012). En 2013, les ventes de jeux français pour PS3 représentent 22,6 % des ventes de jeux français tous supports confondus, contre 14,9 % en 2012.

## Parts de marché des jeux vidéo français selon les plates-formes de lecture (% du chiffre d'affaires toutes nationalités confondues)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Jeux pour console de salon</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>	<b>6,9</b>	<b>7,6</b>	<b>7,5</b>	<b>5,8</b>
jeux pour Wii	6,9	8,0	18,1	21,1	22,5	26,4
jeux pour Wii U	-	-	-	-	22,8	12,0
jeux pour PS3	1,5	0,8	1,8	2,3	2,6	2,7
jeux pour PS4	-	-	-	-	-	0,7
jeux pour Xbox 360	1,7	1,2	0,5	3,6	4,7	3,0
jeux pour Xbox One	-	-	-	-	-	2,3
jeux pour autres consoles de salon 1	3,7	2,0	1,2	0,9	0,5	0,9
<b>jeux pour console portable</b>	<b>16,8</b>	<b>12,3</b>	<b>5,2</b>	<b>3,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,6</b>
jeux pour PSP	2,1	1,2	1,4	0,4	1,1	1,0
jeux pour PS Vita	-	-	-	-	4,8	4,7
jeux pour DS	19,8	14,8	6,0	2,8	2,4	2,2
jeux pour 3DS	-	-	100,0	8,5	2,7	1,2
jeux pour autres consoles portables 2	11,8	-	-	-	-	-
<b>jeux pour ordinateur</b>	<b>4,0</b>	<b>3,6</b>	<b>3,3</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>
<b>total</b>	<b>7,7</b>	<b>5,7</b>	<b>6,2</b>	<b>6,5</b>	<b>6,1</b>	<b>4,7</b>

1: PS2, XBOX, etc

2: Game boy Advance, 3DS

Source: CNC -GfK avril 2014

### • Le segment de marché des accessoires

Les accessoires, incluant les manettes de jeux, les casques, volants, système de détection de mouvements et autres produits dérivés, ressortent comme un secteur porteur de croissance (+11% de croissance moyenne entre 2006-2013), il représente 259 M€ fin 2013.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

### 6.2.2. Le marché des logiciels professionnels

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitement de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (création d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc.),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

Selon IDC, en 2012, le marché français des logiciels est parvenu à afficher une courbe en hausse de 1,9% sur ce segment de marché. Si le SAAS reste l'un des leviers de cette croissance en France (IDC mentionne une croissance supérieure à 30% sur l'année), les ventes d'applications métiers (CRM, gestion RH ou financière) ont également joué leur rôle.

### 6.2.3. Le marché de la vidéo

- **Le marché du DVD et du Blu-ray**

Au premier semestre 2014, le chiffre d'affaires en France des ventes de DVD et de Blu-ray est de 368,76 M€. La dépense des ménages en vidéo diminue de 16,1 % par rapport au premier semestre 2013.

Cette évolution tient principalement à la baisse de 18,7 % du chiffre d'affaires des ventes de DVD à 277,07 M€. Le chiffre d'affaires du Blu-ray recule également au premier semestre 2014 : -6,9 % à 91,70 M€. Le Blu-ray représente 24,9 % du chiffre d'affaires de la vidéo au premier semestre 2014, contre 22,4 % au premier semestre 2013.

#### Achats de supports physiques de vidéo 1<sup>er</sup> semestre 2014.

	unités (millions)	évolution	Chiffre d'affaires (M€)	évolution
DVD	33,78	-17,1%	277,07	-18,7%
Blu-ray	6,22	-4,8%	91,7	-6,9%
<b>Total</b>	<b>40,00</b>	<b>-15,4%</b>	<b>374,77</b>	<b>-16,1%</b>
<b>12 derniers mois</b>	<b>95,78</b>	<b>-16,3%</b>	<b>858,39</b>	<b>-18,5%</b>

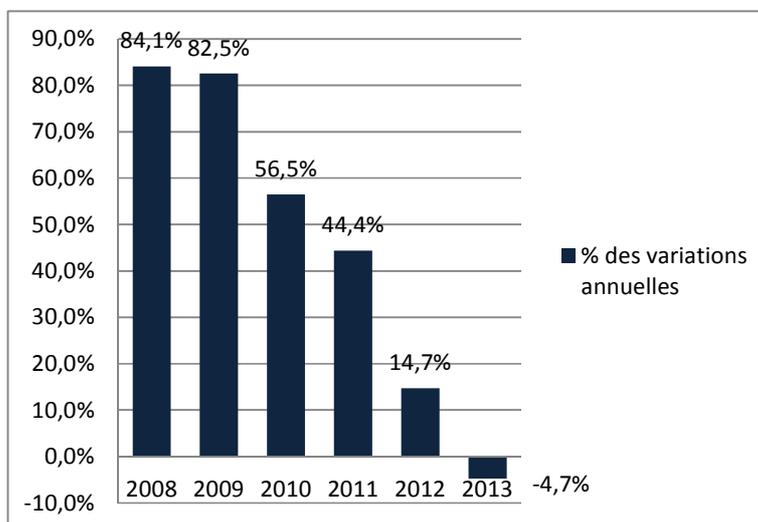
Source: CNC- GfK juillet 2014

- **Le marché de la VOD**

La vidéo à la demande (VOD : Video On Demand) permet d'acheter et de regarder un contenu en temps réel (« streaming ») sur supports numériques (TV, ordinateurs, smartphones, tablettes).

Après une progression de 15% en 2012 par rapport à 2011, le marché de la VOD a connu un repli en 2013 pour la première fois depuis son apparition (-4,7%). Le marché de la VOD en France est estimé à 170 millions d'euros en 2013 selon une étude Xerfi de septembre 2014.

#### Recettes issues de la vidéo à la demande



Traitement Xerfi/ source : GfK -NPA- Septembre 2014

#### **6.2.4. Le marché de la musique**

- **Le marché du disque**

En 2013, les ventes de CD, DVD et de musique numérique ont progressé de 2,3% pour atteindre 603,2 millions d'euros, selon les chiffres présentés par le Snep.

Le secteur a été porté par les succès exceptionnels de Stromae, Daft Punk et Maître Gims. En 2013, 17 des 20 meilleures ventes d'albums ont été réalisées par des artistes francophones.

Les ventes de CD et de DVD, qui ne cessent de chuter depuis 2002, sont reparties à la hausse : +1%, à 367,4 millions d'euros.

- **Le segment de marché du numérique**

Le marché des ventes numériques poursuit sa progression (+0,6%) à 125,8 millions d'euros et représente près de 26% des ventes totales de musique.

Pour la première fois, le téléchargement, sur lequel l'industrie musicale a longtemps compté pour compenser la chute du CD, recule (-1,1%). Il représente 50% des revenus numériques du secteur.

#### **6.2.5. Nouvelles tendances de marché des jeux vidéo**

Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation. Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou « cloud gaming ») qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo.

Le succès du modèle économique « Free2Play » (particulièrement sur ordinateur via des jeux MMO ou des jeux sur réseaux sociaux, sur ordiphone et sur tablette) intègre peu à peu les consoles de salon, les consoles portables et les téléviseurs connectés. Les jeux « Free2Play » sont en effet des jeux en ligne dont une partie ou l'intégralité est jouable gratuitement. Une quinzaine de titres développés sur PS4 et Xbox One sont disponibles en « Free2Play ». A l'inverse des MMO à abonnement, ils sont généralement financés par la vente d'objets en jeu, de services facultatifs ou de publicités. Le modèle « Pay-Per-Play » reste néanmoins un modèle de référence sur les terminaux dédiés.

#### **6.2.6. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus**

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles, DVD Vidéo et CD audio) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui en partie couverte par le développement de l'Internet très haut débit, la fibre optique annonçant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique.

L'enjeu de ces mesures est d'inciter les utilisateurs à télécharger légalement et donc de réduire le développement des téléchargements illégaux.

### 6.2.7. L'environnement concurrentiel

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

#### ❖ Bigben Interactive

Le groupe figure parmi les leaders européens dans ses activités de :

- conception et la distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo (74% du CA)
- d'édition et la distribution de jeux vidéo (13% du CA)
- conception et la distribution de produits Audio (13% du CA)

Bigben Interactive a atteint aujourd'hui une taille critique au niveau européen avec un chiffre d'affaires de plus de 178,3 M€ en hausse de 9% sur un an. Le Groupe regroupe 283 collaborateurs et a développé une présence internationale (Europe, Amériques, Asie et Australie).  
CA 2014 : 178,3 M€

#### ❖ DEM Multimédia

La société est spécialisée dans la distribution de produits culturels (CD, DVD, CD-ROM, jeux vidéo et consoles de jeux) à destination des enseignes de la grande distribution française (Carrefour, Casino, Fnac, Leclerc, etc.).

CA 2013 : estimation Innelec Multimedia : 100 M€

#### ❖ INGRAM Micro Inc

Le groupe est leader dans le commerce de gros en matériels, logiciels et services à valeur ajoutée informatiques. Ces clients sont des revendeurs informatiques de tous types : grande distribution, VPC, chaînes, boutiques, ESN (ex SSII), consultants informatiques, etc.

CA 2013 : 42 554 M\$

#### ❖ REPLAY France

Créée en 2003, la société est spécialisée dans la distribution de produits multimédia destinée aux professionnels. REPLAY France est le seul acteur à fournir des prestations comme sa gamme « *tunning* » ou un service « pièces détachées » dédiés aux consoles.

CA 2013 : estimation Innelec Multimedia : 14 M€

#### ❖ SDO

La société est un leader français dans la gestion des linéaires multimédia. Implanté sur l'ensemble du territoire avec notamment 5 centres de services régionaux, la société offre les prestations suivantes :

- le conseil en implantation linéaire
- la fourniture de mobilier spécifique
- la gestion du linéaire (passage régulier, informations produits, mise à jour du rayon, contrôle livraison, systèmes antivols)

CA 2013 : estimation Innelec Multimedia : 220 M€

#### ❖ SODIFA

Grossiste spécialisé dans le domaine de l'image (jeux vidéo, logiciels, CR-ROM, DVD, Blu-Ray, etc.) Sodifa couvre tous les réseaux de distribution (grande distribution, centrale d'achats, multi spécialistes, spécialistes, magasins traditionnels, etc.)

CA du 1/7/2012 au 30/6/2013 : estimation Innelec Multimedia à 32 M€

#### ❖ TECH DATA

Créée en 1984, la société est un des principaux grossistes micro-informatiques mondiaux et n°1 européen.

CA 2014 : 26 822 M\$

#### ❖ WT&I

La société distribue notamment jeux vidéo, consoles de jeux, accessoires officiels et accessoires imaginés et commercialisés sous sa propre marque (Won Up) aux chaînes de magasins spécialisés et aux indépendants.

CA 2013 : estimation Innelec Multimedia à 24 M€

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 7 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les DVD vidéo ;
- les CD audio
- les accessoires de mobilité
- les objets connectés

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

### **6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société**

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

### **6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication**

Néant.

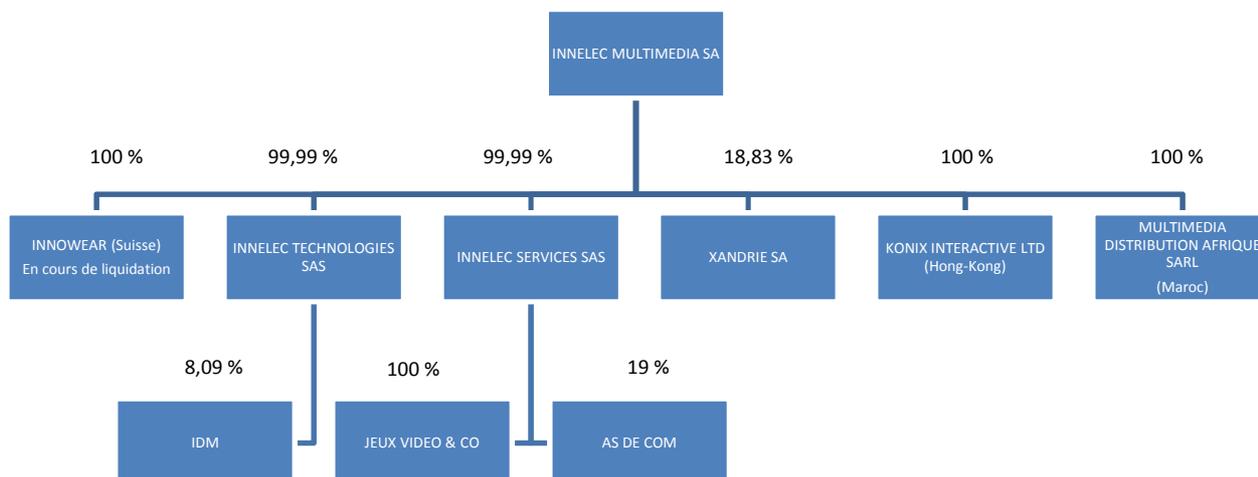
### **6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société**

Cf paragraphe 6.2.7.

## 7. ORGANIGRAMME

### 7.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe au 31/03/2014 se présente comme suit :



Innelec Multimedia détient également 6,67% de la société Focus Home Interactive.

### 7.2. Filiales de l'émetteur

#### - INNELEC TECHNOLOGIES

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les livres d'Innelec Technologies pour 263 K€. Innelec Technologies détient 2,25% du capital de Numecent Holding.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle Innelec a une participation de 8,09 %.

Au 31 décembre 2013, IDM a réalisé un Chiffre d'affaires de 3,9 M€ (3,6 M€ au 31 décembre 2012) et un bénéfice net de 43,8 K€ (273,4 K€ au 31 décembre 2012).

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et engagé 7 K€ de charges. Après 6 K€ de produits financiers, le résultat net est de -1,2 K€. Les capitaux propres de la société représente 707 K€.

#### - **AS DE COM**

As de Com est une agence événementielle spécialisée sur le secteur des jeux vidéo et des logiciels utilitaires.

Au 31 décembre 2013, As de Com a réalisé un chiffre d'affaires de 591 K€ en augmentation de 82% par rapport à l'année antérieure et le résultat d'exploitation s'établit à 10 K€, par comparaison à -4 K€ l'année précédente. Le résultat net après impôt est de +11 K€ à fin décembre 2013 (-21 K€ à fin décembre 2012).

#### - **INNELEC SERVICES**

Innelec Services regroupe les activités de gestion des marques Virtua, Ultima, Difintel et Je Console regroupées sous l'enseigne Jeux Vidéo and C°.

Au 31 mars 2014, le nombre de magasins sous marques s'élevait à 133. Ce chiffre devrait augmenter significativement au cours du prochain exercice.

Le chiffre d'affaires d'Innelec Services est de 0,5 Millions d'Euros. Il représente les redevances de marque qui lui sont versées par Innelec Multimédia. L'évolution positive de ces redevances (0,39 Millions M€ au 31 mars 2013) s'explique par les efforts commerciaux réalisés vers ces magasins et par une hausse à 2 % de la redevance de marque des magasins Je Console prise dans un but d'harmonisation avec les autres enseignes appartenant à Innelec Multimédia.

Le résultat d'exploitation est de 0,47 M€. Il a été constitué une provision complémentaire de 0,48 M€ pour les titres Jeux Vidéo & Co filiale à 100% dont le résultat est négatif comme il sera expliqué plus loin.

Le total de la provision pour dépréciation des titres Jeux Vidéo & Co s'élève 7,7 M€. La valeur résiduelle des titres jeux Vidéo and C° dans les comptes de la société est provisionnée à 77,3 %.

Dans ces conditions, le résultat courant avant impôts est de - 0,046 Millions d'Euros. Après impôts sur les bénéfices, le résultat net est de - 0,2 M€ (-0,7 M€ au 31 mars 2013).

#### - **JEUX VIDEO & CO**

Jeux Vidéo & Co regroupe 7 magasins : 4 magasins Ultima, 3 magasins Virtua.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 s'élève à 2,76 M€, contre 3,25 M€ au 31 mars 2013, traduction des tendances baissières du marché au cours de l'exercice et surtout des fermetures de magasins opérées depuis 4 ans.

Le Résultat d'exploitation est de -0,64 M€ ; il était de -0,77 M€ au 31 mars 2013. Le résultat net est de -0,44 M€ après -0,04 M€ de résultat exceptionnel. Au 31 mars 2013, le résultat net était de -0,85 M€.

Nous avons constitué une provision complémentaire pour dépréciation des titres Innelec Services chez Innelec Multimédia à hauteur de 0,14M€. Nous tenons compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir des marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. Il nous est donc apparu prudent de compléter les provisions faites les années précédentes.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir ses filiales Innelec Services et Jeux Vidéo and Co.

#### - **INNOWEAR**

INNELEC MULTIMEDIA a créé en octobre 2006 la société INNOWEAR ayant pour objectif le développement et la production sous licence de produits dérivés autour de l'univers des jeux vidéo (tee-shirt, sweat-shirt, parure de lit, bagagerie scolaire, etc.).

Le conseil d'administration a pris la décision en juillet 2009 d'arrêter complètement l'activité. La liquidation de la société se termine.

## - XANDRIE

La Société Xandrie a été créée en février 2012 pour abriter la nouvelle activité de distribution digitale. Cette SAS au capital de 100 000 Euros a été transformée en SA dans le courant de l'exercice 2012-2013 et reçu l'apport des activités Distribution Digitale d'Innelec Multimédia pour un montant net de 1 840 876,36 € à la suite de la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2012.

Au cours de l'exercice 2013-2014, Xandrie a poursuivi ses travaux, en vue de la mise en place de la plateforme de téléchargement Allbrary.

Différentes opérations ont eu lieu au cours de l'exercice et ont débouché au final sur une baisse significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie qui n'est plus au 31 mars 2014 que de 18,83%. On se souvient du projet présenté par le Conseil aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2012 et qui visait à séparer en deux sociétés distinctes et indépendantes l'une de l'autre Innelec Multimédia et Xandrie. L'opposition des autorités du Ministère de l'Economie et des Finances avait bloqué l'opération.

Une nouvelle étape a été franchie au cours de l'exercice avec cette réduction significative de la participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie. Parallèlement, l'organisation de ces deux sociétés a été complètement séparée. Xandrie a recruté ses propres équipes et Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'Innelec Multimédia n'est plus Directeur Général Délégué de Xandrie depuis septembre 2013. Seul, Monsieur Denis Thébaud actionnaire majoritaire des deux sociétés reste Président de Xandrie.

Compte tenu de ces évolutions, Xandrie a été consolidée jusqu'au 31 mars 2014 par mise en équivalence dans les comptes consolidés d'Innelec Multimédia. Au 31 mars 2014, elle est déconsolidée suite à l'échange de titres qui a ramené la participation d'Innelec Multimédia à 18,83 %. Cette dilution a eu pour conséquence la perte de toute influence notable d'Innelec Multimédia sur Xandrie au 31 mars 2014.

Xandrie est resté au cours de l'exercice en phase d'amorçage et n'a donc pas réalisé de chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation est en perte de - 0,58 M€ et le résultat net est de - 0,41 M€.

## - FOCUS HOME INTERACTIVE

A l'occasion de son désengagement dans Xandrie, Innelec Multimédia a pris une participation de 6,6%, sans décaissement, dans la société Focus Home Interactive, société éditrice de jeux vidéo en plein développement qui dispose de 4,9 M€ de fonds propres et a réalisé au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires consolidés de 26,1 M€ et un résultat net consolidé de 2 M€. La valorisation des titres Focus dans les comptes d'Innelec Multimédia représente 2 134 728 €.

Focus Home Interactive, qui dispose d'une filiale aux Etats Unis, réalise plus de 50 % de son chiffre d'affaires grâce aux ventes de jeux par téléchargement.

## - KONIX LTD ET M.D.A.

Au cours de l'exercice, il a été créé deux filiales à 100 % : Konix Interactive Ltd à Hong Kong et M.D.A. à Casablanca (Maroc). Ces deux sociétés ont pour vocations d'appuyer l'action d'Innelec Multimédia à l'International. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014, elles n'ont pas réalisé de chiffres d'affaires.

## - DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2014 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNOWEAR, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO, KONIX INTERACTIVE, MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE et XANDRIE entités consolidées au 31 mars 2014. Il convient de noter que ce tableau présente des informations en normes françaises.

en K€		Société Mère	Filiales						
		INNELEC MULTIMEDIA	INNELEC TECHNOLOGIES	INNOWEAR*	INNELEC SERVICES	JEUX VIDEO & CO	XANDRIE	KONIX INTERACTIVE LIMITED	MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE **
		% d'intérêt détenu	99,99%	100%	99,99%	100,0%	18,83%	100,0%	100,0%
BILAN 31/03/2014	Capital Social 31/03/2014	2 535	728,8	1 845,2	4 640,2	2 606,0	6 187,6	1,0	0,9
	Capitaux propres 31/03/2014	20 028	707,6	(1 023,7)	4 450,7	2 171,5	6 497,2	1,0	0,9
	Dettes financières 31/03/2014	4 832	4,4	1 119,5	1 132,0	850,7	721,9	0,0	6,0
	Actif immobilisé 31/03/2014	17 584	431,3	0,0	5 367,6	1 361,2	6 359,0	0,0	0,2
	Disponibilités 31/03/2014	6 025	6,8	95,5	113,5	310,2	1 351,8	0,0	0,0
COMPTE DE RESULTAT 31/03/2014	Chiffre d'affaires 31/03/2014	126 015	0,0	0,0	501,7	2 760,0	27,1	0,0	21,4
	Résultat d'exploitation 31/03/2014	1 527	(6,9)	(2,7)	471,0	(641,0)	(577,5)	0,0	9,8
	Résultat Financier 31/03/2014	-625	6,1	(22,8)	(517,4)	17,6	(47,0)	0,0	0,0
	Résultat exceptionnel 31/03/2014	241	(0,7)	0,0	(0,2)	(43,8)	0,0	0,0	0,0
	Résultat net 31/03/2014	671	(1,2)	(27,1)	(192,7)	(438,6)	(415,8)	0,0	6,8

\*Activité stoppée en juillet 2009 (1 CHF = 0,82007 € au 31/03/2014)

\*\* 1 Dirham marocain = 0,08909 € au 31/3/2014

Au 31 mars 2014, il est ainsi précisé que les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, INNOWEAR, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO, KONIX Interactive, MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE et XANDRIE sont les entités qui réalisent la majeure partie de l'activité du Groupe et qui disposent des actifs les plus significatifs.

Principalement, les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), les revenus d'INNELEC SERVICES correspondent à des prestations facturées à INNELEC MULTIMEDIA, et enfin, l'activité de JEUX VIDEO & CO (ex ULTIMA GAMES) correspond aux activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des magasins détenus en propre.

JEUX VIDEO & CO s'approvisionne auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre.

Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs des sociétés JEUX VIDEO & CO et INNELEC SERVICES sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Pour compléter ces informations, il est rappelé que l'activité de la société INNOWEAR a été arrêtée en juillet 2009.

Innelec Multimedia SA a créé en juillet 2013 à Hong-Kong la société Konix Interactive Limited. Cette filiale a pour vocation d'effectuer l'approvisionnement des produits achetés en Chine dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles activités telles que la mobilité et les objets connectés. Au 31/3/2014, cette société n'a pas démarré.

Pour développer ses ventes au Maghreb et sur le continent africain, Innelec Multimedia SA a créé en février 2014 au Maroc la société Multimedia Distribution Afrique sarl. Cette société porte les salariés qui assurent le développement commercial sur le Maghreb et le continent africain. Au 31/3/2014, le chiffre d'affaires est de 240 000 Dirhams et le bénéfice après impôt est de 76 875 Dirhams. Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation à Innelec Multimedia SA des frais de prospection commerciale.

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe (se reporter au paragraphe 14.1.1 du présent Document de référence) et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre 19 du présent Document de référence relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM, au capital d'IDM, ni à celui de Numecent Holding.

## 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Im plantation	Adresse	Activité sur le site	Propriétaire	Surface	Nature du contrat de bail	Échéance du bail	Échéance libératoire	Loyer annuel
VIRTUA	Petit Chemin d'Aix 13120 GARDANNE	Activité Commerciale	Externe	370 m <sup>2</sup>	bail précaire			33 466 €
INNELEC MULTIMEDIA	45 rue Delizy 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	SCI Innobat	6060 m <sup>2</sup>	Annuel	01-oct-14		467 666 €
ULTIMA	10 rue Louis Pasteur 29200 BREST	Activité Commerciale	Externe	60 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	31-déc-14	Fermeture 31/12/2013	11 834 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	3460 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	31/03/2015 (1)	31/03/2015 (1)	387 151 €
VIRTUA	88 Rue Colbert 84120 PERTUIS	Activité Commerciale	Externe	100 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mars-15	31-mars-15	21 176 €
VIRTUA	Centre commercial Carrefour - Route nationale Fos Martigues 13110 PORT DE BOUC	Activité Commerciale	Externe	34 m <sup>2</sup>	Longue durée (12 ans)	31-mars-15	31-mars-15	11 089 €
ULTIMA	75 Boulevard des Talards Ile et Vilaine 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	62 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	14-nov-15	14-nov-15	13 280 €
ULTIMA	17 rue Colbert 86100 CHATELLERAULT	Activité Commerciale	Externe	50 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mai-16	Fermeture 31/5/2013	3 384 €
ULTIMA	42 bis rue des Héros Nogentais 94130 NOGENT SUR MARNE	Activité Commerciale	Externe	50 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	31-mai-17	31-mai-14	19 164 €
INNELEC MULTIMEDIA	100 à 108 avenue du Gal Leclerc 93500 PANTIN	Bureaux Entrepôts	Externe	1446 m <sup>2</sup>	Longue durée (3-6-9 ans)	18-août-17	18-août-14	111 391 €
ULTIMA	Centre Commercial La Madeleine - Lot No 7 35400 SAINT-MALO	Activité Commerciale	Externe	49,5 m <sup>2</sup>	Longue durée (12 ans)	26-mars-20		40 594 €
ULTIMA	Centre Commercial de CHALON SUD (Lot No 4) 71100 CHALON-SUR- SAONE	Activité Commerciale	Externe	70 m <sup>2</sup>	Longue durée (12 ans)	30-nov-21		38 401 €
<b>TOTAL</b>								<b>1 158 596 €</b>

(1) : un bail 3-6-9 a été résigné le 1/10/2014 pour une partie de la superficie représentant un loyer de 174 060 euros.

Il est précisé que le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe, mais qu'il dispose des actifs nécessaires à son activité en dehors de cet aspect. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels sont regroupés au niveau des sites de Pantin. Ces locaux regroupent les équipes opérationnelles du Groupe et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par le Groupe à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention...

Par ailleurs, ces locaux disposent de l'ensemble des systèmes informatiques et de gestion permettant à INNELEC MULTIMEDIA de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau, ...)

Le montant total des loyers assumés par le Groupe au cours de son dernier exercice comptable 2013-2014 s'élève à 1.158.396 €. L'ensemble de ces contrats sont des contrats de bail de droit commun, formés généralement pour une longue période (entre 9 et 12 ans). Parmi les 12 contrats signés par le Groupe, 6 comportent des clauses lui donnant la faculté de résilier le bail tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois. Ces contrats contiennent également des clauses d'indexation du loyer prévoyant que ce dernier sera indexé sur l'indice national du coût de la construction publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Ces coûts de location de locaux constituent une part relativement importante dans les charges du Groupe. Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier des engagements du Groupe en termes de loyers :

Echéanciers des engagements de loyers					
2014	2015 à 2018				2019 à 2022
	2015	2016	2017	2018	
	735 426 €	429 313 €	243 016 €	162 068 €	
1 158 596 €	1 569 823 €				112 461 €

Le contrat de bail signé entre INNELEC MULTIMEDIA et la société civile immobilière SCI INNO-BAT, gérée par Monsieur Denis THEBAUD est détaillé ci-après au sein du chapitre 19 intitulé « Opérations avec des apparentés » du présent Document de référence.

Il est précisé que la Société n'identifie aucune autre charge majeure pesant sur ses immobilisations corporelles.

## 8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2012, 31 mars 2013 et 31 mars 2014 (présentés selon les normes IFRS).

### 9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014

Donnés consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	144 267	141 056	125 668
Résultat opérationnel courant	1 611	1 456	1 532
Marge opérationnelle	1,1%	1,0%	1,2%
Résultat financier	(451)	(402)	(417)
Résultat net, part du Groupe	722	622	740
Actifs non courants	13 754	14 792	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	15 475	15 733	16 035
Endettement financier net	7 314	5 668	963
Disponibilités	3 464	4 286	6 551
Total du bilan	65 083	57 971	54 806

#### 9.1.1. Chiffre d'affaires

Donnés consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2012		31 mars 2013		31 mars 2014		Evolution
Chiffre d'affaires	144,3	100%	141,1	100%	125,7	100%	-10,9%
T1 (avril à juin)	21,3	14,8%	20,0	14,2%	13,7	10,9%	-31,7%
T2 (juillet à septembre)	23,8	16,5%	29,1	20,7%	29,0	23,1%	-0,3%
T3 (octobre à décembre)	73,4	50,9%	69,0	48,9%	62,7	49,9%	-9,2%
T4 (janvier à mars)	25,7	17,8%	22,9	16,2%	20,3	16,2%	-11,2%

#### 2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Concernant l'exercice clos au 31 mars 2012, le chiffre d'affaires annuel s'élève à 144,3 M€ dans un marché en nette décroissance dans l'attente de l'arrivée d'une nouvelle génération de consoles de salon.

Dans ce contexte, l'activité d'Innelec Multimedia témoigne toutefois d'une bonne résistance, notamment sur le marché du jeu vidéo (+19,4% sur l'exercice, contre -7% pour l'ensemble du marché) et du DVD vidéo (+6,4% sur l'exercice, contre -10,5% pour le marché). La reprise partielle du fonds de commerce de DEG, à compter du 01/05/11, a contribué en grande partie et en année pleine à ces bonnes performances.

On retrouve cet effet de saisonnalité des ventes puisque plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisée sur le T3 (50,9% du CA total soit 73,4M€). La ventilation des trois autres trimestres est équilibrée puisque la répartition oscille entre 15% et 18% pour les T1, T2 et T4.

#### 2012-2013 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 141,06 M€ dans un marché en bas de cycle et dans l'attente des sorties des nouvelles consoles Sony et Microsoft (prévues au quatrième trimestre 2013).

L'activité d'Innelec Multimedia affiche une bonne résistance, en particulier sur son cœur d'activité où la diminution du chiffre d'affaires n'est que de 1,42% contre 11,21% pour l'ensemble du marché (Source : GFK mai 2013).

La bonne résistance d'Innelec Multimedia dans ce marché en baisse s'explique par la volonté toujours affirmée de rendre à sa clientèle un service à haute valeur ajoutée avec des prix attractifs ainsi que par la réussite des lancements des jeux blockbuster avec des actions promotionnelles spécifiques.

## 2013-2014 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel 2013/2014 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 125,7 M€, en retrait par rapport au chiffre d'affaires de 141,06 M€ réalisé sur l'exercice 2012/2013.

Les difficultés d'approvisionnement en consoles de nouvelles générations ont pesé sur l'exercice. Par ailleurs, des blockbusters en jeux consoles tels Call of Duty Ghosts d'Activision, Assassin's Creed IV Black Flag d'Ubisoft et Battlefield 4 d'Electronic Arts, n'ont pas rencontré le succès attendu auprès des joueurs.

La structure financière d'INNELEC Multimédia est particulièrement saine, marquée par des fonds propres stables sur la période 2013-2014.

Au 31 mars 2014, l'endettement financier net est très faible à 963 K€, soit un gearing net de 6,0 % contre 36,0 % au 31 mars 2013.

### 9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	144 267	141 056	125 668
Résultat opérationnel courant	1 611	1 456	1 532
Marge opérationnelle	1,1%	1,0%	1,2%
Résultat financier	(451)	(402)	(417)
Résultat part du Groupe	722	622	740

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Chiffre d'affaires	144 267	141 056	125 668
Achats de marchandises et matières premières	121 642	119 619	105 822
%CA	84,3%	84,8%	84,2%
Impôts et taxes	1 087	1 226	1 087
%CA	0,8%	0,9%	0,9%
Charges de personnel	8 783	9 026	7 971
%CA	6,1%	6,4%	6,3%
Autres achats et charges externes	11 325	10 047	8 717
%CA	7,9%	7,1%	6,9%
Dotations aux amortissements et provisions	566	917	828
%CA	0,4%	0,7%	0,7%
<b>TOTAL Charges opérationnelles courantes</b>	<b>143 404</b>	<b>140 836</b>	<b>124 426</b>
<b>%CA</b>	<b>99,4%</b>	<b>99,8%</b>	<b>99,0%</b>

## 2011-2012 : Comptes en normes IFRS

Sur l'exercice 2011-2012, on constate une légère diminution des achats de marchandises de 1,86% ramenant le solde du poste à une valeur proche de 2009.

Les charges de personnel sont en croissance que ce soit en valeur ou en proportion. De 5,9% au cours des exercices 2009-2010 et 2010-2011, le poste passe à une proportion de 6,1% du total du chiffre d'affaires pour 2011-2012. Cela se traduit par une augmentation de +3% en valeur par rapport à l'exercice précédent.

On observe également une remontée du poste autres achats et charges externes (+6,3%) sans qu'elle ne surpasse pour autant la valeur atteinte lors de l'exercice 2009-2010.

Les dotations aux amortissements et provisions diminuent très nettement (chute de -18,4%) mais restent relativement constantes en proportion (0,4% en 2011-2012 contre 0,5% les années précédentes).

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en légère baisse (-0,8%), le ratio charges/CA reste stable par rapport à l'exercice précédent (99,4%).

Le léger recul du chiffre d'affaires n'a pas impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 395K€ en 2011 à 1 611K€ au 31 mars 2012 grâce notamment à une amélioration du taux de marge brute

#### **2012-2013 : Comptes en normes IFRS**

Sur l'exercice 2012-2013, on constate une légère diminution des achats de marchandises de 1,7% ramenant le solde du poste à un montant de 119,6 M€ soit 84,8% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont en légère hausse de 6,1% au cours de l'exercice 2011-2012, le poste passe à une proportion de 6,4% du total des charges opérationnelles courantes pour 2012-2013. Cela se traduit par une augmentation de 2,8% en valeur par rapport à l'exercice précédent.

On observe une baisse significative du poste « Autres achats et charges externes » (-11,3%) du fait d'un plan d'économies mis en place en 2012-2013.

Les dotations/reprises aux amortissements et provisions augmentent très nettement (+62,0%) du fait d'importantes reprises de provisions dans les comptes de l'exercice 2011-2012.

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en légère baisse (-1,8%), le ratio charges/CA reste quasi stable par rapport à l'exercice précédent (99,8% en mars 2013 contre 99,4% en mars 2012).

Le léger recul du chiffre d'affaires (-1,7%) a impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 611 K€ en 2012 à 1 456 K€ au 31 mars 2013 due notamment à un léger recul de la marge commerciale lié à la variation du chiffre d'affaires.

#### **2013-2014 : Comptes en normes IFRS**

Sur l'exercice 2013-2014, on constate une diminution des achats de marchandises et de matières premières de 11,5% ramenant le solde du poste à un montant de 105,8 M€ soit 84,2% du chiffre d'affaires.

Les charges de personnel sont en baisse de 11,7% au cours de l'exercice 2013-2014, le poste passe à une proportion de 6,3% du total des charges opérationnelles courantes pour 2013-2014. Cela se traduit par une diminution de 1 055 K€ par rapport à l'exercice précédent.

On observe une baisse significative du poste « Autres achats et charges externes » (-13,2%) dans la continuité du plan d'économies mis en place en 2012-2013.

Les dotations/reprises aux amortissements et provisions reculent légèrement (-9,7%).

Bien que le total des charges opérationnelles courantes soit en forte baisse (-11,7%), le ratio charges/CA reste quasi stable par rapport à l'exercice précédent (99,0% en mars 2014 contre 99,8% en mars 2013).

Le recul du chiffre d'affaires (-10,9%) n'a pas impacté le résultat opérationnel qui est passé de 1 456 K€ en 2013 à 1 532 K€ en croissance de 5,2% au 31 mars 2014. Cela est dû notamment à un contrôle strict des charges opérationnelles courantes.

### **9.1.3. Résultat financier**

#### **2011-2012 : Comptes en normes IFRS**

Le résultat financier continue sa dégression et atteint -451 K€ contre -314 K€ au 31 Mars 2011. Cette dégradation provient à hauteur de 83K€ de l'augmentation de l'endettement liée à l'acquisition d'une partie du fonds de commerce de DEG.

#### **2012-2013 : Comptes en normes IFRS**

Le résultat financier du groupe s'améliore légèrement (-402 K€ en mars 2013 contre -451 K€ en mars 2012).

#### **2013-2014 : Comptes en normes IFRS**

Le résultat financier du groupe se dégrade légèrement en passant de - 402 K€ en mars 2013 à - 417 K€ en mars 2014).

#### **9.1.4. Résultat net**

##### **2011-2012 : Comptes en normes IFRS**

Après avoir connu un épisode de chute (pas moins de 72% de baisse entre Mars 2009 et Mars 2011), le résultat net consolidé se stabilise en atteignant 722K€ et gagne même 2,6% par rapport à Mars 2011.

##### **2012-2013 : Comptes en normes IFRS**

Le résultat net enregistre un recul de 13,9% pour un montant de 622 K€ en mars 2013 contre 722 K€ en mars 2012 lié notamment à la baisse du résultat opérationnel courant et à un résultat financier en trop faible croissance.

##### **2013-2014 : Comptes en normes IFRS**

Malgré une forte baisse de son chiffre d'affaires (-10,9%), le résultat net enregistre une forte progression de 19% pour un montant de 740 K€ en mars 2014 contre 622 K€ en mars 2013 lié notamment à une hausse de son résultat opérationnel courant.

### **9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe**

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

### **9.3. Informations complémentaires**

#### **Engagements hors bilan**

##### **Clauses de covenants**

Au 31/03/2014 le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€. Toutes les clauses de covenants ont été respectées.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2012, 31 mars 2013 et 31 mars 2014 (présentés selon les normes IFRS).

### 10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

Données consolidées - Normes IFRS (en K€)	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Au 31 mars 2012</b>	<b>2 502</b>	<b>5 050</b>	<b>7 337</b>	<b>(136)</b>	<b>722</b>	<b>15 475</b>	<b>0</b>	<b>15 475</b>
Affectation en réserves			388		(388)	0		
Distribution de dividendes (2)			0		(334)	(334)		(334)
Résultat de l'exercice					622	622	0	622
Autres mouvements (3)	20	49	0	0	0	69		69
Réserves de conversion			0	9		9		9
Actions propres			(42)	0		(42)		(42)
Autres mouvements (4)			(66)			(66)		(66)
<b>Au 31 mars 2013</b>	<b>2 522</b>	<b>5 099</b>	<b>7 617</b>	<b>(127)</b>	<b>622</b>	<b>15 733</b>	<b>0</b>	<b>15 733</b>
Affectation en réserves			216		(216)	0		
Distribution de dividendes (2)					(406)	(406)		(406)
Résultat de l'exercice					740	740	0	740
Autres mouvements (3)	12	22				34		34
Réserves de conversion				2		2		2
Actions propres			(226)			(226)		(226)
Autres mouvements (4)			158			158		158
<b>Au 31 mars 2014</b>	<b>2 534</b>	<b>5 121</b>	<b>7 765</b>	<b>(125)</b>	<b>740</b>	<b>16 035</b>	<b>0</b>	<b>16 035</b>

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Dont distribution sur actions propres

(3) Dividendes versés en actions

(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre de Xandrie Lab

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la redistribution significative des résultats de la Société au profit de ses actionnaires année après année.

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2014
Actifs non courants	13 754	14 792	13 773
Capitaux Propres, part du Groupe	15 475	15 733	16 035
Endettement financier net	7 314	5 668	963
Disponibilités	3 464	4 286	6 551
Total du bilan	65 083	57 971	54 806
<i>Gearing net</i>	<i>47,3%</i>	<i>36,0%</i>	<i>6,0%</i>

La structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA est très saine, des fonds propres en légère hausse sur l'exercice 2013-2014 pour un montant de 16 M€.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 4,4 M€ (5,6 M€ au 31 mars 2013). La part à moins d'un an représente 3,8 M€ et la part de 1 à 5 ans 0,7 Millions d'Euros.

Au 31 mars 2014 l'endettement financier net atteint 0,96 M€ (5,7 M€ fin mars 2013).

Le gearing, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, s'établit ainsi à 6% contre 36% au 31 mars 2013.

La trésorerie disponible du Groupe augmente par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle ressort à 6,6 M€ sur l'exercice 2013-2014 contre 4,3 M€ en mars 2013.

De manière générale, les postes créances clients et dettes fournisseurs peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

## 10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

<i>Donnée consolidées - Normes IFRS (En K€)</i>	31-mars-12	31-mars-13	31-mars-14
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 083	4 263	6 016
Marge brute d'autofinancement	1 749	2 047	1 819
Variation du besoin en fonds de roulement	334	2 216	4 197
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(5 032)	(2 537)	(739)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1 064	(1 863)	(1 839)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 885)	(137)	3 438
Trésorerie nette à l'ouverture	60 *	(1862)**	(1997)***
Trésorerie nette à la clôture	(1862)**	(1997)***	1441****

\* dont EENE s'élevant à 3 352K€  
\*\* dont EENE s'élevant à 5 304 K€  
\*\*\* dont EENE s'élevant à 4 295 K€  
\*\*\*\* dont EENE s'élevant à 3 037 K€

### 2011-2012 : Comptes en normes IFRS

#### - Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation s'améliorent très nettement passant de -746 k€ en mars 2011 à 2 082k€ au 31 mars 2012. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du BFR avec une variation positive de 334k€.

Ce dernier atteint à présent 9,7M€ et est couvert en grande partie par le Fond de Roulement de 7,8M€ et le solde par des opérations de crédit à court terme pour 1,9M€.

#### - Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Une grosse acquisition d'immobilisation réduit fortement les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement qui atteint -5 032k€ contre seulement -1 172k€ au cours de l'exercice 2010-2011.

#### - Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie liés au financement sont en forte hausse, conséquence de la contraction de nouveaux emprunts, et passent de -1,72M€ à 1,064M€.

### 2012-2013 : Comptes en normes IFRS

#### - Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation augmentent significativement passant de 2,1 M€ en mars 2012 à 4,3 M€ au 31 mars 2013. Cette hausse s'explique principalement par la très nette augmentation du BFR avec une variation positive de 2,2 M€.

#### - Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement reste négatif à 2,5 M€ conséquence d'importants investissements dans la société Xandrie.

#### - Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est en forte baisse, atteignant un montant négatif de 1,9 M€, conséquence de remboursements d'emprunts et de dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère.

#### **2013-2014 : Comptes en normes IFRS**

##### **- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation progressent fortement sur l'exercice 2013 - 2014 passant de 4,3 M€ en mars 2013 à 6,02 M€ au 31 mars 2014. Cette hausse s'explique principalement par la très nette augmentation du BFR avec une variation positive de 4,2 M€.

##### **- Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement a fortement ralenti mais reste négatif à 0,74 M€.

##### **- Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement reste au même niveau que l'exercice précédent (2012 - 2013) à 1,8 M€ (vs 1,9 M€), conséquence de remboursements d'emprunts et de dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère.

### 10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société :

Emprunts contractés par la société Innelec Multimedia au 31 mars 2014									
Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2014 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	avr-11	1 000	283	3,16%	avr-14	non applicable	261	22	0
CIC	mars-12	300	103	3,16%	mars-15	non applicable	103	0	0
CIC	févr-13	200	129	2,10%	févr-16	non applicable	67	62	0
CIC	juin-13	330	249	1,94%	juin-16	non applicable	109	140	0
BECCM	avr-11	250	22	2,70%	avr-14	non applicable	22	0	0
BECCM	mars-12	300	103	3,20%	mars-15	non applicable	103	0	0
BECCM	oct-13	225	189	2,40%	août-16	non applicable	74	115	0
FORTIS	avr-11	1 000	284	3,46%	avr-15	non applicable	262	22	0
FORTIS	avr-11	250	7	2,68%	avr-14	non applicable	7	0	0
FORTIS	août-12	240	116	2,60%	nov-14	non applicable	81	34	0
LCL	avr-11	1 000	285	3,65%	avr-15	non applicable	263	22	0
LCL	mars-14	200	200	1,85%	mars-16	non applicable	99	101	0
BPRNP	mars-12	300	103	3,13%	mars-15	non applicable	103	0	0
PALATINE	mars-14	250	250	2,33%	mars-17	non applicable	81	169	0
HSBC	août-08	800	78	5,87%	août-14	non applicable	78	0	0
<b>Total en K€</b>		<b>6 645</b>	<b>2 401</b>				<b>1 714</b>	<b>688</b>	<b>-</b>

Depuis le 31 mars 2014, la Société a contracté de nouveaux emprunts dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2014 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance
BPI (1)	juin-14	1475	N/A	3,33%	juin-21
SOCIETE GENERALE	août-14	750	N/A	2,25%	août-18
CREDIT LYONNAIS	sept-14	600	N/A	2,05%	sept-18
BANQUE POPULAIRE	oct-14	500	N/A	2,55%	oct-18

(1) : différé d'amortissement de deux ans.

A noter qu'en dehors des engagements habituels sur ce type de prêts tels que le remboursement, le respect de l'échéancier, l'échange des informations comptables et financières, etc., les contrats de prêts signés par la Société ne contiennent pas de clause et/ou condition spécifique représentant des contraintes particulières (covenants financiers, garantie, etc.), en dehors des contrats de prêt suivants :

A la date de clôture, des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour un seul emprunt bancaire :

- **HSBC de Baecque Beau –juillet 2008 – Respect des covenants ci-dessous :**

Maintenir le fonds de roulement positif jusqu'à complet remboursement du prêt et respecter les ratios suivants :

Fonds Propres / Total Bilan > 15 %

Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / Fonds propres < 1

Total Dettes Long et Moyen Terme + Crédit Bail / CAF < 4

Au 31/03/2014 le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€. Toutes les clauses de covenants ont été respectées.

#### **10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

#### **10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements**

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

## **11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par la Société, sous le contrôle de leur conseil juridique (cf. chapitre 4 du présent Document de référence).

En dehors des locaux (cf. section 8.1 du présent Document de référence), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA

## 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Se reporter aux chapitres 9, 10 et 20 en ce qui concerne les comptes consolidés annuels au 31 mars 2014.

#### 12.1.1 Résultats du premier trimestre 2014-2015

<i>Comptes non audités à fin juin (en M€)</i>	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014	Variation
CA T1 (avril-juin)	17,7	13,7	+29,2%

#### Activité du 1<sup>er</sup> trimestre

Innelec Multimédia enregistre une hausse de son chiffre d'affaires de 29,2 % (de 13,7 M€ à 17,7 M€). La reprise des approvisionnements plus réguliers en consoles de nouvelle génération a permis de redynamiser les ventes.

Cette hausse du chiffre d'affaires doit être relativisée car le premier trimestre de l'exercice précédent avait été particulièrement faible.

#### Perspectives

L'exercice 2014/2015 va profiter de la montée en puissance progressive des nouvelles consoles et sera marqué par la poursuite du développement de la marque Konix, notamment sur les accessoires de la mobilité.

Cet exercice verra aussi le début de l'activité dans les objets connectés avec la signature d'accords de distribution exclusive et non exclusive en France et en Europe.

#### 12.1.2 Tendances sectorielles

En 2013, le marché de la vente de jeux vidéo sur support physique continue de baisser (-9,7 % en volume par rapport à 2012), mais moins fortement que l'année précédente (-15,5 %) selon l'étude GFK de mai 2013. D'une manière générale, sur l'exercice 2013-2014, les nouveautés jeux n'ont pas rencontré le succès attendu et les approvisionnements en consoles de nouvelle génération ont été limités.

Cette tendance s'explique également par une baisse des achats de la part des consommateurs liée à la conjoncture économique dégradée.

### 12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

Les ventes de jeux vidéo ont été en forte hausse sur le premier trimestre. La reprise des approvisionnements plus réguliers en consoles de nouvelle génération a permis de redynamiser les ventes. Néanmoins, cette augmentation doit être relativisée par le fait que le premier trimestre de l'exercice précédent avait été particulièrement faible. Par ailleurs, le secteur reste fortement dépendant de l'actualité en matière de nouveautés.

La Société n'a pas connaissance d'autre tendance ou événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2014-2015.

### **13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE**

La Société n'entend pas communiquer de prévisions de bénéfices.

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

#### 14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Adresse professionnelle	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats exercés au sein de la Société	Fonctions principales exercées en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	Directeur Général	NEANT	Président des SAS INNELEC TECHNOLOGIES, INNELEC SERVICES, JEUX VIDEO & CO Président du Conseil d'Administration d'INNOWEAR, Président du Conseil de Surveillance de FOCUS HOME INTERACTIVE, Président Directeur Général de la SA XANDRIE, Administrateur d'ACSYS, IDM, OBJECT LIVE SOFT et de FOCUS HOME INTERACTIVE BENELUX Gérant de la SC NABUBOTO, de la SCI INNOBAT et de la SC PARTICIPATION FINANCIERE DE L'EDRE, Président de NUMERIC PIPE LINE
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	01/08/1983	31/03/2020	NEANT		Administrateur de la SA XANDRIE
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	26/09/2000	31/03/2020	NEANT	Directeur Associé de Eclegui Consultants	Président de la SAS Focus Home Interactive et administrateur délégué de FOCUS HOME INTERACTIVE BENELUX Administrateur de la SA XANDRIE et d' INNOWEAR
Christian TELLIER	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	30/09/1996	31/03/2020		Responsable zone UK, Amérique du Nord Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaire	Administrateur de la SA XANDRIE Membre du Conseil de Surveillance de la SAS FOCUS HOME INTERACTIVE
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	NEANT	Administrateur de la SA Xandrie
Valérie DELPECH	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	18/09/2014	31/03/2020	NEANT	Conseil de marques en freelance	NEANT
Pascal RIALLAND	Administrateur	Centre d'Activités de l'Ourcq 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex	22/09/2010	31/03/2016	NEANT	Directeur Général de Virgin Mobile	Administrateur de la SA XANDRIE

La société Nabuboto, contrôlée par Monsieur Denis THEBAUD, est le principal actionnaire de FOCUS HOME INTERACTIVE.

Monsieur Jean-Charles THEBAUD est le fils de Monsieur Denis THEBAUD.

Il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux.

Leur adresse professionnelle est le 45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq, 93 500 Pantin.

Il est précisé qu'il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des participations des mandataires sociaux dans le capital social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

#### **14.1.2. Profils des dirigeants**

- **Profils des administrateurs :**

**Denis THEBAUD : Président du Conseil d'administration,**

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président Directeur Général.

**Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Administrateur,**

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay – fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006. En 2008, Mme FAURE a créé une société spécialisée dans les soins à domicile pour les personnes âgées.

**Jean Pierre BOURDON : Administrateur,**

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions et acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Lione. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président de la holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclegui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

**Christian TELLIER : Administrateur,**

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

**Monsieur Pascal RIALLAND : Administrateur,**

Nommé le 22 septembre 2010 pour une durée de 6 années, Monsieur Pascal Rialland a acquis au fil des années diverses expériences dans la distribution, notamment chez Xerox, SFR, et SAP, en tant que Directeur Général. Il est actuellement Directeur Général de Virgin Mobile.

**Monsieur Jean – Charles THEBAUD : Administrateur,**

M. Jean-Charles Thébaud est né le 2 août 1994. Il est actuellement étudiant en 3ème année en Sciences Politiques. Il a, à son actif, la réalisation de plusieurs sites internet.

**Valérie Delpech : Administrateur,**

Titulaire d'un doctorat en littérature américaine de l'université de la Sorbonne, madame DELPECH a commencé sa carrière en 1999, chez Marks and Spencer à Londres en tant que directrice de collection Europe. Elle rejoint en 2002, le Groupe Galerie Lafayette. Elle y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions de Directrice des achats et directrice commerciale Maison. En 2010, Madame DELPECH rejoint le Groupe Go sport en tant que directrice de l'offre concepts.

- **Profil des dirigeants opérationnels au 30/09/2014 :**

**Nicolas BERTHOU – Directeur général délégué**

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG) et d'un cursus de formation management et finances chez Xerox (Master 90), Monsieur Nicolas BERTHOU a rejoint Innelec Multimédia le 1<sup>er</sup> novembre 2010 en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas Berthou a commencé sa carrière chez Xerox (1985 – 1995) où il a occupé différents postes de vente et de management commercial et marketing. En 1995 il rejoint Les Papèteries de France (groupe International Paper) comme directeur commercial. Son parcours le mène ensuite dans l'univers des engins de travaux publics (Case et JCB) où il assume la direction Sales et Marketing EAME puis la Direction Générale. En 2005, il prend la direction du groupe Papyrus France, dont il assure la restructuration et est élu Président de la Fédération Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage en 2008.

Depuis son arrivée chez Innelec Multimédia il est rattaché à Denis THEBAUD, PDG. Il supervise depuis juin 2011 l'ensemble des services d'Innelec Multimédia et est en charge de la direction opérationnelle du groupe.

Nicolas Berthou n'exerce aucun autre mandat social.

**Christophe THEIS - Directeur Ventes GSA**

Titulaire d'une formation commerciale, Monsieur Christophe THEIS a démarré sa carrière professionnelle en tant que Directeur adjoint d'une unité de vente du Groupe Nasa Electronique (devenu Groupe Interdiscount en 1989). En 1992, il devient Responsable de rayon chez Planète Saturne-Hypermedia (Groupe Media Concorde). En 1994, il intègre Innelec Multimedia en tant que Commercial terrain. En 2005, il devient Responsable Régional et il est promu Directeur des ventes terrain en 2010. En 2013, il évolue vers la fonction de Directeur des Ventes GSA.

**Sébastien RAMS – Directeur Ventes Grands Comptes, JVNC et commerce indépendant**

Titulaire d'une formation économique et commerciale, Monsieur Sébastien RAMS a débuté sa carrière professionnelle en 1996 en tant que Responsable de rayon Multimedia. En 1998, il devient commercial pour la société Acclaim. En 2000, il est promu Responsable des achats d'un site marchand. Il a exercé au sein de la société DEG Multimedia entre 2002 et 2011 en tant que Directeur des Ventes sédentaires. Du fait du rachat du fonds de commerce de DEG Multimedia par Innelec Multimedia en 2011, il prend en 2011 la fonction de Directeur des Ventes des équipes sédentaires (multi canaux) et des grands comptes au sein d'Innelec Multimedia. Depuis juin 2013, il est Directeur des Ventes Grands Comptes, Jeux Vidéo & Co et commerce indépendant. Au total, Monsieur Sébastien RAMS dispose de 12 années d'expérience professionnelle dans les magasins indépendants et de 18 ans sur les marchés du multimédia.

### **Bertrand DUBOIS – Directeur Ventes Export**

Titulaire d'une double formation technique et commerciale, Monsieur Bertrand DUBOIS a également réalisé deux années de formation dans le web marketing. Il est entré chez Innelec Multimedia en 2003 en tant que commercial sédentaire export. Il a ensuite été promu Chef des Ventes Export, puis Directeur Ventes Export en juin 2013.

### **Sébastien LECLAIRE – Business Unit Manager Jeux Video**

Titulaire d'une formation commerciale, Monsieur Sébastien LECLAIRE a rejoint Innelec Multimedia en juin 2001 en tant qu'assistant achats. En juin 2004, il devient acheteur junior, puis acheteur senior en 2008. Il continue son évolution professionnelle au sein d'Innelec Multimedia en 2010, année au cours de laquelle il est nommé Responsable du Grand Public. En juin 2013, il est promu Business Unit Manager Jeux Video et il reporte au Directeur Général Délégué.

### **Guillaume ARMSPACH – Directeur Commercial**

Diplômé de l'Institut Supérieur Européen de Gestion (ISEG) et du cursus Sup. Marketing & Management International, Monsieur Guillaume ARMSPACH a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en tant que Vendeur junior en octobre 1999.

Il devient ensuite Chef de vente junior en mai 2002, puis Chef de vente junior Export en juin 2004. A partir de juin 2005, il assume la fonction de Directeur de Division Ventes Export et Vente à distance du Groupe et rapporte directement auprès de Monsieur Denis THEBAUD à partir de septembre 2007. Le 1<sup>er</sup> juin 2010, suite à une réorganisation interne, Monsieur Armspach accède au poste de directeur commercial du Groupe. Depuis juin 2013, Monsieur Guillaume ARMSPACH est en charge du Business Développement du Groupe Innelec Multimedia.

### **François ALGLAVE – Business Unit Manager Accessoires**

Titulaire d'une Maîtrise de sciences de gestion, Monsieur François ALGLAVE a rejoint INNELEC MULTIMEDIA en 1998 en tant qu'acheteur.

En 2001, il accède à la responsabilité des pôles Marketing et Achats sur les produits « pro » et passe Directeur des Achats en 2003. A partir de 2010, il devient Directeur Marketing et Achats.

Monsieur François ALGLAVE est actuellement en charge de la Business Unit accessoires.

### **Franck PRIVET – Directeur Logistique**

Monsieur Franck PRIVET a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en Décembre 2003. Il avait précédemment, à son arrivée, suivi un cursus comptable et occupé différents postes d'encadrement, de planification et de déploiement logistique dans des entreprises de distribution.

Monsieur Franck PRIVET a eu différentes promotions successives au sein de l'équipe logistique d'INNELEC MULTIMEDIA avant d'en prendre la responsabilité en Mai 2010.

### **Béatrice MAILLARD – Directeur Administratif et Financier**

Diplômée de SUP DE CO REIMS en 1993 et titulaire du DECF, Madame Béatrice Maillard a démarré sa vie professionnelle en tant qu'auditeur pour PriceWaterhouseCoopers. Elle a ensuite été Business Planning Manager pour la société Avis location entre 1997 et 2002. Entre 2002 et 2007, elle occupe des fonctions de Directeur du Contrôle de gestion au sein de la société Kuehne & Nagel France (secteur logistique) et au sein de la division hôtellerie économique du groupe Louvre Hotels. Depuis 2007, elle poursuit son activité professionnelle en tant que Directeur Administratif et Financier, dans des sociétés de services B to B. Depuis mars 2013, elle est Directeur Administratif et Financier d'Innelec Multimedia.

### **Philippe TOMAS – Directeur des Opérations**

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l'informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd'hui responsable du contrôle interne pour l'ensemble des activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

### **Jérémie JANIN – Directeur de Développement**

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994.

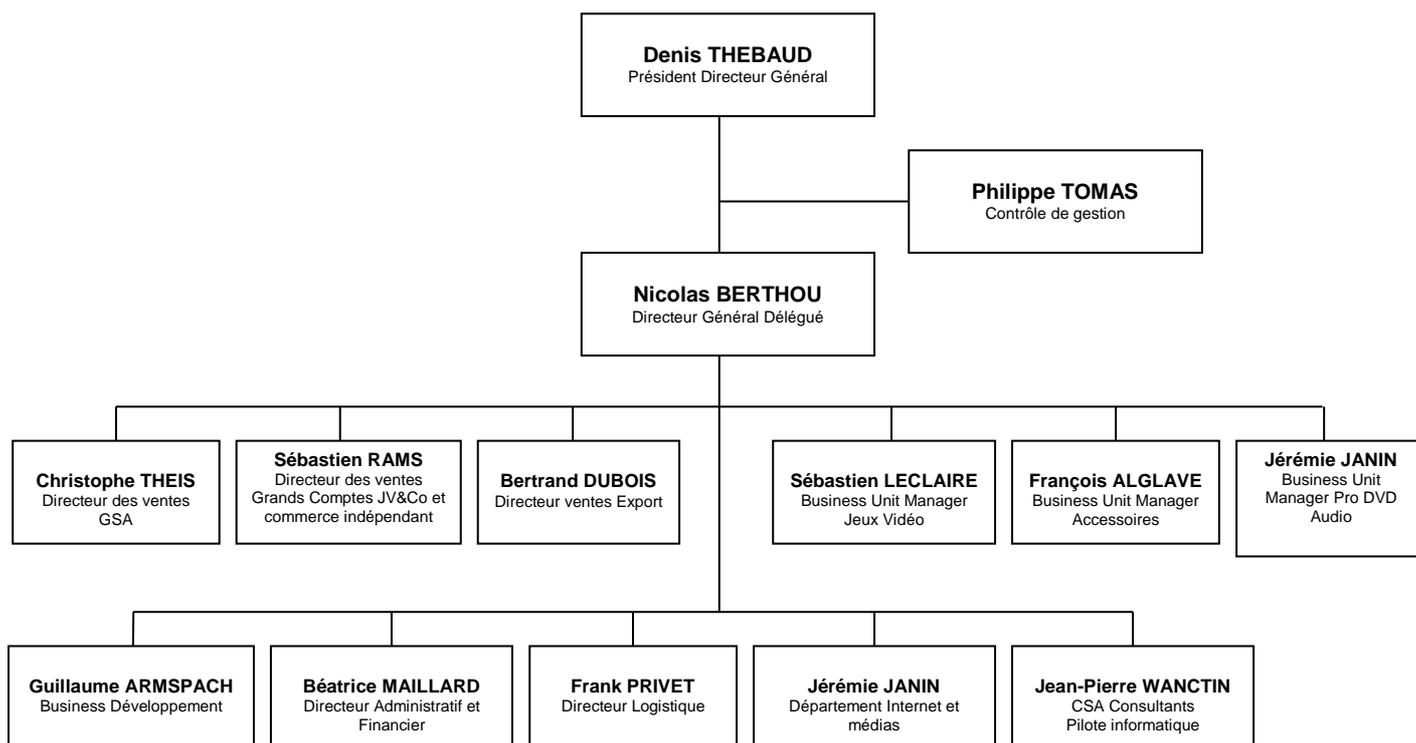
Il rejoint INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing. Depuis juin 2013, Monsieur Jérémie JANIN est Business Unit Manager pour les games « pro, DVD et audio ».

**Jean-Pierre WANCTIN – CSA Consultants et pilote informatique**

Monsieur Jean-Pierre WANCTIN a rejoint en 1983 la société INNELEC MULTIMEDIA dont il fut le premier employé. Il en accompagna la croissance en tant que directeur informatique puis directeur des opérations. Il est alors en charge des systèmes d'information, de la logistique et des services généraux jusqu'en 1999, année où il créa sa propre société CSA Consultants.

Editeur de la suite CRM &Commando et distributeur de la solution de datamining Di Diver, il continue d'assurer pour INNELEC MULTIMEDIA la direction des Systèmes d'information.

## Organigramme opérationnel au 30 septembre 2014 :



### 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre 19 du présent Document de référence et relatif aux conventions réglementées.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les trois derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

TABLEAU 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social							
Au 31 mars 2012 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD	Président	173 700 €	-	-	4 500 €	2 178 €	180 378 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Pascal RIALLAND	Administrateur	-	-	-	4 500 €	-	4 500 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	210 900 €	-	-	-	-	210 900 €
Au 31 mars 2013 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD	Président	151 200 €	-	-	4 500 €	1 633 €	157 333 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Pascal RIALLAND	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	210 900 €	-	5 000 €	-	-	215 900 €
Au 31 mars 2014 :							
Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Rémunération fixe brute	Rémunération variable brute	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunération globale	
Denis THEBAUD	Président	151 200 €	-	-	7 500 €	-	158 700 €
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Jean Pierre BOURDON	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Christian TELLIER	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Pascal RIALLAND	Administrateur	-	-	-	6 000 €	-	6 000 €
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	210 900 €	-	-	-	-	210 900 €

L'Assemblée Générale du 18 septembre 2014 a décidé d'allouer à chacun des administrateurs en rémunération de son activité, à titre de jetons de présence, une somme de 6 000 euros.

Par ailleurs, le contrat de prestations de service conclu entre INNELEC MULTIMEDIA et la société Eclegui Consultant (société dont Monsieur Jean Pierre BOURDON est Directeur Associé) s'est poursuivi durant l'exercice 2013-2014. Eclegui Consultant a facturé à INNELEC MULTIMEDIA au titre de ces prestations la somme de 52 688 euros au cours de cet exercice.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris d'engagement de toute nature au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

**TABLEAU 10 : Récapitulatif des contrats de travail des dirigeants mandataires sociaux, indemnités et/ou des avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions et autres ...**

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Denis THEBAUD	Néant	Néant	Néant	Néant
Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean Pierre BOURDON	Néant	Néant	Néant	Néant
Christian TELLIER	Néant	Néant	Néant	Néant
Pascal RIALLAND	Néant	Néant	Néant	Néant
Nicolas BERTHOU	Oui	Néant	Néant	Néant

## 15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date des 24 septembre 2008, 22 septembre 2010, 28 septembre 2011 et 13 septembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

#### Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	24-sept.-08	22-sept.-10	28-sept.-11	13-sept.-12
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	11 200	1 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2014	16 800	8 500	2 000	3 000

Monsieur BERTHOU, Directeur Général Délégué d'Innelec multimédia, était le bénéficiaire des programmes d'attributions d'options de souscription d'actions décidés par les Conseils d'administration du 7 février 2012 et 27 mars 2012.

**TABEAU 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers**

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date du plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant	Néant	Néant

Les plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

La dilution potentielle issue de l'exercice des 30 300 options de souscription en circulation est de 1,83%.

### **15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société**

Néant

### **15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages**

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 494 K€ au 31 mars 2014, provisions non affectées nominativement.

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1. Direction de la Société

#### Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Denis THEBAUD, Directeur Général, personne à ce poste depuis le Conseil d'administration du 25 septembre 2002, suite à l'application des dispositions décidées par l'assemblée générale de ce même 25 septembre 2002, dispositions précisant les attributions respectives du Président et du Directeur Général.

#### Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Denis THEBAUD	Président du Conseil d'administration	01/08/1983	31/03/2020
Marie-Christine MORTEAU, épouse FAURE	Administrateur	01/08/1983	31/03/2020
Jean-Pierre BOURDON	Administrateur	26/09/2000	31/03/2020
Christian TELLIER	Administrateur	30/09/1996	31/03/2020
Pascal RIALLAND	Administrateur	22/09/2010	31/03/2016
Jean-Charles THEBAUD	Administrateur	18/09/2014	31/03/2020
Valérie DELPECH	Administrateur	18/09/2014	31/03/2020
Nicolas BERTHOU	Directeur Général Délégué	13/10/2010	31/03/2020

### 16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Se reporter au chapitre 19 du présent Document de référence relatif aux conventions réglementées.

### 16.3. Comités d'audit et de rémunération

Les sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé doivent disposer d'un comité spécialisé qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Sont exemptés de cette obligation les Sociétés disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé, sous réserve d'identifier cet organe, conformément à l'article L 823-20 4° du code de commerce.

C'est le cas au sein d'Innelec Multimédia où le conseil d'administration statuant comme comité d'audit se déroule de la même manière qu'un conseil classique. Il reçoit le directeur général délégué qui lui présente les comptes de manière détaillée. Il répond aux questions et à la suite d'un débat long et le plus exhaustif possible, en présence des commissaires aux comptes, les comptes définitifs sont arrêtés.

La Société ne dispose pas de comité de rémunération.

## 16.4. Gouvernement d'entreprise

INNELEC MULTIMEDIA se conforme au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (Association Française des Entreprises Privées/Mouvement des Entreprises de France) en vigueur en France.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société relative aux recommandation AFEP-MEDEF :

Recommandations	Application	Si non appliquée, pourquoi ?
Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.	NON	Nous considérons que compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat et de sa taille, la dissociation des fonctions n'est pas pertinente.
Le conseil d'administration doit examiner et décider les opérations d'importance véritablement stratégique.	OUI	
Représentant des salariés et salariés actionnaires au conseil Actionnaires minoritaires et petits actionnaires représentés par administrateur indépendant.	NON	Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun représentant des salariés et salariés actionnaires.
Administrateurs indépendants.	NON	Il n'existe que deux administrateurs indépendants sur sept, alors que la recommandation en demande un sur trois.
Evaluation du Conseil d'administration.	NON	Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde.  D'autre part, la réunion des administrateurs externes hors de la présence de ceux qui connaissent le mieux l'entreprise n'apporterait pas grand-chose à la qualité des travaux du Conseil et à l'information des actionnaires. Ce dispositif peut, peut-être, se défendre dans des grosses entreprises, il n'est pas adapté dans une PME, même cotée.
Accès à l'information des administrateurs.	OUI	
Formation des administrateurs.	NON	Les administrateurs sont tous des personnes expérimentées dans différents domaines ainsi qu'il est rappelé chaque année dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration. Il est certain que si un administrateur faisait une demande en ce sens, il lui serait répondu favorablement.  Il n'y a pas de comité d'audit à proprement parlé. C'est le conseil d'administration qui se réunit en comité d'audit.
Les membres du comité d'audit doivent bénéficier d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de l'entreprise.	NON	
Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation	NON	Pas d'administrateurs salariés ou actionnaires salariés.

adaptée.		
La durée des fonctions des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. Eviter renouvellement en bloc.	NON	Les mandats sont actuellement de six ans et les renouvellements se font en deux fois.
Comité d'audit, de nominations, de rémunération. Déontologie de l'Administrateur.	NON	Compte tenu de l'historique de la société, de son actionariat, de sa taille, et du nombre limité d'administrateur, la mise en place de comités n'est pas pertinente.
Rémunération des administrateurs. Le mode de répartition de cette rémunération est arrêté par le conseil. Il tient compte selon les modalités qu'il définit de la participation effective des administrateurs au conseil.	NON	Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant est égal pour tous les administrateurs ainsi que voté par l'AG.
Cessation du contrat de travail en cas de mandat social.	OUI	
Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence ; lisibilité des règles, mesures.	OUI	
Information sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.	OUI	
Consultation des actionnaires sur la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.	NON	Il s'agit d'une disposition qui n'a pas encore été mise en place. Elle le sera lors de chaque AG modifiant la rémunération individuelle des dirigeants mandataires sociaux.

## 16.5. Contrôle interne

### Rapport présenté au conseil d'administration du 8 Juillet 2014 avant l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2014.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 et L.225.68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport au joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-101-1 et L.225 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre société.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235, les commissaires aux comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière telles que décrites au paragraphe 4.4.

Le code de gouvernement auquel se réfère la société est le code AFEP-MEDEF. Lors de sa séance du 9 décembre 2008, le conseil d'administration a adopté ce code de gouvernement ; il a émis toutefois des réserves sur la recommandation relative au cumul du contrat de travail et du mandat social compte tenu des spécificités de la Société, tenant notamment à sa structure, à son actionnariat et à la politique de rémunérations d'éventuels futurs mandataires sociaux salariés. Le rapport prévue à l'article L225-37 / L 225-86 du Code de Commerce explicitera les raisons pour lesquelles cette recommandation du code AFEP-MEDEF n'a pas été retenue par la société. Actuellement elle n'a aucun mandataire social bénéficiant d'un contrat de travail.

#### 1- Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Innelec MultiMedia est une société anonyme au capital de 2 534 753 euros cotée au compartiment C du marché Euronext Paris de FR0000064297-INN.

1.1 Composition du conseil d'administration :

Président Directeur Général : Denis Thebaud

Désigné comme membre du conseil d'administration à l'article 65 des statuts le 1<sup>er</sup> aout 1983, régulièrement renouvelé depuis, et en dernier lieu lors de l'AGO du 24 septembre 2008.

Elu président du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> aout 1983, et régulièrement renouvelé depuis. Expiration du mandat d'administrateur lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur ; Marie Christine MORTEAU épouse Faure

Précédemment Chef d'entreprise

Désignée comme membre du Conseil d'Administration à l'article 65 des statuts le 1<sup>er</sup> Août 1983.

Régulièrement renouvelée depuis,

Et en dernier lors de l'AGO du 24 septembre 2008.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Jean-Pierre BOURDON

Directeur associé de la société Eclegui Consultants

Nommé lors de l'AAGM du 26 septembre 2000 en remplacement de Monsieur Jacques Pierre SIMON, démissionnaire et pour la durée de son mandat.

Renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2008.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Christian TELLIER

Précédemment directeur de clientèle des services financiers NATIXIS

Nommé lors de l'AGO du 30 septembre 1996, renouvelé lors de l'AGO du 24 Septembre 2008.

Expiration du mandat lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Administrateur : Pascal RIALLAND

Directeur Général de la société VIRGIN MOBILE

Nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 Septembre 2010

Expiration du mandat lors de L'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Mars 2016.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont actuellement assurées par Monsieur Denis THEBAUD.

Monsieur Denis BERTHOU a été nommé Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 13 Octobre 2010 et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> Novembre 2010.

Expiration du mandat lors de L'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Mars 2014.

1.2 Comités spécialisés :

Au sein de Conseil d'Administration Madame Marie Christine MORTEAU apporte des compétences généralistes compte tenu de son expérience dans le domaine de la distribution.

Monsieur Jean Pierre BOURDON apporte des compétences dans les domaines juridiques, bancaires et gestion de franchises et réseaux en propre. Il contribue également aux réflexions stratégiques.

Monsieur Christian TELLIER apporte des compétences dans le domaine bancaire et financier et contribue aux réflexions sur le développement futur de l'entreprise.

Monsieur Pascal RIALLAND apporte ses compétences dans l'analyse stratégique et la vente de services.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre restreint d'administrateurs, il n'est pas apparu opportun de créer des comités spécialisés en dehors de réunions du conseil. Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement sollicités par le président tout au long de l'année sur les sujets importants pour orienter, valider des choix sur lesquels ils peuvent apporter leurs conseils. Ces consultations sont faites soit téléphoniquement soit lors de réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président et sur un ordre du jour communiqué à l'avance. Sur la période du 01/04/13 au 31/03/14 le conseil d'administration s'est réuni 9 fois :

- 30 Avril 2013  
Augmentation de capital Xandrie
- 19 Juin 2013  
Arrêté des comptes au 31/03/2014  
Ordre du jour de l'Assemblée Général
- 5 Juillet 2013  
Validation du rapport sur le contrôle interne  
Présentation du budget 2013/2014  
Rémunération du président
- 17 Septembre 2013  
Fixation de la valeur de réinvestissement du dividende.
- 18 Septembre 2013  
Résultats T1 2013/2014  
Prévisions de CA jusqu'à fin décembre 2013  
Etat d'avancement des différents chantiers  
Focus sur les axes stratégiques et recrutement Ventes et BU  
Croissance externe  
Financement de l'activité  
Code de conduite des affaires  
Participation dans Xandrie et plan de scission  
Divers

- 16 Octobre 2013  
Examen du tableau de bord d'activité  
Augmentation du capital de Xandrie  
Création d'une filiale au Maroc
- 11 Décembre 2013  
Comptes sociaux au 30 septembre 2013  
Comptes consolidés au 30 septembre 2013, Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes semestriels  
Perspectives au 31 mars 2013  
Constatation de l'augmentation de capital
- 15 Mars 2014  
Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire  
Echange de titres Xandrie avec Nabuboto
- 26 Mars 2014  
Prévisions de chiffres d'affaires et de résultats au 31 mars 2014  
Budget 2014-2015 présenté par Monsieur Berthou et adoption par le Conseil d'Administration,  
Ratification par le Conseil d'Administration de l'avenant passé en IMM et Innelec Services et concernant la redevance de marque je Console portée à 2% du chiffre d'affaires des magasins à cette marque avec IMM.

Les jetons de présence sont de 6000 euros par administrateur.

Au 31/03/2014 les administrateurs détenaient le nombre de titres suivants :

Monsieur Jean-Pierre BOURDON	31
Madame Marie Christine MORTEAU épouse FAURE	7880
Monsieur TELLIER	299
Monsieur Pascal RIALLAND	565
Monsieur Denis THEBAUD (de façon directe ou indirecte)	1 063 079

## **2- Limitations apportées par le Conseil d'Administration**

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Denis THEBAUD Président Directeur Général.

## **3- Participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les actionnaires participent aux Assemblées Générales selon les modalités définies dans l'article 31 des statuts.

## **4- Procédures du contrôle interne**

### **4.1 Préambule**

#### 4.1.1 Objectifs du groupe en matière de contrôle interne

##### Définition du contrôle interne.

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

– Limites du système de contrôle interne

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particuliers dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### 4.1.2 Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive et non pas évaluative le système de contrôle interne de la société.

Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

Ce rapport a été présenté aux membres du conseil d'administration, fin juin 2014 dans une version préliminaire puis le 08 juillet 2014 dans sa version définitive.

#### 4.1.3 Rôles du Président et du Conseil d'Administration

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, les traduit dans un budget chiffré, il recrute les différents membres de l'équipe dirigeante, leur fixe des objectifs, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

Dans son rôle consultatif il participe à la réflexion et donne son avis sur les projets de développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur.

#### 4.1.4 Rémunération du Président

Le conseil d'Administration du 05 juillet 2013 a décidé de maintenir la rémunération du Président à 12 600 euros payée sur 12 mois soit 151 200 euros par an.

En outre, sa rémunération variable fixée en fonction du résultat net consolidé de la société sera déterminée selon le barème suivant :

- Résultat net de 1 500 000 euros : prime annuelle de 55 000 euros
- Résultat net de 2 000 000 euros : prime annuelle de 70 000 euros
- Résultat net de 2 500 000 euros : prime annuelle de 85 000 euros
- Résultat net de 3 000 000 euros : prime annuelle de 100 000 euros
- Résultat net de 3 500 000 euros : prime annuelle de 115 000 euros
- Résultat net de 4 000 000 euros : prime annuelle de 130 000 euros
- Résultat net de 5 000 000 euros : prime annuelle de 160 000 euros
- Résultat net de 5 500 000 euros : prime annuelle de 175 000 euros
- Résultat net de 6 000 000 euros : prime annuelle de 190 000 euros

Suivant les règles de la société, si les résultats consolidés se trouvent entre deux paliers de prime, celle sera calculée au prorata du montant atteint.

La prime sera payable dès la fin du premier mois suivant l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration. Ces dispositions ont pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Avantage en Nature : Néant

Les mandataires sociaux touchent des jetons de présence à hauteur de 6 000 euros par an.

## 4.2 Présentation des principaux facteurs de risques

### 4.2.1 Situation actuelle

Les risques inhérents à la profession sont principalement : l'arrêt de commande ou de paiement d'un ou plusieurs clients importants ; le piratage de produits similaires à ceux commercialisés par la société pouvant conduire à une diminution de la demande. Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs. L'incapacité de livrer et facturer des produits suite à un dommage industriel ou informatique, le départ d'un ou plusieurs collaborateurs clés de la société, le déréférencement d'une centrale d'achat, le vol, la destruction de certains de nos actifs.

### 4.2.2 Evolution prévue de notre approche sur les risques

Lors d'un conseil d'administration du 07 Décembre 2010, le conseil a décidé de tenir sur l'exercice 2011-2012 un conseil stratégique uniquement dédié aux risques qui a eu lieu le 17 mai 2011 avec l'assistance du Cabinet d'audit PWC (Price Waterhouse Coopers). La notion de risques a été élargie pour englober les risques de gouvernance qui concernent le Conseil d'Administration et les risques opérationnels qui concernent la Direction Générale et le Comité de Direction au sens large.

A cet égard, la Direction Générale a établi une cartographie des risques et mis en place un dispositif de contrôle pour en assurer le suivi. Une présentation en a été faite au Conseil d'Administration, le 27 Mars 2013, qui sera renouvelée régulièrement.

A cette occasion, nous élargissons la notion de risque pour englober à la fois les risques patrimoniaux qui concernent les actionnaires, les risques de gouvernance qui concernent le conseil d'administration et les risques opérationnels qui concernent la direction générale et le comité de direction au sens large.

## 4.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne

4.3.2.1 Contrats avec les clients : Tous les contrats clients sont écrits, visés par le Directeur Général Délégué avant envoi par les chefs de département, tous les efforts de la société tendent à augmenter le nombre et la diversité de ses clients.

4.3.2.2 Organisation des ventes : un guide des ventes est régulièrement mis à jour pour s'assurer que tous les membres de l'équipe de vente soient bien informés en détail de tout ce qui concerne leur activité.

4.3.2.3 Piratage des produits : la société encourage ses fournisseurs à protéger leurs produits et relaie les informations de lutte contre le piratage auprès de ces clients. La société procède à des vérifications approfondies lors du retour des produits défectueux jeux consoles pour s'assurer que les produits qui lui sont retournés sont bien défectueux et que le retour n'a donc pas été motivé par une simple copie de produit.

4.3.2.4 Les risques de toute nature liés aux relations avec les fournisseurs : dans ses relations avec les fournisseurs la société signe des contrats qui sont tous visés par le Directeur Général Délégué et qui couvrent les différents aspects usuels volume, prix, paiement nous permettant de nous y référer en cas de besoin. Les quantités achetées représentent un risque de gestion pour notre société :

~~Achats en trop~~, Achats trop importants, surstocks, achats insuffisants avec un risque de perte de vente. Un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes, Business Units se réunit régulièrement et propose au Directeur Général Délégué les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente, Business Units. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par le Directeur Général Délégué. Pour le réassort des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Le directeur logistique est responsable de l'intégrité des stocks. Des procédures existent couvrant la réception, le stock et l'expédition des marchandises stockées. De même au moins deux inventaires annuels sont réalisés et contrôlés par nos commissaires aux comptes qui s'assurent du respect des procédures écrites d'inventaire et de l'exactitude des quantités relevées.

Les stocks présents dans nos filiales sont également inventoriés à intervalles réguliers sous la responsabilité du Directeur Général Délégué avec les niveaux de contrôle appropriés réalisés par nos commissaires aux comptes.

4.3.2.5 Risque industriel et informatique : Sous la responsabilité du directeur logistique la société fait régulièrement intervenir l'APAVE pour s'assurer de la conformité de ses installations. Elle a souscrit aux

assurances nécessaires, notamment perte d'exploitation en cas de sinistre incendie, etc... Ceci est géré par le responsable comptable et financier.

Dans le domaine informatique, les utilisateurs du système informatique signent une charte internet visant à garantir la sécurité et l'intégrité des données. Des sauvegardes régulières sont effectuées et stockées sur site dans les armoires ignifugées et hors du site.

Le matériel informatique est assuré notamment bris de machine ceci sous la responsabilité du responsable comptable et financier.

4.3.2.6 Risque lié au départ d'un ou plusieurs collaborateurs clef de l'entreprise : la politique de l'entreprise est de s'assurer qu'en interne elle peut faire rapidement face au départ de collaborateurs en ayant autant ce faire se peut prévue un remplaçant désigné ou non pour chaque poste, ce dispositif est régulièrement revu par le président et les différents responsables. D'un point de vue plus général, la société estime que ce risque se gère aussi en amont au cours des entretiens d'évaluation avec les collaborateurs concernés. Tous les collaborateurs clef de l'entreprise sont soumis à une clause de non concurrence assortie d'indemnités de non concurrence.

4.3.2.7 Engagement hors bilan et de retraite : La société évalue ses engagements hors bilan et les engagements de retraite ont été chiffrés par une société spécialisée.

4.3.2.8 Risque lié à la gestion des actifs : La gestion de la trésorerie est placée sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président différents tableaux de suivi à intervalles hebdomadaires et mensuels. Le Directeur Général Délégué cosigne avec le responsable comptable et financier tous les paiements jusqu'aux montants autorisés. Au-delà de ces montants, la signature du Président est nécessaire.

Les assurances de tout ordre, responsabilité civile, complémentaire maladie, stock, crédit client, perte d'exploitation, etc. sont placées sous la responsabilité du responsable comptable et financier qui fournit au Président ou au directeur général délégué les différents contrats pour visa.

Les marques sont gérées par le Président avec l'assistance de l'avocat et des conseils de la société Innelec Multimédia SA ne possède pas d'immobilier en propre.

Un logiciel de suivi des immobilisations a été mis en place assortie d'une procédure écrite rédigée par le directeur des opérations.

4.3.2.9 Risque lié au transport : Les expéditions de marchandises peuvent subir un sinistre exceptionnel et important qui ne serait pas couvert directement par les transporteurs. Une police d'assurance transport a été mise en place pour se couvrir contre de tels risques.

#### **4.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

##### 4.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite au paragraphe 4.3.1.

A noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

A compter de l'exercice 2013/2014 il a été créé un poste de directeur administratif et financier qui reporte au Directeur Général Délégué. Ses efforts ont porté sur un renforcement du processus budgétaire, l'établissement de situations mensuelles et un suivi hebdomadaire de la trésorerie.

##### 4.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire.

Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas. Il est complété par d'autres progiciels dont un spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes du flux financiers.

Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes.

Les procédures comptables sont elle-même reprises dans un guide de procédure.

Pour les filiales : le directeur général délégué a repris la responsabilité des filiales INNELEC SERVICES et JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

La filiale INNOWEAR a été mise en sommeil. Sa liquidation a été demandée aux autorités suisses. Les rares opérations sont contrôlées par le responsable du contrôle de gestion sous la supervision du Président. La clôture définitive de cette filiale devrait intervenir sur l'exercice 2014/2014.

#### 4.4.3 Elaboration des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes.

Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du président du groupe.

#### 4.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges.

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par le directeur des Business Units sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions et de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homains sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

#### 4.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées.

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos commissaires aux comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration.

Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la direction, avec l'assistance de l'expert-comptable, sous le contrôle des commissaires aux comptes.

Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'événements importants.

### **5- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2014 Plan d'actions pour l'exercice 2014/2015**

#### 5.1 PROCEDURE

Eu égard à la taille de notre société, nous nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Etablissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services.

A partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts :

- sur le compte de résultat
- sur les postes du bilan (Trésorerie)
- sur les investissements

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord)

Vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts

Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristourne, Vente, Achat...

Et /ou Sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance,....

Et/ou Sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participation éditeurs), Port refacturé aux clients,...

Et/ou Sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD- ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièce comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix,....

Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....)

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des postes d'améliorations (Rejoint l'audit interne)

Sécurisation des processus (fiabilité)

Recherche de gain productivité (tâches inutiles ou qui peuvent être faites autrement)

Diminution des coûts

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2013/2014, divers contrôles ont eu lieu concernant Xandrie pour s'assurer que toute la chaîne comptable, bancaire, reflétait bien l'ensemble des transactions réalisées avec notre ERP Sage X3.

Auditer : Analyser les processus à tous les niveaux

Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression

Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.

Contrôler le respect des procédures

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP

Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

## 5.2 Systèmes d'information

### 5.2.1 Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévue durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos système (gros système et internet) dans deux salles informatique séparées éloignées de plus de deux centres mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.
- Un autre test a été réalisé le samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité est prévu le Samedi 04 aout 2012.
- Le test de plan de reprise d'activité du samedi 04 Aout 2012 s'est déroulé sans encombre.

### 5.2.2 Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés.
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information.
- D'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

A la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- L'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- La mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST\*)
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

\*OST = Offline Storage Table

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévue précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation.

Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciens baies disques ont été remplacés par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

Aux niveaux des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel.
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 sera marquée par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs).

### 5.2.3 Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité (voir paragraphe 5.2.1) en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP\*).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées. Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs(trices).

\*Enterprise Resource Planning

Monsieur Denis THEBAUD  
Président du Conseil d'Administration

## **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration**

**Exercice clos le 31 mars 2014**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

SPCC  
Bertrand MICHAU

Deloitte & Associés  
Joël ASSAYAH

## 17. SALARIES

### 17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe INNELEC MULTIMEDIA s'est porté, fin mars 2014 à 163 personnes, à 169 personnes en 2013, contre 175 personnes fin mars 2012, soit une diminution des effectifs sur le dernier exercice, ceci dans un souci de maîtrise des coûts et de maintien de qualité.

Répartition des effectifs	31-mars-12	31-mars-13	31-mars-14
<b>Par catégorie</b>			
CADRES	23	27	30
AGENTS DE MAÎTRISE	22	21	30
EMPLOYES ET PERSONNELS EXTERIEURS	130	121	103
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>169</b>	<b>163</b>
<b>Par entité juridique</b>			
INNELEC MULTIMEDIA	144	145	141
INNELEC SERVICES	-	-	-
JEUX VIDEO & CO	31	21	21
INNOWEAR	-	-	-
INNELEC TECHNOLOGIES	-	-	-
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	-	-	1
XANDRIE*	-	-	-
XANDRIE LAB	-	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>175</b>	<b>169</b>	<b>163</b>

*\*Les effectifs de Xandrie ne sont pas pris en compte car Xandrie a été classifiée en actif destiné à être cédé.*

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres, ...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre INNELEC MULTIMEDIA et ses salariés.

### 17.2. Participations et stock options

#### 17.2.1. Participations

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

#### 17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date des 24 septembre 2008, 22 septembre 2010, 28 septembre 2011 et 13 septembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

## HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

### Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	24-sept.-08	22-sept.-10	28-sept.-11	13-sept.-12
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	11 200	1 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2014	16 800	8 500	2 000	3 000

Les autres plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services,...

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan 3
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société du Groupe, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les 10 premiers attributaires salariés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	0		

La dilution potentielle issue de l'exercice des 30 300 options de souscription en circulation est de 1,83%.

### 17.3. Intéressement des salariés

#### 17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

En dehors du groupe représenté par la Famille THEBAUD, aucun salarié ne dispose, à la connaissance de la société, d'une position d'actionnaire significatif au capital d'INNELEC MULTIMEDIA.

#### 17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation a été signé en décembre 1991 entre le Groupe et ses salariés, en application des dispositions règlementaires, accord définissant les modalités et les conditions d'utilisation au profit des salariés du Groupe de la réserve spéciale de participation.

Ce contrat définit notamment la liste des bénéficiaires, l'emploi des sommes concernées et les conditions de libération et de disponibilité de ces sommes pour les bénéficiaires.

### **17.3.3. Attribution d'actions gratuites**

L'assemblée Générale mixte du 18 septembre 2014 confère tout pouvoir au conseil d'administration en vue de l'attribution de 30 000 actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et membres du personnel. Cette délégation a pour délai maximum 38 mois. Cependant, une première attribution devra être faite avant le 17 novembre 2017.

## 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

### 18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2014

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au 31 mars 2014 :		Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Groupe THEBAUD	1 063 079	64,17%	2 090 424	77,50%	2 090 424	79,41%	
Flottant	528 805	31,92%	542 119	20,10%	542 119	20,59%	
Auto détention	64 817	3,91%	64 817	2,40%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 656 701</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 697 360</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 632 543</b>	<b>100,0%</b>	

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années.

**Pour rappel, situation de l'actionariat au 31 mars 2012 et au 31 mars 2013 :**

Au 31 mars 2013 :		Situation en capital		théoriques		EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Groupe THEBAUD	1 060 655	64,33%	2 066 543	77,19%	2 066 543	77,86%	
Flottant	564 853	34,26%	587 613	21,95%	587 613	22,14%	
Auto détention	23 171	1,41%	23 171	0,87%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 679</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 677 327</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 654 156</b>	<b>100,0%</b>	

Au 31 mars 2012 :		Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Groupe THEBAUD	1 049 542	64,16%	2 059 947	77,16%	2 059 947	77,90%	
Flottant	560 766	34,28%	584 430	21,89%	584 430	22,10%	
Auto détention	25 434	1,6%	25 434	0,95%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 635 742</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 669 811</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 644 377</b>	<b>100,0%</b>	

**Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :**

Non significatif.

**Emission de titres donnant accès au capital de la Société :**

Non applicable.

## **18.2. Droits de vote des principaux actionnaires**

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

## **18.3. Contrôle de la Société**

A la date de dépôt du présent Document de référence, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Président Directeur Général du Groupe). L'ensemble des actionnaires Groupe THEBAUD détenait 64.17% du capital et 79,41% des droits de vote de la société INNELEC MULTIMEDIA au 31/03/2014.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son actionnaire de référence, il est précisé que le Conseil d'Administration de la Société se réunit régulièrement.

## **18.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert**

Néant.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Cf. paragraphe 20.1.1.4 du présent Document de référence

## 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 20.1. Informations financières historiques

#### 20.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2014

##### 20.1.1.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014

#### A. Bilan consolidé

ACTIF	Note	mars-14	mars-13
Goodwill	3.1	1 163 385	1 246 237
Immobilisations incorporelles	3.2	6 343 909	6 617 476
Immobilisations corporelles	3.3	1 968 850	1 955 230
Actifs financiers non courants	3.5	4 297 136	795 879
Actifs d'impôts différés	3.6	74	-
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	-	4 177 291
<b>Actifs non courants</b>		<b>13 773 354</b>	<b>14 792 113</b>
Stocks	3.7	9 453 623	10 512 535
Clients	3.8	15 563 320	16 694 104
Autres créances	3.9	9 464 752	11 686 892
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	6 550 631	4 285 619
<b>Actifs courants</b>		<b>41 032 326</b>	<b>43 179 150</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>54 805 680</b>	<b>57 971 263</b>
PASSIF	Note	mars-14	mars-13
Capital	3.11	2 534 753	2 522 479
Réserves liées au capital	3.11	16 569 272	16 235 759
Réserves consolidées	3.11	(3 447 306)	(3 542 597)
Résultat consolidé groupe	3.11	739 749	622 337
Actions propres	3.11	(361 225)	(105 201)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>16 035 243</b>	<b>15 732 777</b>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	3.12	-	-
Provisions à long terme	3.13	496 329	426 910
Passifs financiers non courants	3.14	687 386	1 513 538
Autres dettes non courantes	3.5	-	-
Passifs d'impôts différés	3.6	434 777	389 743
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	-	607 331
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 618 492</b>	<b>2 937 522</b>
Provisions à court terme	3.13	-	-
Dettes fournisseurs	3.15	19 261 484	18 779 797
Passifs financiers courants	3.14	6 826 296	8 446 114
Autres dettes courantes	3.15	11 064 165	12 075 053
<b>Passifs courants</b>		<b>37 151 945</b>	<b>39 300 964</b>
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b>		<b>54 805 680</b>	<b>57 971 263</b>

## B. Compte de résultat consolidé

En euros	Note	mars-14	mars-13	var.
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	125 668 449	141 056 311	(15 387 862)
Autres produits de l'activité	3.17	288 737	1 234 774	(946 037)
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>125 957 186</b>	<b>142 291 085</b>	<b>(16 333 899)</b>
Prix de revient des ventes		105 821 874	119 619 098	(13 797 224)
<b>Marge brute</b>		<b>20 135 312</b>	<b>22 671 987</b>	<b>(2 536 675)</b>
Charges externes	3.18	(8 717 142)	(10 046 750)	1 329 608
Impôts et taxes		(1 087 318)	(1 225 908)	138 590
Frais de personnel	3.19	(7 970 960)	(9 026 039)	1 055 079
Dotations aux amortissements	3.20	(954 254)	(1 040 724)	86 470
Dotations et reprises de provisions	3.20	126 513	123 518	2 995
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 532 151</b>	<b>1 456 084</b>	<b>76 067</b>
<i>% du CA HT</i>		<i>1,22%</i>	<i>1,03%</i>	
Résultat sur cession de participations consolidées	3.21	253 576	0	253 576
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>253 576</b>	<b>0</b>	<b>253 576</b>
Produits financiers	3.22	40 504	54 232	(13 728)
Charges financières	3.22	(457 945)	(456 020)	(1 925)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 368 286</b>	<b>1 054 296</b>	<b>313 990</b>
<i>% du CA HT</i>		<i>1,09%</i>	<i>0,75%</i>	
Impôt sur les bénéfices	3.23	(438 823)	(431 959)	(6 864)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>929 463</b>	<b>622 337</b>	<b>307 126</b>
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.		(189 714)	0	(189 714)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>739 749</b>	<b>622 337</b>	<b>117 412</b>
<i>% du CA HT</i>		<i>0,59%</i>	<i>0,44%</i>	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
<b>Dont, part du Groupe</b>		<b>739 749</b>	<b>622 337</b>	<b>117 412</b>
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		0	(193 912)	

Par action en euros	Note	mars-14	mars-13	var.
Résultat de base, part du Groupe	3.26	0,46	0,38	0,08
Résultat dilué, part du groupe	3.26	0,46	0,38	0,08

C. Etat du résultat global

En euros	mars-14	mars-13
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>739 748</b>	<b>622 337</b>
Ecart de conversion	(125 975)	(127 654)
Ecart actuariels	(19 982)	0
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
<hr/>		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'Impôts</b>	<b>593 791</b>	<b>494 683</b>
dont, part du Groupe	593 791	494 683
dont, part des minoritaires		

D. Flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en K€)	mars-14	mars-13
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>740</b>	<b>622</b>
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 053	1 170
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	0	(74)
+ Variation de l'impôt différé	45	23
+ VNC des actifs cédés	(209)	376
- Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés	0	(70)
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	190	0
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>1 819</b>	<b>2 047</b>
<i>Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence</i>		
Stock	1 059	2 726
Clients	1 431	714
Autres créances	2 309	5 363
Dettes fournisseurs	476	(5 220)
Dettes fiscales et sociales	(228)	(655)
Autres dettes	(850)	(712)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>4 197</b>	<b>2 216</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>6 016</b>	<b>4 263</b>
- Acquisitions d'immobilisations	(710)	(2 607)
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0	70
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- Incidence des variations de périmètre	(29)	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(739)</b>	<b>(2 537)</b>
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(406)	(404)
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	36	71
+ Souscription d'emprunts	1 005	750
- Remboursement d'emprunts	(2 247)	(2 280)
+ Cession acquisition nette actions propres	(227)	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(1 839)</b>	<b>(1 863)</b>
Variation de trésorerie	3 438	(137)
Trésorerie d'ouverture nette (2)	(1 997)	(1 862)
Trésorerie de clôture nette (2)	1 441	(1 997)
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2013 ci-dessous		
	<b>mars-14</b>	<b>mars-13</b>
Disponibilités	6 550	4 313
Concours bancaires	(2 072)	(2 014)
Effets escomptés non échus	(3 037)	(4 296)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 441</b>	<b>(1 997)</b>

## E. Variation des capitaux propres

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Au 31 mars 2012</b>	<b>2 502</b>	<b>5 050</b>	<b>7 337</b>	<b>(136)</b>	<b>722</b>	<b>15 475</b>	<b>0</b>	<b>15 475</b>
Affectation en réserves			388		(388)	0		
Distribution de dividendes (2)			0		(334)	(334)		(334)
Résultat de l'exercice					622	622	0	622
Autres mouvements (3)	20	49	0	0	0	69		69
Réserves de conversion			0	9		9		9
Actions propres			(42)	0		(42)		(42)
Autres mouvements (4)			(66)			(66)		(66)
<b>Au 31 mars 2013</b>	<b>2 522</b>	<b>5 099</b>	<b>7 617</b>	<b>(127)</b>	<b>622</b>	<b>15 733</b>	<b>0</b>	<b>15 733</b>
Affectation en réserves			216		(216)	0		
Distribution de dividendes (2)					(406)	(406)		(406)
Résultat de l'exercice					740	740	0	740
Autres mouvements (3)	12	22				34		34
Réserves de conversion				2		2		2
Actions propres			(226)			(226)		(226)
Autres mouvements (4)			158			158		158
<b>Au 31 mars 2014</b>	<b>2 534</b>	<b>5 121</b>	<b>7 765</b>	<b>(125)</b>	<b>740</b>	<b>16 035</b>	<b>0</b>	<b>16 035</b>

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Dont distribution sur actions propres

(3) Dividendes versés en actions

(4) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre de Xandrie Lab

## 20.1.1.2. Annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2014

### Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2014.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 juin 2014.

Au 31 mars 2014, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2014.

Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices suivants.

Toutes les nouvelles normes ou interprétations adoptées étaient applicables au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2014 porte sur 7 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2014 est la suivante :

<b>Entreprises</b>	<b>Sièges</b>	<b>N° Siret</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Méthode*</b>
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050 Zurick	CH 020 3 030 407 9	100%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	10 Hysan Avenue, Causeway Bay, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

\* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, Innelec Technologies a pris le contrôle exclusif de la société Xandrie Lab par une prise de participation complémentaire pour un montant de 7 287 €. Elle a ensuite cédé cette participation à la société Xandrie pour un montant de 10 500 €.

Le 22 mai 2013, une augmentation de capital est intervenue sur Xandrie qui a entraîné une modification du pourcentage de détention de la société Innelec Multimedia.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 4 novembre 2013, la société Xandrie a absorbé la société Xandrie Lab par voie de transmission universelle de patrimoine. Elle détenait 100 % de cette société.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle exclusif.

Le 31 mars 2014, la société Innelec Multimedia a échangé des titres Xandrie contre des titres de la société Focus (voir note 3.5). Cet échange d'actions a été réalisé sans décaissement. Elle ne détient plus que 18.83 % de la société Xandrie entraînant la déconsolidation de celle-ci. La société Innelec Multimedia n'exerce plus d'influence notable sur la société Xandrie.

## **2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 Principes et modalités de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2014.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ceux de la filiale Konix Interactive Limited en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

### **2.2 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

## 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- \* Un caractère identifiable et séparable ;
- \* Le contrôle d'une ressource ;
- \* L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### **Immobilisations incorporelles identifiées**

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console, des fonds de commerce des magasins, des relations clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les fonds de commerce et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

#### **Goodwill**

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

### 2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs : Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur

d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 7.5%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2014 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### **2.3.4 Actif financier non courant**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

### **2.3.5 Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

### 2.3.6 Créances Courantes

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

### 2.3.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

### 2.3.8 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

### 2.3.9 Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

### 2.3.10 Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2014 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3,5 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3 % pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 496 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 427 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 69 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

INNELEC MULTIMEDIA a fait l'objet d'un avis d'imposition supplémentaire portant sur la TP 2009, la CFE (Contribution foncière des entreprises) 2010 et 2011. Le montant total est de 230 K€. INNELEC MULTIMEDIA a constitué un recours gracieux. En effet, la DVNI (direction générale des finances publiques) admet que l'erreur provient des services des impôts indirects qui ont omis de prendre en compte différents paramètres pour le calcul de la valeur locative des locaux. La Société a comptabilisé une charge de 150 K€ dans ses comptes au 31/03/2013 (150 K€ correspond à la moitié des 230 K€ ci-dessus et la moitié de l'imposition supplémentaire relative à la CFE 2012 de 102 K€). Cette position a été maintenue au 31/03/2014.

### **2.3.11 Passif financier**

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

### **2.3.12 Produits des activités ordinaires**

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

### **2.3.13 Marge Brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

### **2.3.14 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31.03.2014.

### 2.3.15 Impôts sur les bénéfiques

L'impôt sur les bénéfiques correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

La société Xandrie est sortie du périmètre d'intégration fiscale le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### 2.3.16 Contrats de location simple

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de location financement devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

### 2.3.17 Paiements en actions

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31/03/2014, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

### 2.3.18 Résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

### **2.3.19. Information sectorielle**

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs).

En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

### 3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

#### Note 3.1 Good Will

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Valeur Brute	1 904 839	2 012 321	-107 482
Dépréciation	741 454	766 084	-24 630
<b>Valeur nette</b>	<b>1 163 385</b>	<b>1 246 237</b>	<b>-82 852</b>

Les principaux goodwills en valeur nette au 31 mars 2014 sont les suivants :

Sociétés	31/03/2014			31/03/2013
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services ( 1)	883 759	571 856	311 903	311 903
Xandrie Lab (3)	0	0	0	66 447
Fonds de commerce (2)	856 828	128 680	728 148	744 553
<b>Total</b>	<b>1 904 839</b>	<b>741 454</b>	<b>1 163 385</b>	<b>1 246 237</b>

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€  
goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 7 fonds de commerce après la cession au cours de l'exercice du fonds de commerce de Châtellerault.

(3) Au 31.03.2013, la société Xandrie Lab était détenue à 100 % et était consolidée par intégration globale.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 26 keuros. Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 209 keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 198 keuros.

La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31.03.2014 ont révélé une perte de valeur de 16 K€ comptabilisée au 31.03.2014.

### Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2013	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2014
Frais de recherche et développement	0	0	0		0
Concessions, brevets, licences (1)	7 815 470	178 801	0	0	7 994 271
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184 483	0	0		3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours	0	8 228	0	0	8 228
<b>Sous total valeurs brutes</b>	<b>10 999 953</b>	<b>187 029</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 186 982</b>
Amort. des frais de recherche et développement	0	0	0		0
Amort. des concessions, brevets, licences	4 100 673	295 162	0		4 395 835
Amort. des autres immobilisations incorporelles	281 804	166 278	844		447 238
<b>Sous total amortissements</b>	<b>4 382 477</b>	<b>461 440</b>	<b>844</b>		<b>4 843 073</b>
					0
<b>Valeur nette</b>	<b>6 617 476</b>	<b>-274 411</b>	<b>-844</b>	<b>0</b>	<b>6 343 909</b>

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€, de la marque JE CONSOLE pour 487 K€, de la marque DIFINTEL pour 410 K€, de la plate-forme internet pour 2 418 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

### Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2013	augmentations	diminutions	31/03/2014
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 747 124	240 176	0	2 987 300
Autres immobilisations corporelles	7 083 910	265 891	7 051	7 342 750
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>9 831 034</b>	<b>506 067</b>	<b>7 051</b>	<b>10 330 050</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 486 560	83 039	500	2 569 099
Autres immobilisations corporelles	5 389 244	409 776	6 919	5 792 101
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total des amortissements</b>	<b>7 875 804</b>	<b>492 815</b>	<b>7 419</b>	<b>8 361 200</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>1 955 230</b>	<b>13 252</b>	<b>-368</b>	<b>1 968 850</b>

### Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

	31/03/2014			31/03/2013
Actif	Brut	Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	0	0	0	3 931 674
Immobilisations Corporelles	0	0	0	43 698
Immobilisations Financières	0	0	0	6 255
Autres créances diverses	0	0	0	162 854
Trésorerie	0	0	0	27 328
Charges constatés d'avance	0	0	0	5 482
<b>Total Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 177 291</b>
<b>Passif</b>				
Passif financiers Non Courant	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs	0	0	0	164 774
Passif financiers Courant	0	0	0	267 640
Autres Dettes	0	0	0	174 917
<b>Total Passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>607 331</b>

L'intégralité des actifs et passifs liés à l'activité Allbrary (projet Xandrie) avaient été classés en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés dans la mesure où la décision de la Direction de séparer l'activité historique du groupe (distribution physique) de l'activité de vente en ligne avait été prise au cours du semestre clos le 30 septembre 2012.

Suite à l'augmentation de capital de la société Xandrie le 22.05.13 et à la cession des titres le 31.03.14, celle-ci est déconsolidée au 31 mars 2014 (voir 1. Informations relatives au périmètre de consolidation).

La plateforme Allbrary contient les principaux risques habituels de ce type de projet :

- risques liés au fonctionnement et au développement de la plateforme d'accès aux services
- risque lié à l'accueil réservé à la plateforme par le grand public
- risque de retard au lancement de la plateforme
- risques liés aux contrats avec les éditeurs de contenus
- capacité de la marque Allbrary à s'imposer durablement dans le monde de la distribution dématérialisée, à faire preuve d'innovation dans ses offres et à résister à la concurrence
- capacité de la société à gérer les risques liés au marché de la distribution dématérialisée : piratage, propriété intellectuelle et sécurité des transactions sur internet
- la société pourrait ne pas disposer des financements nécessaires au développement de ses activités.

Au 31/03/2014, les investissements réalisés sont de 6 176 k€. Au 31/03/2014, l'activité n'a pas démarré. Le calendrier prévisionnel de démarrage de la bêta publique est mi 2014.

### Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2013	acquisitions	cessions	31/03/2014
<b>Valeurs Brutes</b>				
Titres des sociétés non consolidées (1)	511 155	3 470 365	0	3 981 520
Créances rattachées	0	102 550	0	102 550
Autres titres immobilisés	489	0	0	489
Autres immobilisations financières	362 135	7 244	0	369 379
<b>Total Valeur brute des actifs financiers</b>	<b>873 779</b>	<b>3 580 159</b>	<b>0</b>	<b>4 453 938</b>
<b>Provisions dépréciations immobilisations financières</b>				
	31/03/2013	dotations	reprises prov.	31/03/2014
Dépréciations des titres non consolidés	-77 900	-78 902	0	-156 802
<b>Actifs financiers nets non courants</b>	<b>795 879</b>	<b>3 501 257</b>	<b>0</b>	<b>4 297 136</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
<b>Chez Innelec Multimedia</b>				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
Focus	6,67%	2 134 728	0	2 134 728
Xandrie	18,83%	1 335 637	78 902	1 256 735
<b>Chez Innelec Technologies</b>				
Objective Soft	6,19%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	65 540	168 269
Numecent Holding ltd	2,25%	263 061	0	263 061
Due Solar System	1,47%	25	0	25
<b>Chez Innelec Services</b>				
As de Com	19,00%	1 900	0	1 900

### Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

#### Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	0	0	0
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements de consolidation	0	74	74
<b>31-mars-14</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>74</b>

#### Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Retraitements de consolidation (1)	389 743	45 034	434 777
<b>31-mars-14</b>	<b>389 743</b>	<b>45 034</b>	<b>434 777</b>

(1) : Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 275 K€

### Note 3.7 Stocks

	31/03/2014			31/03/2013
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	65 051	0	65 051	95 288
Marchandises (1)	9 817 537	428 965	9 388 572	10 417 247
<b>Total</b>	<b>9 882 588</b>	<b>428 965</b>	<b>9 453 623</b>	<b>10 512 535</b>

(1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2014, une dotation de 429 K€ et une reprise de 478 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de + 49 K€ sur le résultat d'exploitation.

### Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2014			31/03/2013
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	15 805 935	242 615	15 563 320	16 694 104
<b>Total</b>	<b>15 805 935</b>	<b>242 615</b>	<b>15 563 320</b>	<b>16 694 104</b>
(1) dont EENE	3 037 374		3 037 374	4 295 887

### Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2014		31/03/2013	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	6 851 084	0	6 851 084	7 973 431
Créances sociales et fiscales	1 572 119		1 572 119	2 477 378
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	277 506	10 622	266 884	736 267
Charges Constatées d'avance	774 665	0	774 665	499 815
<b>Total</b>	<b>9 475 374</b>	<b>10 622</b>	<b>9 464 752</b>	<b>11 686 891</b>
dont				
A moins d'un an			9 464 752	11 686 891
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

### Note 3.10 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Disponibilités	6 550 631	4 285 619	2 265 012
<b>Trésorerie brute</b>	<b>6 550 631</b>	<b>4 285 619</b>	<b>2 265 012</b>
Effets escomptés non échus	-3 037 374	-4 295 887	1 258 513
Crédits spots	-2 071 913	-2 014 481	-57 432
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 441 344</b>	<b>-2 024 749</b>	<b>3 466 093</b>
Dette financière (hors crédits spots et hors intérêts courus)	-2 401 373	-3 642 968	1 241 595
<b>Endettement financier net</b>	<b>-960 029</b>	<b>-5 667 717</b>	<b>4 707 688</b>

### Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 656 701 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

## Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 648 679	8 022		1 656 701
<b>Total</b>		<b>1 648 679</b>	<b>8 022</b>	<b>0</b>	<b>1 656 701</b>

## Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	23 171	143 342	101 696	64 817
<b>Total</b>	<b>23 171</b>	<b>143 342</b>	<b>101 696</b>	<b>64 817</b>

Innelec Multimédia détient 64 817 actions propres pour une valeur nette de 361 225 €, présentées en diminution des capitaux propres.

## Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 24 septembre 2008, du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	nombre de bons exercés au 31/03/14	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/14
17/10/2006	2 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	2 000	0
06/05/2008	16800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	0	0	16800
07/07/2010	10000	7,71	07/07/2015	06/07/2017	0	1500	0
07/02/2012	2000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0
27/03/2012	3000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2014, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

## Résultat par action / dividendes

	31/03/2014	31/03/2013	31/03/2012
Capital social	2 534 753	2 522 479	2 502 685
Nombre d'actions	1 656 701	1 648 679	1 635 742
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,45	0,38	0,45
<b>Dividende par action</b>	<b>0</b>	<b>0,25</b>	<b>0,25</b>

(1) cf. note 3.26

## Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

## Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Provisions pour risques divers	2 700	0	2 700
Provisions pour charges ( retraite ) (1)	493 629	426 910	66 719
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>496 329</b>	<b>426 910</b>	<b>69 419</b>
Courant	0	0	0
Non courant	496 329	426 910	69 419
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>496 329</b>	<b>426 910</b>	<b>69 419</b>

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, cf. note 2.3.10

## Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Emprunts bancaires (2)	687 386	1 513 538	-826 152
<b>Emprunts ( part à plus d'un an )</b>	<b>687 386</b>	<b>1 513 538</b>	<b>-826 152</b>
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>687 386</b>	<b>1 513 538</b>	<b>-826 152</b>
Emprunts bancaires (1) (2)	1 717 009	2 135 748	-418 739
<b>Emprunts ( part à moins d'un an )</b>	<b>1 717 009</b>	<b>2 135 748</b>	<b>-418 739</b>
Crédits spots	2 071 913	2 014 480	57 433
Effets escomptés non échus	3 037 374	4 295 887	-1 258 513
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>6 826 296</b>	<b>8 446 115</b>	<b>-1 619 819</b>
<b>Total Passif Financier</b>	<b>7 513 682</b>	<b>9 959 653</b>	<b>-2 445 971</b>

(1) dont intérêts courus: 3 022 €

(2) voir note 3.22

### Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 261 484	18 779 797	481 687
Dettes fiscales et sociales	3 393 752	3 621 334	-227 582
Autres dettes ( dont avances et acomptes recus)	7 670 413	8 453 718	-783 305
<b>Total Autres dettes</b>	<b>30 325 649</b>	<b>30 854 849</b>	<b>-529 200</b>
Dont			
A moins d'un an	30 325 649	30 854 849	
A plus d'un an			

### Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2014		31/03/2013		Variation 03/14 et 03/13	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	5 391 176	4,29%	10 861 336	7,70%	-5 470 160	-50,36%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	106 843 316	85,02%	115 948 288	82,20%	-9 104 972	-7,85%
Logiciels professionnels et accessoires	5 152 406	4,10%	6 629 647	4,70%	-1 477 241	-22,28%
DVD + CD Audio ( lecteurs + accessoires, et films	5 328 342	4,24%	6 206 478	4,40%	-878 136	-14,15%
Divers	2 953 209	2,35%	1 410 563	1,00%	1 542 646	109,36%
<b>Total</b>	<b>125 668 449</b>	<b>100,00%</b>	<b>141 056 312</b>	<b>100,00%</b>	<b>-15 387 863</b>	<b>-10,91%</b>

### Note 3.17 Autres produits

	31/03/2014	31/03/2013	Variation 03/14 et 03/13
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	79 110	7 204	71 906
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée (2)	0	761 338	-761 338
Autres produits (1)	209 627	466 232	-256 605
<b>Total</b>	<b>288 737</b>	<b>1 234 774</b>	<b>-946 037</b>

(1) dont 174 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

(2) Le poste « production immobilisée » concerne la société Xandrie qui ne fait plus partie du périmètre de consolidation au 31.03.14

### Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2014	31/03/2013	var
Location immobilière	1 142 958	1 206 369	-63 411
Location mobilière	448 151	413 559	34 592
Charges locatives	132 875	127 089	5 786
Dépenses entretien et maintenance	450 851	456 626	-5 775
Assurances	591 132	727 473	-136 341
Intérimaires et personnels extérieurs	536 761	672 784	-136 023
Transports	2 274 474	2 513 815	-239 341
Autres charges externes (1)	3 139 938	3 929 035	-789 097
<b>Total</b>	<b>8 717 140</b>	<b>10 046 750</b>	<b>-1 329 610</b>

(1) Dont transfert de charges : 206 k€

### Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013	var
Rémunérations du personnel chargées	7 970 960	8 895 898	-924 938
Intéressement et participation	0	130 141	-130 141
Avantages au personnel	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 970 960</b>	<b>9 026 039</b>	<b>-1 055 079</b>

Au 31 mars 2014, les droits acquis par les salariés des sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 15 839 Heures réparties comme suit :

- Innelec Multimedia	13 638	H
- JEUX Vidéo & Co	2 201	H

### Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2014	31/03/2013	var
<b>Dotations aux amortissements, nettes de reprises</b>	<b>954 254</b>	<b>1 040 724</b>	<b>-86 470</b>
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	-28 843	-23 018	-5 825
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-147 108	-147 512	404
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	49 438	47 012	2 426
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>-126 513</b>	<b>-123 518</b>	<b>-2 995</b>
<b>Total</b>	<b>827 741</b>	<b>917 206</b>	<b>-89 465</b>

### Note 3.21 Résultat opérationnel non courant

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Produits de cession de titres	2 357 745	0	2 357 745 0
Valeurs nettes comptables sur cession de titres	-2 104 169		-2 104 169
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>253 576</b>	<b>0</b>	<b>253 576</b>

### Note 3.22 Coût de l'endettement financier

	31/03/2014	31/03/2013	variation 03/14 et 03/13
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	40 504	54 232	-13 728
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>40 504</b>	<b>54 232</b>	<b>-13 728</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-371 799	-452 432	80 633
Résultat de change sur opération de financement	-7 244	-3 588	-3 656
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	-78 902	0	-78 902
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-457 945</b>	<b>-456 020</b>	<b>-1 925</b>
<b>Total du coût de l'endettement financier net</b>	<b>-417 441</b>	<b>-401 788</b>	<b>-15 653</b>

## Echéancier des passifs

	31/03/2014	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
<b>Passifs</b>				
Emprunts	2 404 395	1 717 009	687 386	
Effets escomptés non échus	3 037 374	3 037 374		
Dettes fournisseurs	19 261 484	19 261 484		
Autres dettes	11 064 165	11 064 165		
Crédits spots	2 071 913	2 071 913		

## Note 3.23 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2014	31/03/2013	var
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 178 571</b>	<b>1 054 296</b>	<b>124 275</b>
Charge d'impôt théorique en France 33,33%	392 857	363 029	29 828
<b>Total charge d'impôt théorique</b>	<b>392 857</b>	<b>363 029</b>	<b>29 828</b>
Effet des différentiels de taux d'imposition	12 415	0	12 415
Effet des différences permanentes	90 085	-21 592	111 677
Effets des actifs d'impôts non reconnus	-56 534	90 522	-147 056
<b>Impôt consolidé (1)</b>	<b>438 823</b>	<b>431 959</b>	<b>6 864</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>37,23%</b>	<b>40,97%</b>	

(1) : Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

## Note 3.24 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration de la société Innelec Multimedia poursuit la séparation de ses activités physiques et digitales. La société Innelec Multimedia poursuit la réduction de sa participation dans la société Xandrie.

### Note 3.25 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2014	31/03/2013
Cadres	30	27
Agents de maîtrise	30	21
Employés	103	121
<b>total</b>	<b>163</b>	<b>169</b>

### Note 3.26 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

#### Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre d'actions en circulation	1 656 701	1 648 679
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-64 817	-23 171
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture	1 591 884	1 625 508

#### Calcul du résultat par action de base

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 591 884	1 625 508
Résultat net-part du groupe	739 749	622 337
Par action (€)	<b>0,46</b>	<b>0,38</b>

#### Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2014	31/03/2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 591 884	1 625 508
Résultat net-part du groupe	739 749	622 337
Par action (€)	<b>0,46</b>	<b>0,38</b>

Cf. note 3.11

### Note 3.27 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 370 K€.

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Nombre de bons de souscription
Denis THEBAUD	151	0	8	0
Nicolas BERTHOU	211	0	0	5000

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux. Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

### Note 3.28 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

### Note 3.29 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 468 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

### Note 3.30 Engagements Hors bilan :

#### Clauses de covenants

Au 31/03/2014, le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 78 K€. Toutes les clauses de covenants ont été respectées (cf. note 3.30).

### Note 3.31 Principaux risques :

#### Risque de taux

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de change

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

### **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

### **Risque de liquidité**

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portées par la maison mère se résument ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour un emprunt bancaire :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/14 = 78 k€)

Pour cet emprunt, les trois clauses de covenants sont respectées.

### **Note 3.32 Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 158 K€ au total.

20.1.1.3. Rapport des commissaires aux comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

Les Commissaires aux Comptes

SPCC

DELOITTE & ASSOCIES

Bertrand MICHAU

Joël ASSAYAH

#### 20.1.1.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L, 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **1 Avenant au contrat de licence de marque JE CONSOLE avec INNELEC SERVICES**

##### Administrateur concerné

Monsieur Denis THEBAUD, Président du conseil d'administration d'INNELEC MULTIMEDIA et Président de INNELEC SERVICES.

En septembre 2007 INNELEC MULTIMEDIA et INNELEC SERVICES ont conclu un contrat de licence pour la marque JE CONSOLE. Ce contrat stipulait que la société INNELEC MULTIMEDIA devait reverser à INNELEC SERVICES 05% du chiffre d'affaires facturé par INNELEC MULTIMEDIA à tous les points de vente portant l'enseigne JE CONSOLE ou affiliés au réseau JC CENTRALE ou JE CONSOLE.

Par un avenant conclu en date du 1<sup>er</sup> avril 2013, ce taux de rémunération a été porté de 0.5% à 2% du chiffre d'affaires.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 102 400 euros HT, elle aurait été de 25 600 euros HT selon les termes du précédent accord.

Cette convention a été approuvée lors du conseil d'administration du 26 mars 2014

#### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## 2 Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES

- La Société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la Société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance proportionnelle facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 143 472 euros HT soit une redevance totale à 383 472 euros HT.

- La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 9 744 euros HT.

- La Société INNELEC MULTIMEDIA A CONCIU AVEC IA Société INNELEC SERVICES UN Contrat de licence pour la marque Virtua.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 6 143 euros HT.

## 3 Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2014 s'est élevé à 100 000 euros HT.

## 4 Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 467 666 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 63 931 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 101247 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

Neuilly-sur-Seine et Suresnes, le 15 juillet 2014  
Les commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés  
Joël ASSAYAH

SPCC  
Bertrand MICHAUD

## 20.1.2. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2013

### 20.1.2.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013

#### F. Bilan consolidé

ACTIF	Note	mars-13	mars-12
Goodwill	3.1	1 246 237	1 453 137
Immobilisations incorporelles	3.2	6 617 476	8 750 626
Immobilisations corporelles	3.3	1 955 230	2 359 688
Actifs financiers non courants	3.5	795 879	883 478
Actifs d'impôts différés	3.6	-	307 765
Actifs détenus en vue d'être cédés	3.4	4 177 291	-
<b>Actifs non courants</b>		<b>14 792 113</b>	<b>13 754 694</b>
Stocks	3.7	10 512 535	13 238 386
Clients	3.8	16 694 104	17 414 442
Autres créances	3.9	11 686 892	17 211 958
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.10	4 285 619	3 463 804
<b>Actifs courants</b>		<b>43 179 150</b>	<b>51 328 590</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>57 971 263</b>	<b>65 083 284</b>

PASSIF	Note	mars-13	mars-12
Capital	3.11	2 522 479	2 502 685
Réserves liées au capital	3.11	16 235 759	15 902 554
Réserves consolidées	3.11	(3 542 597)	(3 504 988)
Résultat consolidé groupe	3.11	622 337	722 177
Actions propres	3.11	(105 201)	(147 263)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>15 732 777</b>	<b>15 475 165</b>
<i>dont Intérêts minoritaires</i>	3.12	-	-
Provisions à long terme	3.13	426 910	367 773
Passifs financiers non courants	3.14	1 513 538	2 796 622
Autres dettes non courantes	3.5	-	-
Passifs d'impôts différés	3.6	389 743	674 479
Passifs détenus en vue d'être cédés	3.4	607 331	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 937 522</b>	<b>3 838 874</b>
Provisions à court terme	3.13	-	12 125
Dettes fournisseurs	3.15	18 779 797	24 165 010
Passifs financiers courants	3.14	8 446 114	7 980 756
Autres dettes courantes	3.15	12 075 053	13 611 354
<b>Passifs courants</b>		<b>39 300 964</b>	<b>45 769 245</b>
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b>		<b>57 971 263</b>	<b>65 083 284</b>

G. Compte de résultat consolidé

En euros	Note	mars-13	mars-12	var.
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.16	141 056 311	144 266 928	(3 210 617)
Autres produits de l'activité	3.17	1 234 774	747 752	487 022
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>142 291 085</b>	<b>145 014 680</b>	<b>(2 723 595)</b>
Prix de revient des ventes		119 619 098	121 642 160	(2 023 062)
<b>Marge brute</b>		<b>22 671 987</b>	<b>23 372 520</b>	<b>(700 533)</b>
Charges externes	3.18	(10 046 750)	(11 325 684)	1 278 934
Impôts et taxes		(1 225 908)	(1 086 669)	(139 239)
Frais de personnel	3.19	(9 026 039)	(8 783 251)	(242 788)
Dotations aux amortissements	3.20	(1 040 724)	(1 150 547)	109 823
Dotations et reprises de provisions	3.20	123 518	584 365	(460 847)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 456 084</b>	<b>1 610 734</b>	<b>(154 650)</b>
% du CA HT		1,03%	1,12%	
Produits financiers	3.21	54 232	68 651	(14 419)
Charges financières	3.21	(456 020)	(519 691)	63 671
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 054 296</b>	<b>1 159 694</b>	<b>(105 398)</b>
% du CA HT		0,75%	0,80%	
Impôt sur les bénéfices	3.22	(431 959)	(416 386)	(15 573)
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>622 337</b>	<b>743 308</b>	<b>(120 971)</b>
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.	1	0	(21 131)	
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>622 337</b>	<b>722 177</b>	<b>(99 840)</b>
% du CA HT		0,44%	0,50%	
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
<b>Dont, part du Groupe</b>		<b>622 337</b>	<b>722 177</b>	<b>(99 840)</b>
Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés		(193 912)		

Par action en euros	Note	mars-13	mars-12	var.
Résultat de base, part du Groupe	3.25	0,38	0,45	(0,07)
Résultat dilué, part du groupe	3.25	0,38	0,45	(0,07)

H. Etat du résultat global

En euros	mars-13	mars-12
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>622 337</b>	<b>722 177</b>
Ecart de conversion	(127 654)	(136 918)
Ecart actuariels	0	0
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie	0	0
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres	0	0
<hr/>		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'Impôts</b>	<b>494 683</b>	<b>585 259</b>
dont, part du Groupe	494 683	585 259
dont, part des minoritaires		

I. Flux de trésorerie

<b>TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en K€)</b>	<b>mars-13</b>	<b>mars-12</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>622</b>	<b>743</b>
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 170	1 245
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	(74)	(423)
+ Variation de l'impôt différé	23	21
+ VNC des actifs cédés	376	238
- Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés	(70)	(75)
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>2 047</b>	<b>1 749</b>
<i>Dividendes reçus des sociétés mise en équivalence</i>		
Stock	2 726	623
Clients	714	1 821
Autres créances	5 363	(6 375)
Dettes fournisseurs	(5 220)	1 215
Dettes fiscales et sociales	(655)	1 214
Autres dettes	(712)	1 836
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>2 216</b>	<b>334</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>4 263</b>	<b>2 083</b>
- Acquisitions d'immobilisations	(2 607)	(5 111)
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	70	75
+ Dettes sur immobilisations	0	4
- Incidence des variations de périmètre	0	0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(2 537)</b>	<b>(5 032)</b>
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(404)	(1 112)
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	71	140
+ Souscription d'emprunts	750	4 400
- Remboursement d'emprunts	(2 280)	(2 364)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(1 863)</b>	<b>1 064</b>
Variation de trésorerie	(137)	(1 885)
Trésorerie d'ouverture nette (2)	(1 862)	60
Trésorerie de clôture nette (2)	(1 997)	(1 862)
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2012 ci-dessous		
	<b>mars-13</b>	<b>mars-12</b>
Disponibilités	4 313	3 464
Concours bancaires	(2 014)	(21)
Effets escomptés non échus	(4 296)	(5 305)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(1 997)</b>	<b>(1 862)</b>

J. Variation des capitaux propres

<i>Données consolidées - Normes IFRS (en K€)</i>	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
<b>Au 31 mars 2011</b>	<b>2 467</b>	<b>4 944</b>	<b>7 659</b>	<b>(72)</b>	<b>703</b>	<b>15 701</b>	<b>2</b>	<b>15 703</b>
Affectation en réserves	-	-	(409)	-	409	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(1 112)	(1 112)	-	(1 112)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	722	722	-	722
Autres mouvements (2)	35	106	-	-	-	141	-	141
Ecart de conversion	-	-	73	(64)	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)
Variation de périmètre	-	-	63	-	-	63	(2)	61
<b>Au 31 mars 2012</b>	<b>2 502</b>	<b>5 050</b>	<b>7 337</b>	<b>(136)</b>	<b>722</b>	<b>15 475</b>	<b>0</b>	<b>15 475</b>
Affectation en réserves	-	-	388	-	(388)	0	-	-
Distribution de dividendes (3)	-	-	0	-	(334)	(334)	-	(334)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	622	622	0	622
Autres mouvements (4)	20	49	0	0	0	69	-	69
Réserves de conversion	-	-	0	9	-	9	-	9
Actions propres	-	-	(42)	0	-	(42)	-	(42)
Autres mouvements (5)	-	-	(66)	-	-	(66)	-	(66)
<b>Au 31 mars 2013</b>	<b>2 522</b>	<b>5 099</b>	<b>7 617</b>	<b>(127)</b>	<b>622</b>	<b>15 733</b>	<b>0</b>	<b>15 733</b>

(1) Primes d'émissions, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales

(2) Bons de souscriptions exercés

(3) Dont distribution sur actions propres

(4) Dividendes versés en actions

(5) Dont affectation des intérêts minoritaires au groupe et variation de périmètre de Xandrie Lab

## 20.1.2.2. Annexe des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2013

### Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2013.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 juin 2013.

Au 31 mars 2013, Innelec Multimédia applique les nouvelles normes d'application obligatoire. Ces normes n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels au 31 mars 2013.

Le groupe n'applique par anticipation aucune des nouvelles normes ou interprétations qui ne seront d'application obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 :

- IFRS 10 : états financiers consolidés
- IFRS 11 : partenariats
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans les autres entités
- Amendements sur les dispositions transitoires IFRS 10/11/12
- IFRS 13 : Evaluation de la juste valeur
- Amendement à IFRS 7 : Compensation des actifs/passifs financiers
- IAS 27 révisée : états financiers individuels
- IAS 28 révisée : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à IAS 32 : Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le groupe Innelec Multimédia est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 31 mars 2013 porte sur 7 sociétés intégrées globalement. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2013 sont les suivantes :

Entreprises	Sièges	N° Siret	Contrôle	Méthode*
INNELEC MULTIMEDIA	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43480187400018	100%	IG
INNELEC SERVICES	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43461161200012	99,97%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43198050700013	99,99%	IG
INNOWEAR	Thurgauerstrasse 40 Airgate CH 8050	CH 020 3 030 407 9	100%	IG
XANDRIE	45 rue Delizy 93692 Pantin Cedex	74998302900010	100%	IG
XANDRIE LAB	3 Plce Albert Einstein 56000 Vannes	44276589700012	100%	IG

\*IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participations dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

Le 1<sup>er</sup> juin 2012, Innelec Technologies a pris le contrôle exclusif de la société Xandrie Lab (anciennement Wallace) par une prise de participation complémentaire pour un montant de 7 287 €. Elle a ensuite cédée cette participation à la société Xandrie. Xandrie Lab est désormais consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Au 31/03/2012, Wallace était mise en équivalence dans la mesure où elle était détenue à 34% par Innelec Technologies.

## **2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 Principes et modalités de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leur comptes annuels au 31 mars 2013.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale suisse Innowear étant établis en francs suisses, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- Au cours de clôture pour les postes de bilan
- Au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Conformément à la norme IRFS 5, les actifs en attente de cession, de liquidation ou de distribution sont présentés sous la rubrique actifs et passifs détenus en vue d'être cédés.

### **2.2 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité
- La valorisation des actifs incorporels à Long terme
- Le montant des engagements de retraites
- Les impôts différés

### **2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

#### **2.3.1 Goodwill et Immobilisations incorporelles**

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés en goodwill.

### **Immobilisations incorporelles identifiables**

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles. Ils sont principalement constitués des marques Ultima, Difintel, CV Distribution et Je Console ainsi que des fonds de commerce des magasins, de la plateforme Internet et de logiciels acquis.

Seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à trois ans, selon le mode linéaire.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement sont immobilisés à l'actif dès lors qu'ils satisfont aux critères d'activation (principalement rentabilité de l'activité développée).

En revanche les fonds de commerce peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation, dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Innelec Multimédia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3.33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnelles), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

### **Goodwill**

Conformément à la norme IFRS 3, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1<sup>er</sup> avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwill comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

Les fonds commerciaux sont intégrés au Goodwill.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durée (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installations	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) Exprimées en années

### 2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède par leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui dont l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie d'une part au niveau des magasins et d'autres part au niveau des marques.

- Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

Actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisés ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructuration futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 7,5%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité.

Il s'agit de données au 31 mars 2013 et non des données cibles.

S'agissant du contrôle de la valeur du Goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué à chaque clôture annuelle.

Si le chiffre d'affaires inclus dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de +24 Keuros.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augment de 207 Keuros. Si le taux d'actualisation augmente de 1% par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 198 Keuros.

- Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnelles ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### **2.3.4 Actif financier non courant**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention ;

- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les prêts et les créances ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participation non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus values potentielles sur valeurs d'actif.

Les dépôts et cautionnement sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

### **2.3.5 Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice mais au fil du temps.

### **2.3.6 Créances courantes**

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les remises, rabais, et ristournes (RRR) à obtenir des fournisseurs sont calculés sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ».

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

### **2.3.7 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

### **2.3.8 Conversion des opérations en devises**

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée.

En fin de période, elles sont converties au cours de clôture.

Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions.

Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

### **2.3.9 Actions propres**

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

### **2.3.10 Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 3,5%
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20% en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5%
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel
- Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 427 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 368 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 59 K€.

### **2.3.11 Passif financier**

- Non courant

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti.

- Courant

Le passif financier courant tient compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients §2.3.6) et des crédits spot.

La part à plus d'un an (pour un montant de 210 K€) de l'emprunt LCL a été présentée à moins d'un an, suite au non respect d'un ratio bancaire. Cependant la banque LCL a décidé de ne pas demander le remboursement anticipé de l'emprunt (cf note 3.30).

### **2.3.12 Produits des activités ordinaires**

En application de la norme IAS 18, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL et JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de propriété, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement.

Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder.

Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

### **2.3.13 Marge brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

### **2.3.14 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimédia au 31/03/2013.

### **2.3.15 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur.

Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC SERVICES
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO
- XANDRIE (à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2012)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **2.3.16 Contrats de location simple**

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont considérés comme des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

Le groupe ne dispose pas de contrat de crédit-bail devant faire l'objet d'un retraitement selon l'IAS 17.

### **2.3.17 Paiements en actions**

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Par application des mesures transitoires spécifiquement prévues par IFRS 1 et IFRS 2, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés en vertu des normes françaises antérieurement appliquées, tant que les options ne sont pas exercées.

Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisés au 31/03/2013, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

### **2.3.18 Résultat net par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans l'IAS 33 « Résultat par action ».

### **2.3.19 Information sectorielle**

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, dvd, vidéo et divers autres produits de loisirs). En outre, elle réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en France. En conséquence, une information sur le résultat par secteur d'activité est considérée comme non pertinente.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits est donnée à la note 3.16.

### 3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Notes aux états financiers consolidés

Les données sont présentées en Euros (€).

#### Note 3.1 Goodwill

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Valeur Brute	2 012 321	2 271 332	-259 011
Dépréciation	766 084	818 195	-52 111
<b>Valeur nette</b>	<b>1 246 237</b>	<b>1 453 137</b>	<b>-206 900</b>

Les principaux goodwill en valeur nette au 31 mars 2013 sont les suivantes :

Sociétés	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Dépréciation	net	net
Ultima Games	164 252	40 918	123 334	123 334
Innelec Services ( 1)	883 759	571 856	311 903	311 904
Xandrie Lab (3)	66 447		66 447	0
Fonds de commerce (2)	897 863	153 310	744 553	1 017 899
<b>Total</b>	<b>2 012 321</b>	<b>766 084</b>	<b>1 246 237</b>	<b>1 453 137</b>

(1) Dont : goodwill / ex Virtua Concept (en VNC) : 254 K€

Goodwill Ultima (en VNC) : 58 K€

(2) Le poste est essentiellement constitué de 8 fonds de commerce après la cession au cours de l'exercice des fonds de commerce de Laval, Tours, Les Angles et Villebarou.

(3) Au 31/03/2012, la société Wallace était détenue à 34% et était consolidée par mise en équivalence.

La valeur d'utilité de la marque est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie. La valeur des fonds de commerce correspond à leur valeur vénale déterminée sur la base de multiples de chiffre d'affaires annuels.

Les tests effectués au 31/03/2013 ont révélé une perte de valeur de 66 K€ comptabilisés au 31/03/2013.

#### Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2012 acquisitions	cessions	En cours de cession	31/03/2013
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences (1)	7 584 573	237 366	6 469	7 815 470
Autres immobilisations incorporelles (3)	3 039 529	144 954	0	3 184 483
Autres immobilisations incorporelles en cours (2)	1 978 987	0	0	-1 978 987
<b>Sous total valeurs brutes</b>	<b>12 603 089</b>	<b>382 320</b>	<b>6 469</b>	<b>-1 978 987</b>
				<b>10 999 953</b>
Amort. Des frais de recherche et développement	0	0	0	0
Amort. Des concessions, brevets, licences	3 744 926	362 215	6 468	4 100 673
Amort. Des Autres immobilisations incorporelles	107 537	174 267	0	281 804
<b>Sous total amortissements</b>	<b>3 852 463</b>	<b>536 482</b>	<b>6 468</b>	<b>4 382 477</b>
				<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>8 750 626</b>	<b>-154 162</b>	<b>1</b>	<b>-1 978 987</b>
				<b>6 617 476</b>

(1) Le poste est principalement constitué de la marque ULTIMA pour 2 264 K€ et de la plateforme internet pour 2 418 K€ de la marque JE Console pour 487 K€, ainsi que des logiciels.

(2) Cf note 3.4 relative aux actifs et passifs détenus en vue d'être cédés

(3) Correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

### Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2012	acquisitions	cessions et rebut	31/03/2013
<b>Valeurs brutes</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 698 550	53 053	4 479	2 747 124
Autres immobilisations corporelles	7 128 594	130 235	174 919	7 083 910
Autres immobilisations corporelles en cours	1 155	-1 155	0	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>9 828 299</b>	<b>182 133</b>	<b>179 398</b>	<b>9 831 034</b>
<b>Amortissements</b>				
Installations techniques et outillage industriel	2 389 610	100 791	3 841	2 486 560
Autres immobilisations corporelles	5 079 001	393 095	82 852	5 389 244
Autres immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total des amortissements</b>	<b>7 468 611</b>	<b>493 886</b>	<b>86 693</b>	<b>7 875 804</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 359 688</b>	<b>-311 753</b>	<b>92 705</b>	<b>1 955 230</b>

### Note 3.4 Actifs/Passifs détenus en vue d'être cédés

Actif	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	4 078 964	147 290	3 931 674	0
Immobilisations Corporelles	45 491	1 793	43 698	
Immobilisations Financières	6 255		6 255	
Autres créances diverses	170 354	7 500	162 854	0
Trésorerie	27 328	0	27 328	0
Charges constatés d'avance	5 482	0	5 482	0
<b>Total Actif</b>	<b>4 333 874</b>	<b>156 583</b>	<b>4 177 291</b>	<b>0</b>
<b>Passif</b>				
Passif financiers Non Courant	0		0	0
Dettes Fournisseurs	164 774		164 774	
Passif financiers Courant	267 640		267 640	
Autres Dettes	174 917		174 917	
<b>Total Passif</b>	<b>607 331</b>	<b>0</b>	<b>607 331</b>	

L'intégralité des actifs et passifs liés à l'activité Allbrary (projet Xandrie) ont été classés en actifs et passifs détenus en vue d'être cédés dans la mesure où la décision de la Direction de séparer l'activité historique du groupe (distribution physique) de l'activité de vente en ligne a été prise au cours du semestre clos le 30 septembre 2012.

De cette façon, chacune des sociétés pourra se concentrer sur son métier et son développement tout en permettant une lecture claire des comptes et de la stratégie de chacune des sociétés.

Une information relative à l'augmentation de capital de Xandrie est donnée en Note 3.23.

### Note 3.5 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2012	acquisitions	cessions	31/03/2013
<b>Valeurs Brutes</b>				
Titres des sociétés non consolidées (1)	511 155	0	0	511 155
Créances rattachées	51 250		51 250	0
Autres titres immobilisés	489	0	0	489
Autres immobilisations financières	398 484	2 669	39 018	362 135
<b>Total Valeur brute des actifs financiers</b>	<b>961 378</b>	<b>2 669</b>	<b>90 268</b>	<b>873 779</b>
<b>Provisions dépréciations immobilisations financières</b>				
	31/03/2012	dotations	reprises prov.	31/03/2013
Dépréciations des titres non consolidés	-77 900	0	0	-77 900
<b>Actifs financiers nets non courants net</b>	<b>883 478</b>	<b>2 669</b>	<b>90 268</b>	<b>795 879</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% det.	Brut	Prov	Net
<b>Chez Innelec Multimedia</b>				
Difintel Espagne	NS	10 000	10 000	0
<b>Chez Innelec Technologies</b>				
Objective Soft	6,00%	2 360	2 360	0
Idm	8,09%	233 809	65 540	168 269
Numecent Holding ltd	1,47%	263 061		263 061
Due Solar System	1,47%	25		25
<b>Chez Innelec Services</b>				
As de Com	19,00%	1 900		1 900
<b>Total</b>		<b>511 155</b>	<b>77 900</b>	<b>433 255</b>

### Note 3.6 Actifs et Passifs d'impôts différés

#### Actifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Différences temporaires	192 507	-192 507	0
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Retraitements de consolidation	115 258	-115 258	0
<b>31-mars-13</b>	<b>307 765</b>	<b>-307 765</b>	<b>0</b>

#### Passifs d'impôts différés

	A l'ouverture	Variation	A la clôture
Retraitements de consolidation (1)	674 479	-284 736	389 743
<b>31-mars-13</b>	<b>674 479</b>	<b>-284 736</b>	<b>389 743</b>

(1) Il s'agit d'un passif d'impôts différés sur JC Centrale pour 159 K€ et des retraitements conso pour 231 K€

### Note 3.7 Stocks

	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	95 288	0	95 288	89 431
Marchandises (1)	10 895 156	477 909	10 417 247	13 148 955
<b>Total</b>	<b>10 990 444</b>	<b>477 909</b>	<b>10 512 535</b>	<b>13 238 386</b>

- (1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision. Au 31/03/2013, une dotation de 478 K€ et une reprise de 638 K€ ont été comptabilisées, ce qui représente un impact de + 160 K€ sur le résultat d'exploitation.

### Note 3.8 Clients et comptes rattachés

	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov.	Net	Net
Clients et comptes rattachés (1)	17 034 883	340 779	16 694 104	17 414 442
<b>Total</b>	<b>17 034 883</b>	<b>340 779</b>	<b>16 694 104</b>	<b>17 414 442</b>
(1): dont EENE	4 295 887		4 295 887	5 304 505

### Note 3.9 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2013			31/03/2012
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	7 973 431	0	7 973 431	13 965 925
Créances sociales et fiscales	2 477 378		2 477 378	2 256 459
Autres créances diverses (dont acomptes sur commande)	746 889	10 622	736 267	349 690
Charges Constatées d'avance	499 815	0	499 815	639 884
<b>Total</b>	<b>11 697 513</b>	<b>10 622</b>	<b>11 686 891</b>	<b>17 211 958</b>
dont				
A moins d'un an			11 686 891	17 211 958
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

### Note 3.10 Trésorerie nette

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Disponibilités	4 285 619	3 463 804	821 815
<b>Trésorerie brute</b>	<b>4 285 619</b>	<b>3 463 804</b>	<b>821 815</b>
Crédits spots et lignes confirmées			
Effets escomptés non échus	-4 295 887	-5 304 505	1 008 618
Concours bancaires courants	0		0
Découvert	-2 014 481	-32 667	-1 981 814
<b>Trésorerie nette</b>	<b>-2 024 749</b>	<b>-1 873 368</b>	<b>-151 381</b>
Dette financière ( hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	-3 642 968	-5 440 206	1 797 238
<b>Endettement financier net</b>	<b>-5 667 717</b>	<b>-7 313 574</b>	<b>1 645 857</b>

### Note 3.11 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 1 648 679 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

#### Composition du capital social

Titres	Valeur nominale	Nombre au début de l'exercice	Actions créées dans l'exercice	Actions remboursées dans l'exercice	Nombre en fin d'exercice
Actions	1,53	1 635 742	12 937		1 648 679
<b>Total</b>		<b>1 635 742</b>	<b>12 937</b>	<b>0</b>	<b>1 648 679</b>

### Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	25 434	100 874	103 137	23 171
<b>Total</b>	<b>25 434</b>	<b>100 874</b>	<b>103 137</b>	<b>23 171</b>

Innelec Multimédia détient 23 171 actions propres pour une valeur nette de 105 201 €, présentées en diminution des capitaux propres.

### Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 28 septembre 2004, 27 septembre 2006 et du 24 septembre 2008 et du 22 septembre 2010 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia :

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ d'exercice	Date de fin d'exercice	nombre de bons exercés au 31/03/13	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/13
20/07/2005	8800	19,38	20/07/2010	19/07/2012		8800	
17/10/2006	2 000	22,43	17/10/2011	16/10/2013	0	0	2000
06/05/2008	16800	16,58	06/05/2013	05/05/2015	0	0	0
07/07/2010	10000	7,53	07/07/2015	06/07/2017	0	0	0
07/02/2012	2000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	0	0	0
27/03/2012	3000	7,95	27/03/2017	26/03/2019	0	0	0

Les charges relatives aux plans octroyés en 2005, 2006, 2008, 2010 et 2012 ne sont pas comptabilisées au 31 mars 2013, leurs incidences étant considérées comme non significatives.

### Résultat par action / dividendes

	31/03/2013	31/03/2012	31/03/2011
Capital social	2 522 479	2 502 685	2 467 266
Nombre d'actions	1 648 679	1 635 742	1 612 592
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	0,38	0,45	0,44
<b>Dividende par action</b>	<b>0</b>	<b>0,25</b>	<b>0,70</b>

(1) cf note 3.25

### Note 3.12 Intérêts Minoritaires

Les réserves minoritaires et le résultat minoritaire sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

### Note 3.13 Provisions pour risques et charges

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Provisions pour risques divers	0	12 125	-12 125
Provisions pour charges ( retraite ) (1)	426 910	367 773	59 137
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>426 910</b>	<b>379 898</b>	<b>47 012</b>
Courant	0	12 125	-12 125
Non courant	426 910	367 773	59 137
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>426 910</b>	<b>379 898</b>	<b>47 012</b>

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.10

### Note 3.14 Passifs financiers

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Emprunts bancaires	1 513 538	2 796 622	-1 283 084
<b>Emprunts ( part à plus d'un an )</b>	<b>1 513 538</b>	<b>2 796 622</b>	<b>-1 283 084</b>
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>1 513 538</b>	<b>2 796 622</b>	<b>-1 283 084</b>
Emprunts bancaires (1) (2)	2 135 748	2 654 864	-519 116
<b>Emprunts ( part à moins d'un an )</b>	<b>2 135 748</b>	<b>2 654 864</b>	<b>-519 116</b>
Découverts	2 014 480	21 387	1 993 093
Effets escomptés non échus	4 295 887	5 304 505	-1 008 618
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>8 446 115</b>	<b>7 980 756</b>	<b>465 359</b>
<b>Total Passif Financier</b>	<b>9 959 653</b>	<b>10 777 378</b>	<b>-817 725</b>

(1) dont intérêts courus: 6 318 €

(2) dont reclassement de la dette a moyen terme du prêt CL pour 210 k€ en dette à court terme

### Note 3.15 Autres dettes courantes

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Dettes sur immobilisations	0	4 150	-4 150
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	18 779 797	24 165 010	-5 385 213
Dettes fiscales et sociales	3 621 334	4 428 119	-806 785
Autres dettes ( dont avances et acomptes recus)	8 453 718	9 179 085	-725 367
<b>Total Autres dettes</b>	<b>30 854 849</b>	<b>37 776 364</b>	<b>-6 921 515</b>
Dont			
A moins d'un an	30 854 849	37 776 364	
A plus d'un an			

### Note 3.16 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	31/03/2013		31/03/2012		Variation 03/13 et 03/12	
	CA	en %	CA	en %	CA	en %
CD-ROM de loisir pour micro-ordinateurs et accessoires	10 861 336	7,70%	8 889 852	6,16%	1 971 484	22,18%
Logiciels pour consoles de jeux et accessoires	115 948 288	82,20%	118 206 232	81,94%	-2 257 944	-1,91%
Logiciels professionnels et accessoires	6 629 647	4,70%	9 379 835	6,50%	-2 750 188	-29,32%
DVD + CD Audio ( lecteurs + accessoires, et films	6 206 478	4,40%	7 092 795	4,92%	-886 317	-12,50%
Divers	1 410 563	1,00%	698 214	0,48%	712 349	102,02%
<b>Total</b>	<b>141 056 312</b>	<b>100,00%</b>	<b>144 266 928</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3 210 616</b>	<b>-2,23%</b>

### Note 3.17 Autres produits

	31/03/2013	31/03/2012	Variation 03/13 et 03/12
	CA	CA	CA
Autres produits de gestion	7 204	32 653	-25 449
Cession d'actifs	70 000	75 000	-5 000
Production Immobilisée	761 338	567 367	193 971
Autres produits (1)	396 232	72 732	323 500
<b>Total</b>	<b>1 234 774</b>	<b>747 752</b>	<b>487 022</b>

(1) dont 392 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

### Note 3.18 Autres achats et charges externes

	31/03/2013	31/03/2012	var
Location immobilière	1 206 369	1 311 577	-105 208
Location mobilière	413 559	491 860	-78 301
Charges locatives	127 089	170 694	-43 605
Dépenses entretien et maintenance	456 626	500 453	-43 827
Assurances	727 473	722 919	4 554
Intérimaires et personnels extérieurs	672 784	1 037 169	-364 385
Transports	2 513 815	2 636 188	-122 373
Autres charges externes (1)	3 929 035	4 454 824	-525 789
<b>Total</b>	<b>10 046 750</b>	<b>11 325 684</b>	<b>-1 278 934</b>

Dont transfert de charges : 347 k€

### Note 3.19 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2013	31/03/2012	var
Rémunérations du personnel chargé	8 895 898	8 428 742	467 156
Interessement et participation	130 141	111 495	18 646
Avantages au personnel	0	243 014	-243 014
<b>Total</b>	<b>9 026 039</b>	<b>8 783 251</b>	<b>242 788</b>

Au 31 mars 2013 les droits acquis par les salariés des sociétés consolidées au titre du droit individuel à la formation (DIF) représentent un total de 16 719 Heures réparties comme suit :

- o Innelec Multimedia 14 109H
- o JEUX Vidéo & Co 2 610H

### Note 3.20 Amortissements et Provisions

	31/03/2013	31/03/2012	var
Dotations aux Amortissements, nettes de reprises	1 040 724	1 150 547	-109 823
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur immobilisations	-23 018	-7 661	-15 357
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur actif circulant	-147 512	-236 403	88 891
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur risques et charges	47 012	-340 301	387 313
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	0	0	0
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>-123 518</b>	<b>-584 365</b>	<b>460 847</b>
<b>Total</b>	<b>917 206</b>	<b>566 182</b>	<b>351 024</b>

### Note 3.21 Coût de l'endettement financier

	31/03/2013	31/03/2012	variation 03/13 et 03/12
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	54 232	68 651	-14 419
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>54 232</b>	<b>68 651</b>	<b>-14 419</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-452 432	-496 645	44 213
Résultat de change sur opération de financement	-3 588	-23 046	19 458
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-456 020</b>	<b>-519 691</b>	<b>63 671</b>
<b>Total du coût de l'endettement financier net</b>	<b>-401 788</b>	<b>-451 040</b>	<b>49 252</b>

## Echéancier des passifs

	31/03/2013	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
<b>Passifs</b>				
Emprunts	3 649 286	2 135 748	1 513 538	
Effets escomptés non échues	4 295 887	4 295 887		
Dettes fournisseurs	18 779 797	18 779 797		
Autres dettes	12 075 052	12 075 052		
Concours bancaires courants	2 014 481	2 014 481		

## Note 3.22 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2013	31/03/2012	var
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 054 296</b>	<b>1 159 694</b>	<b>-105 398</b>
Charge d'impôt théorique en France 34,43%	363 029	396 184	-33 155
<b>Total charge d'impôt théorique</b>	<b>363 029</b>	<b>396 184</b>	<b>-33 155</b>
Effet des différentiels de taux d'imposition			
Effet des différences permanentes			0
Effet des différences temporaires	-21 592	15 186	-36 778
Effets des actifs d'impôts non reconnus	90 522	6 174	84 348
<b>Impôt consolidé (1)</b>	<b>431 959</b>	<b>416 386</b>	<b>15 573</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>40,97%</b>	<b>35,90%</b>	

(1) Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt.

## Note 3.23 Evènements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 30 avril 2013 de Xandrie (filiale d'Innelec Multimédia) a décidé de lancer une augmentation de capital en vue de financer le développement de son activité.

Le conseil d'Administration de la société Innelec Multimédia qui s'est tenu le 30 avril 2013 a décidé de ne pas souscrire à cette augmentation de capital.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Xandrie qui s'est tenue le 22 mai 2013 a entériné le projet d'augmentation de capital de Xandrie par émission de 1 830 617 actions nouvelles au prix de 1.15€, dégageant une prime d'émission de 274 591.20 €.

A l'issue de cette opération, dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'Administration de Xandrie qui s'est tenu le 11 juin 2013, le capital de Xandrie s'élève à 3 577 617 € divisé en 3 577 617 actions de 1 € de nominal. La société Innelec Multimédia détient désormais 48,83 % du capital de Xandrie.

Le conseil d'administration d'Innelec Multimédia poursuit par ailleurs ses réflexions en vue de mener à bien le projet de scission des deux activités : Distribution Physique (Innelec Multimédia) et Distribution Digitale (Xandrie).

### Note 3.24 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2013	31/03/2012
Cadres	27	23
Agents de maîtrise	21	22
Employés	121	130
<b>total</b>	<b>169</b>	<b>175</b>

### Note 3.25 Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs (Nous avons 2 000 bons exerçables au 31 mars 2013). Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

#### Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre d'actions en circulation	1 648 679	1 635 742
Moyenne pondérée des levées d'options	0	0
Moyenne pondérée des actions propres	-23 171	-25 434
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture</b>	<b>1 625 508</b>	<b>1 610 308</b>

#### Calcul du résultat par action de base

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 625 508	1 610 308
Résultat net-part du groupe	622 337	722 177
<b>Par action (€)</b>	<b>0,38</b>	<b>0,45</b>

#### Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2013	31/03/2012
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 625 508	1 610 308
Résultat net-part du groupe	622 337	722 177
<b>Par action (€)</b>	<b>0,38</b>	<b>0,45</b>

Cf. note 3.11

### Note 3.26 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 373 K€.

- o Partie fixe : 373 K€
- o Partie variable : 0 K€

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux.

Les membres du CA ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

### Note 3.27 Locations simples

Le groupe finance une partie de son matériel roulant sous la forme de locations simples.

### Note 3.28 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

Le groupe a un engagement annuel pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat. Le contrat, dont le loyer annuel est de 465 K€, se renouvelle annuellement par tacite reconduction. Par conséquent le groupe n'a pas d'engagement supérieur à 12 mois au titre de ce contrat.

### Note 3.29 Engagements Hors-Bilan :

- **Clauses de covenants**

Au 31/03/2013, le solde des emprunts soumis à des clauses de covenants s'élève à 730 K€. Toutes les clauses de covenants ne sont pas respectées (cf. note 3.30).

### Note 3.30 Principaux risques :

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

A la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portés par la maison mère se résumant ainsi :

Des clauses contractuelles d'exigibilité (covenants) existent pour trois emprunts bancaires :

- emprunt banque HSBC du 07/07/2008 d'un montant de 800 K€ pour une durée de 72 mois (solde au 31/03/13 = 227 K€)
- emprunt banque LCL du 15/11/2010 d'un montant de 1 060 K€ pour une durée de 48 mois (solde au 31/03/2013= 481 K€)
- emprunt banque HSBC du 26/05/2010 d'un montant de 250 K€ pour une durée de 36 mois (solde au 31/03/2013 = 22 K€)

Dans tous les emprunts, Innelec Multimedia n'a plus que deux banques et trois emprunts faisant l'objet de covenants.

Les clauses de covenants avec la banque HSBC sont toutes respectées pour les deux emprunts. L'une des deux clauses de covenant n'est pas respectée pour l'emprunt LCL. Cependant la banque LCL ne demande pas le remboursement anticipé de l'emprunt. De plus, la part à plus d'un an de cet emprunt a été reclassée en dette à moins d'un an, pour un montant de 210 K€.

### Note 3.31 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 166 K€ au total.

### 20.1.2.3. Rapport des commissaires aux comptes consolidés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations sur les éléments suivants :

Comme indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe, la direction du groupe INNELEC MULTIMEDIA est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent principalement l'évaluation des actifs incorporels à long terme (goodwill, marques, fonds de commerce) et des créances pour ristournes à recevoir des fournisseurs, ainsi que les provisions pour risques et charges, selon les principes décrits dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6 et 2.3.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages, les calculs effectués par votre Groupe et à nous assurer de l'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également revu le caractère approprié des informations données dans les notes 2.3.1, 2.3.3, 2.3.6, 2.3.10, 3.1, 3.2 et 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2013

Les Commissaires aux Comptes

SPCC  
Bertrand MICHAU

DELOITTE & ASSOCIES  
Joël ASSAYAH

#### 20.1.2.4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Conventions et engagements autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 1.1 Apport de l'activité de distribution digitale à une filiale

Innelec Multimédia a apporté à sa filiale Xandrie, qu'elle détient à 100%, sa branche d'activité numérique comprenant l'ensemble des investissements liés à cette branche tel que décrit par le traité d'apport signé par les 2 sociétés.

L'apport net s'est réalisé à la valeur nette comptable en date du 1<sup>er</sup> avril 2012 soit 1 840 876 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 mars 2012 et approuvé par l'AGE du 14 décembre 2012.

##### 1.2 Contrat de licence de marques avec INNELEC SERVICES :

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence de marques pour Ultima et Ultima Games moyennant une redevance fixe de 20 000 euros HT par mois et une redevance proportionnelle assise sur le chiffre d'affaires réalisé par tous les magasins avec INNELEC MULTIMEDIA.  
Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance proportionnelle facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 109 907 euros HT et la redevance totale à 349 907 euros HT.
- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Je Console.  
Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 28 418 euros HT.
- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Difintel.  
Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevée à 9 947 euros HT.

- o La société INNELEC MULTIMEDIA a conclu avec la société INNELEC SERVICES un contrat de licence pour la marque Virtua.  
Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la redevance facturée à INNELEC MULTIMEDIA s'est élevé à 5 950 euros HT.

1.3 Convention de sous location avec FOCUS HOME INTERACTIVE :

Un contrat de sous location des locaux a été conclu avec la société FOCUS HOME INTERACTIVE. Le montant des loyers au 31 mars 2013 s'est élevé à 100 000 euros HT.

1.4 Convention avec la SCI INNOBAT

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, la société immobilière INNOBAT, propriétaire de locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 465 175 Euros hors taxes au titre des loyers,
- 43 125 Euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 85 119 Euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

1.5 Assurance-vie de Monsieur Denis THEBAUD

Le Montant pris en charge au 31 mars 2013 est de 1 089 euros.

Suresnes et Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2013

Les commissaires aux Comptes

SPCC  
Bertrand MICHAUD

Deloitte & Associés  
Joël ASSAYAH

## 20.2. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 exercices précédents, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :

Distribution de dividendes	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'actions	1 635 742	1 648 679	1 656 701
Montant global net*	402 577 €	411 279 €	397 971 €
Dividende net par action**	0,25 €	0,25 €	0,25 €

\* Montant global des dividendes diminué de l'avoir fiscal

\*\* Sur la base du capital social en fin de chaque exercice

L'Assemblée Générale Mixte, en date du 18 Septembre 2014, a décidé d'affecter le bénéfice social de l'exercice 2013-2014 à concurrence de 397 971 euros à la distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,25 Euros par action.

Le compte report à nouveau s'élève au 31 mars 2014 à 11 468 431 euros après affectation du solde de 272 K€ du résultat.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

## 20.3. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 20.4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1. Capital Social

#### 21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)

##### 1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

##### 2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

##### 3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

#### 21.1.2. Capital social (article 8 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 2 534 753 € divisé en 1 656 701 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

### **21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)**

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1<sup>er</sup> alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'assemblée générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du capital de la société. L'assemblée générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code de Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4<sup>ème</sup> alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

Il est précisé que la Société dispose, au 31 mars 2014 de 64.817 actions propres (autocontrôle), actions de 1,53 euros de valeur nominale. Il est précisé qu'au 31 mars 2014, la valeur comptable de ces titres autodétenus est de 361 225 euros. Aucune action INNELEC MULTIMEDIA n'est détenue par l'une ou l'autre des filiales de la Société.

#### 21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les assemblées générales des actionnaires du 18 septembre 2014 et dont bénéficie la Société à la date de dépôt du présent Document de référence.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18/09/2014	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
22	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 1 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
23	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 480 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
24	Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés	5 % du capital social au moment de l'opération	24 mois
25	Attribution d'actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et aux membres du personnel, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 30 000 Montant : 45 900 € Nominal : 1,53 €	38 mois

#### 21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En date des 24 septembre 2008, 22 septembre 2010, 28 septembre 2011 et enfin 13 septembre 2012, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des options de souscription d'actions :

##### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

###### Information sur les options de souscription

Date de l'Assemblée Générale	24-sept.-08	22-sept.-10	28-sept.-11	13-sept.-12
Date du Conseil d'Administration	6-mai-08	7-juil.-10	7-févr.-12	27-mars-12
Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être souscrites par :	28 000	10 000	2 000	3 000
<i>Les mandataires sociaux</i>	0	0	2 000	3 000
<i>Les 10 premiers attributaires</i>	6 900	9 000	0	0
Point de départ d'exercice des options de souscription	6-mai-13	7-juil.-15	21-juin-16	27-mars-17
Date d'expiration	5-mai-15	6-juil.-17	20-juin-18	26-mars-19
Prix des d'options de souscription	16,58 €	7,71 €	8,63 €	5,95 €
Nombre d'actions souscrites	10 700	0	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	11 200	1 500	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31 mars 2014	16 800	8 500	2 000	3 000

Ces plans d'options concernaient des dirigeants opérationnels : directeur de pôle opérationnel, directeur de services etc.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Date d'échéance	Plan n°
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	0	-	-	-

Il n'existe aucun autre instrument donnant accès au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel en circulation.

### 21.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100 FRF	-	250 000 FRF	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500 FRF	-	1 250 000 FRF	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900 FRF	-	2 250 000 FRF	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700 FRF	-	4 250 000 FRF	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100 FRF	-	4 250 000 FRF	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160 FRF	-	6 800 000 FRF	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160 FRF	3 818 760 FRF	7 641 600 FRF	47 760
15-mai-92	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260 FRF	-	12 417 600 FRF	47 760
13-mai-98	Division du nominal des actions	1 194 000	10 FRF	-	12 417 600 FRF	1 241 760
23-juin-98	Emission d'actions nouvelles	310 440	10 FRF	31 975 320 FRF	15 522 000 FRF	1 552 200
28-nov.-01	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866 €	1 552 200
27-sept.-06	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 372 €	1 559 720
24-sept.-08	Exercice de BSA	1 302	1,53 €	-	2 388 364 €	1 561 022
23-sept.-09	Exercice de BSA	68	1,53 €	-	2 388 468 €	1 561 090
22-oct.-09	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	29 287	1,53 €	293 455,00 €	2 433 277 €	1 590 377
22-oct.-10	Exercice de BSA	300	1,53 €	-	2 433 736 €	1 590 677
26-oct.-10	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	21 915	1,53 €	-	2 467 266 €	1 612 592
26-oct.-11	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	23 150	1,53 €	-	2 502 685 €	1 635 742
16-oct.-12	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	12 937	1,53 €	-	2 522 479 €	1 648 679
18-oct.-13	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	8 022	1,53 €	-	2 534 753 €	1 656 701
22-oct.-14	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	4 435	1,53 €	-	2 541 538 €	1 661 136

## **21.2. Acte constitutif et statuts**

### **21.2.1. Objet social (article 2 des statuts) et code APE**

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de musique, et plus généralement tous produits non-réglés, tous appareils, matériels, et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à l'informatique, l'automatisation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude et la fabrication desdits produits.
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### **21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance**

#### **Article 18 - Conseil d'Administration**

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de douze au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ; les premiers administrateurs sont nommés ainsi qu'il est dit à l'article 48 des statuts.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de 75 ans, la proportion du tiers ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En cours de Société, les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires. La durée de leurs fonctions est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

Les nominations d'Administrateurs faites par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes règles que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la société, sans délai, par lettre recommandée AR ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent.

Les administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir au total à plus de huit Conseils d'Administrations ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leurs sièges en France métropolitaine, sauf les exceptions prévues par la loi.

Un salarié de la société peut être nommé administrateur si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs doivent être chacun propriétaire de deux actions au moins affectées à la garantie de tous les actes de gestion.

Ces actions sont inaliénables et ne peuvent être données en gage.

Les administrateurs nommés en cours de société pourront ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

L'ancien administrateur ou ses ayants-droit recouvre la libre disposition des actions de garantie du seul fait de l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des comptes du dernier exercice pendant lequel il a été en fonction.

#### **Article 19 - Bureau du Conseil**

Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur.

Nul ne peut être nommé Président Directeur Général s'il est âgé de plus de 70 ans ; d'autre part, si le Président Directeur Général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut nommer également un secrétaire, même en dehors de ses membres. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le Président et le secrétaire peuvent toujours être réélus.

#### **Article 20 - Délibérations du Conseil**

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut donner par lettre ou par télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

## **Article 21 - Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts. Il peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

## **Article 22 - Présidence du Conseil - Direction Générale :**

### 1 - Présidence du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'Administration peut à tout moment mettre fin à son mandat.

Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 2 - Direction Générale

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux et qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure aux fonctions de Président.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives aux pouvoirs du Directeur Général, lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour le Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toute décision limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties données par la société dans les conditions et limites de la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour le Président du Conseil s'applique aux Directeurs Généraux Délégués.

Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse, ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général

Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du Directeur Général et du ou des Directeurs Généraux Délégués.

### **Article 23 - Signature Sociale**

Tous les actes et engagements concernant la société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président, ou le cas échéant, par l'administrateur remplissant provisoirement les fonctions du Président, par le Directeur Général ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

### **Article 24 - Rémunération des Administrateurs, du Président, des Directeurs Généraux, et des mandataires du Conseil d'Administration.**

1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

2 - La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du ou des Directeurs Généraux est fixée par le Conseil d'Administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

3 - Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions autorisées par la loi.

4 - Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

### **21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)**

#### **Article 16. Droits et obligations attachés aux actions**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

#### **Article 15. Cession et transmission des actions**

##### 1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

##### 2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

## **Article 17. Indivisibilité des actions**

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

## **Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix**

[...]

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

[...]

### **21.2.4. Assemblées Générales (articles 28 à 36 des statuts)**

## **Article 28. Assemblées d'actionnaires**

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser les modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires même absents, dissidents ou incapables.

## **Article 29. Convocation des Assemblées Générales**

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par le ou les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

La convocation est faite quinze jours francs avant la date de l'Assemblée, selon les modalités fixées par la loi.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours francs au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

### **Article 30. Ordre du Jour**

1 - L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

2 - Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions autres que ceux concernant la présentation de candidats au Conseil d'Administration.

3 - L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

### **Article 31. Accès aux Assemblées - Pouvoirs**

1 - Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également du dépôt de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

2 - Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

### **Article 32. Feuille de Présence - Bureau - Procès-verbaux**

1 - À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

2 - les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil, à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

3 - Les Procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

### **Article 33. Quorum - Vote - Nombre de voix**

1 - Dans les Assemblée Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années ininterrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

3 - Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

#### **Article 34. Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

#### **Article 35. Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la société en société d'une autre forme civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un groupement d'actions régulièrement effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent, l'Assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire.

En outre, dans les Assemblées Générales Extraordinaires à forme constitutive, c'est à dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou à l'octroi d'un avantage particulier, le rapporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire et chacun des autres actionnaires dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, sans que ce nombre puisse excéder dix; le mandataire d'un actionnaire disposant des voix de son mandant dans les mêmes conditions et la même limite.

#### **Article 36. Assemblée Spéciale**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur 1<sup>ère</sup> convocation, le tiers et, sur 2<sup>ème</sup> convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits.

Elles statuent aux conditions de majorité de l'Assemblée Extraordinaires.

### **21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Néant.

### **21.2.6. Franchissements de seuils (article 16 des statuts)**

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social visés à l'article L 233-7 du Code de

Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou de multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans un délai de 5 jours à compter du franchissement de seuil ; il en informera également l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai de 5 jours du franchissement de seuil.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article 356-4 de la loi sus visée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

#### **21.2.7. Nantissements, garantie et sûreté des actifs**

Néant.

## 22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

## **23. INFORMATIONS ISSUES DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS**

Néant.

## 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques d'INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA.

## 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf section 7.1 du présent Document de référence

## 26. ANNEXES

### 26.1. Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

#### **Innelec Multimédia**

Société Anonyme  
Centre d'activité de l'Ourcq  
45, rue de Delizy  
93692 Pantin Cedex

---

### **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**

Exercice clos le 31 mars 2014

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Innelec Multimédia désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048<sup>4</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **Responsabilité de la société**

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande auprès du siège de la société.

#### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

---

<sup>4</sup>dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre mi-juin et mi-juillet 2014 pour une durée d'environ d'une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>5</sup>.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

#### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené des entretiens avec trois personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

---

<sup>5</sup> Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>6</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>7</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés publiés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

---

<sup>6</sup> Informations quantitatives : Effectif au 31/03 et répartition par sexe, âge, statut, type de contrat ; Effectif Moyen ; Nombre de recrutements ; Nombre de départs (dont licenciements) ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence, taux de gravité ; Nombre de maladies professionnelles.

Informations qualitatives : Politiques mises en œuvre en matière de formation ; Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ; Actions engagées pour prévenir la corruption ; Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

<sup>7</sup> Innelec Multimédia S.A.

## ***Conclusion***

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 15 juillet 2014

L'un des commissaires aux comptes,  
Deloitte & Associés

Joël Assayah  
Associé



**Nous prenons les loisirs très au sérieux.**

INNELEC MULTIMEDIA  
Société Anonyme au capital de 2 534 753 euros  
Siège social : Centre d'activités de l'Ourcq  
45 Rue Delizy 93 692 - Pantin cedex  
327 948 626 RCS Bobigny  
Siret 327 948 626 00020 – APE 4651Z  
N° TVA intracommunautaire : FR 13327948626

CONTACT  
Denis THEBAUD  
Président Directeur Général  
Téléphone : 01 48 10 55 55



**Nous prenons les loisirs très au sérieux.**  
[www.innelecmultimedia.com](http://www.innelecmultimedia.com)